

Projet d'Établissement



Toute l'Enfance En Plein Air

Mise à jour octobre 2014

Sommaire

PROJET SOCIAL :	4
1. HISTORIQUE :	4
1.1 Première période : De la fondation en 1921 à la guerre en septembre 1939 :	4
1.2 2ème période (1939 – 1945) : Durée de la dernière guerre	6
1.3 3ème Période : De la libération à la fin 1949 :	8
1.4 4ème période : De 1950 à nos jours :	8
2. STRUCTURE ASSOCIATIVE DU JARDIN D’ENFANTS :	14
3. LES PARTENAIRES ET LE FINANCEMENT :	15
3.1 Partenariat avec les services sociaux : Un CHRS, la PMI, les CMPP, les CMP :	16
3.2 Partenariat avec les Missions Locales des environs :	16
3.3 Partenariat avec la bibliothèque pour tous :	16
3.4 Partenariat avec la maison de retraite Aulagnier :	17
4. PRÉSENTATION DE LA STRUCTURE DANS SON CONTEXTE GÉOGRAPHIQUE :	17
4.1 L’association TEEPA loi 1901	17
4.2 Les moyens d’accès sont variés :	17
4.3 Ressources locales :	18
5. DONNÉES DÉMOGRAPHIQUES ET CAPACITES D’ACCUEIL :	18
Ville de Courbevoie	18
Ville d’Asnières :	19
6. POSSIBILITÉS D’ACCUEIL DE NOTRE ÉTABLISSEMENT :	21
7. L’équipe de TEEPA :	22
8. ORGANIGRAMME :	23
8.1 Profil de poste des Aides-Éducatrices :	24
8.2 Profil de poste des Éducatrices de Jeunes Enfants :	27
8.3 Accueil des stagiaires :	31
8.4 Accueil des jeunes en service civique :	33
Le référent	34
Les responsabilités du Volontaire.....	34
L’évaluation du contrat.....	34
9. FORMATION DU PERSONNEL :	35
PROJET EDUCATIF.....	36
« De l’individuel au collectif »	36
1. LES BESOINS, LES PRINCIPES, LES VALEURS DU JARDIN D’ENFANTS.....	36
1.1 Éveil culturel.....	37
1.2 Un espace d’apprentissages.....	38
1.3 Espace d’expériences culturelles	39
1.4 Activités libres	40
1.5 Le regroupement du matin	41
2. L’ACCUEIL DES ENFANTS.....	43
2.1 Le jardin maternel	43
2.2 Le jardin d’enfants.....	43
2.3 Le jardin d’éveil	44
2.4 Relations adultes-enfants.....	44
2.5 Relations entre enfants.....	45
3. RELATIONS AVEC LES FAMILLES, SOUTIEN À LA PARENTALITÉ :	46
3.1 Les réunions	46
3.2 L’accueil individualisé.....	47
3.3 Le cahier de vie ou cahier de l’enfant	48
3.4 Le petit cahier de la maison ou cahier de liaison	48

3.5 Le Grand cahier des recherches	49
4. LA DIRECTION :	50
5. LES LOCAUX :	51
5.1 Un lieu d'accueil pour les enfants	51
5.2 Un lieu d'accueil pour les familles.....	54
5.3 L'espace extérieur de TEEPA	55
PROJET PEDAGOGIQUE.....	56
1. L'ACCUEIL.....	56
1.1 L'accueil des enfants	56
1.2 L'accueil des familles.....	58
1.3 Les intervenants	58
2. ORGANISATION DES JOURNÉES :	59
2.1 Description d'une journée type	60
2.2 L'apprentissage de la propreté	61
2.3 Le sommeil	63
2.4 Le repas	66
2.5 Les activités libres	67
2.6 Protocole d'adaptation	69
3. LES RÈGLES DE VIE :	71
3.1 La vie en collectivité	71
3.2 Réparation et Sanction Éducative : 3 buts	71
4. L'ÉVEIL ET LES APPRENTISSAGES	74
4.1 La pédagogie active	76
4.2 Le Multi-âge.....	78
5. LE POSITIONNEMENT PROFESSIONNEL VIS-À-VIS DE L'ENFANT	81
5.1 Accompagner, parler et communiquer avec l'enfant	81
5.2 La verbalisation	83
5.3 Prise en charge de tous les enfants (l'enfant à besoins particuliers).....	83
6. PROJETS EN COURS DE L'ÉQUIPE.....	88
PROJETS DES GROUPES.....	89
1. Projet de classe Chamois	89
1. Projet de classe Dauphins	101
3. Projet de classe Papillons.....	112
4. Projet de groupe Poussins :	130
4. Projet de groupe Coccinelles :	141
ANNEXES	152
Règlement de fonctionnement	152
Charte des parents relais	152
PAI.....	152
Charte du Parent-Relais de l'association	161

PROJET SOCIAL :

1. HISTORIQUE :

La vie de « Toute l'enfance en plein air » peut se diviser en quatre périodes :

1.1 Première période : De la fondation en 1921 à la guerre en septembre 1939 :

« Toute l'enfance en plein air » est une association Loi 1901 qui a été créée au lendemain de la première guerre mondiale, sur le bastion 42 de l'enceinte fortifiée de Paris, par Mlle RAOUL ancienne infirmière à Verdun grande figure sociale disparue en 1948.

Le but initial était essentiellement la protection de l'enfance et, par extension, de la famille. L'initiative, conçue par Mlle RAOUL en véritable précurseur, a été le centre familial qui réunit tous les services nécessaires à l'enfant. Convaincue de l'urgence d'une action pour soigner tous les enfants éprouvés par la guerre 14 -18, elle a réalisé l'école de plein air en demi-pension.

C'est alors une formule heureuse qui permet l'amélioration de leur état sur place, d'une durée suffisante pour être efficace, sans dissocier la famille par l'éloignement prolongé dans des internats.

Le déjeuner sur place est obligatoire pour apporter à l'enfant des repas équilibrés, lui permettre une sieste bienfaisante et lui éviter la fatigue de deux trajets.

A noter que cette formule n'est nullement en concurrence avec celle des préventoriiums, indispensable pour nombre de cas nécessitant des cures appropriées (montagne, océan, plaine...)

Elle en est l'auxiliaire qui garantira la persistance du bénéfice sanitaire acquis au loin et, souvent pourra faire économiser ses cures coûteuses.

● **Services de plein air**

- Jardin d'enfants..... 3 classes permanentes
- Colonie de vacances en demi-pension..... Pâques, grandes vacances, Noël
- Garderie pour écoliers..... après l'école le jeudi

● **Consultations médicales**

- Prénatales..... hebdomadaires
- De nourrissons bihebdomadaires
- De seconde enfance hebdomadaires
- Pour âge scolaire hebdomadaire
- Pour âge post scolaire..... trimestrielles

● **Services médicaux**

- Consultations contrôle sportif mensuelles
- Consultations spécialisées mensuelles
- Consultations antivénériennes..... bihebdomadaire
- Radiographie selon besoins
- Rayons ultraviolets 3 fois par semaine
- Gymnastique médicale 3 fois par semaine
- Service social pour toute la famille

● **Services post scolaires**

- Scoutisme garçons louveteaux, éclaireurs, routiers
- Scoutisme filles petites ailes, éclaireuses, éclaireuses aînées

- Equipes sociale garçons
- Cercles d'études garçons
- Cours de secourisme mixte
- Consultations juridiques mixte
- Bibliothèque mixte

- **foyer social familial**
- Chorale..... enfantines, jeunes
- Orchestre populaire..... mixte
- Soirées artistiques..... théâtre, musique, danse
- Arbre de Noël pour tous les bénéficiaires

1.2 2ème période (1939 – 1945) : Durée de la dernière guerre

L'association transférée depuis peu rue de la Butte Montmartre, fonctionnait comme une colonie de vacances Parisienne à la déclaration de guerre.

Sur instruction du Ministère de la Santé Publique, les enfants devant tous être évacués, Toute l'enfance en plein air part en Loire inférieure, département d'accueil de son arrondissement.

Fonctionnement intense, au château de l'Hermitière, d'un centre d'accueil pour enfants réfugiés d'âge préscolaire.

En réalité, le centre reçoit des enfants d'âge très divers (14 mois à 14 ans !) au hasard des évacuations dramatiques, au moment de l'exode, puis lors de l'anéantissement de St Nazaire, et ensuite des bombardements si meurtriers de Nantes. Le maximum primitivement envisagé est largement dépassé et atteint 175 enfants.

L'Ecole de Jardinières a également fonctionné au château de l'Hermitière, mais pour un nombre d'élèves forcément restreint par la forme obligatoire de l'internat.

Quelques chiffres de fonctionnement annuel :

	<u>Au bastion</u> 42	<u>En Loire</u> Inférieure
Présences d'enfants	37 536	45 449
Grands repas	43 735	116 367
Consultations	11 361	1 058

LES PREMIÈRES RÉALISATIONS :

1. Les colonies de vacances Parisiennes qui ont accueilli, de 8 heures du matin à 7 heures du soir, tous les enfants jusqu'à 13 ans qui ne partaient pas du tout à la campagne, ou bien y passaient trop peu de temps.
 - ✓ Un **Jardin d'Enfants** fonctionnant en classe de plein air demi-pension pendant toute l'année
 - ✓ Une **garderie** pour les écoliers après leur sortie de l'école et le jeudi, toujours avec le bénéfice des services de plein air : Gymnastique, jeux organisés ou libres, douches etc.
2. immédiatement, la nécessité de la première consultation de contrôle sanitaire pour les petits du jardin d'enfants, ouvre le cycle des consultations qui devaient rapidement s'étendre à tous les âges.
3. presque aussitôt il faut répondre à la demande des Habitations à Bon Marché de la ville de Paris, de former sommairement le personnel chargé de leurs garderies d'enfants.

C'est l'embryon de la future école de Jardinières, qui progressivement, prend une très grande extension, extension freinée par la guerre, mais de nouveau en plein essor.

Très vite à ces premiers départements d'actions : classe de plein air, consultations, école de jardinières, viennent s'adjoindre les services de jeunes qui éclosent successivement pour répondre à des appels, tels que groupes scouts, équipes sociales, chorales, orchestre populaire, bibliothèque....

Enfin, une consultation juridique éclaire sur leurs droits les membres de la famille qui viennent chercher conseil.

En 1938 la ville de Paris, obligée de reprendre le terrain du Bastion 42, confère à Toute l'Enfance En Plein Air un nouvel emplacement tout proche, avec un bail de 50 ans, rue de la Butte Montmartre.

1.3 3ème Période : De la libération à la fin 1949 :

TOUTE L'ENFANCE EN PLEIN AIR, dépossédée en 1942 de son terrain et de ses importants bâtiments, a cependant rejoint la région parisienne en 1945.

Cantonée dans un très petit pavillon prêté temporairement par des amis à Bois-Colombes, l'Association a rouvert son Jardin d'enfants et son Ecole de Jardinières.

Cette phase a amorcé la transition vers la période actuelle, elle-même préparatoire du nouvel épanouissement du vieux Bastion 42.

Il fallait refuser enfants et élèves faute de place. Aucun budget ne pouvait être équilibré avec un nombre si restreint de bénéficiaires, pour l'étalement des charges et frais de fonctionnement.

Il fut possible d'acquérir, en 1953 dans des conditions très avantageuses, la magnifique propriété du 264 boulevard Saint Denis à Courbevoie, ce qui fut l'origine de la 4^{ème} période.

1.4 4ème période : De 1950 à nos jours :

Cette période a été celle de la reprise effective.

Les possibilités offertes par l'immeuble de COURBEVOIE ont permis de reprendre des activités restreintes, mais suffisantes pour qu'une gestion équilibrée puisse être poursuivie en même temps que s'amortissent les lourdes charges des emprunts contractés pour l'acquisition de la propriété.

Les résultats sont à cette période, si satisfaisants, qu'il est possible de s'orienter délibérément vers l'avenir en poursuivant la formule ancienne, adaptée aux besoins de notre époque.

Conformément à l'arrêté du 14 avril 1954, l'école **ALICE RAOUL**, de formation de Jardinières d'enfants, a sollicité et obtenu l'agrément du Ministère de la Santé Publique et de la Population.

Une classe préparatoire qui s'avérait souhaitable, a été ouverte pour nombre d'élèves trop jeunes pour entrer en 1^{ère} année.

Pour la quatrième période, seront cités quelques chiffres de fonctionnement annuel.

- enfants 115 sujets différents totalisant6 841 présences
- élèves jardinière d'enfants 49 sujets différents totalisant 6 892 présences
- grands repas (enfants, élèves, personnel)13 201
- petits déjeuners et goûters12 922

Pesées, mensurations, vaccinations, cutis sont effectuées et contrôlées par le service médical de l'Association, dirigées par le docteur agréé par la PMI et assurées par la directrice infirmière D.E.

Contrôle radiographique systématique du personnel et des élèves.

TOUTE L'ENFANCE EN PLEIN AIR peut réaliser ces activités dans des conditions favorables, grâce à la situation privilégiée de l'établissement : en retrait du Boulevard Saint Denis, au calme, dans un site aéré, des locaux clairs et spacieux.

Septembre 1986 :

Le centre de formation d'éducateurs de jeunes enfants est transféré à l'institut du travail et de recherche social à Montrouge.

Le Jardin d'Enfants s'agrandit en ouvrant une « classe » pour les plus petits (2 ans 1/2 il accueille alors 80 enfants.

À partir de 1987 :

L'admission des enfants de moins de 3 ans est réservée aux enfants dont les parents ont une activité professionnelle. Une EJE est responsable de chaque classe. Deux animatrices secondent l'équipe. Des activités d'éveil sont alors proposées (développement du langage, expression corporelle, musique, découverte du livre)

L'Association se veut un lieu d'accueil familial et un lieu de vie social et scolaire.

Par ailleurs, de nombreuses améliorations matérielles ont été apportées pour un plus grand confort des enfants.

- Rénovation des locaux
- Achat de mobilier plus fonctionnel et adapté
- Jeux extérieurs

Septembre 1992 :

Le Jardin d'Enfants continue de fonctionner avec quatre classes totalisant 80 enfants maximum de 2 ans ½ à 6 ans. L'atelier bricolage est créé pour les grands (4-6 ans) encadrés par une animatrice. Les ateliers déjà existants continuent et nous en créons un supplémentaire « l'expression corporelle » qui s'étendra par la suite à une deuxième classe.

Des travaux d'améliorations et d'aménagement ont été entrepris dans la salle du préau au sous-sol. Qui ont permis d'en faire une grande salle de motricité, réservée à la sieste ou jeux selon les moments de la journée.

Septembre 1994 :

Création de l'atelier « Anglais » pour les plus grands, une fois par semaine par demi-groupe avec un professeur d'origine anglaise.

L'expérience se poursuivra avec la « mini school » à un rythme plus soutenu.

Cette même année, la Mairie, de Courbevoie nous offre la possibilité de faire des sorties à l'extérieur (théâtre, musée, promenade, cueillette des pommes etc....) pour toutes les classes en mettant à notre disposition un car de la ville.

Septembre 1995 :

Création d'une classe supplémentaire pour les enfants de 2 ans.

Des travaux sont réalisés pour « l'atelier bricolage » qui profite maintenant au 2 ans ½.

Le Jardin d'Enfants, vu le succès des ateliers, s'oriente de plus en plus vers ce mode de fonctionnement. L'Association garde ses orientations, les Educatrices de jeunes enfants sont des professionnelles, le Jardin d'Enfants préserve la dimension formation en proposant des stages. Il accueille des élèves E.J.E. dans le cadre de leur formation.

Janvier 1996 :

Nous recevons l'agrément pour accueillir 90 enfants dont 50 de moins de 3 ans. Le Jardin d'Enfants embauche du personnel qualifié à temps complet pour les 2 ans et 2 ans ½.

Septembre 1997 :

La classe de 2 ans ½ 3ans bénéficie d'une personne supplémentaire pour encadrer les enfants.

Septembre 2000 :

Le souhait de l'équipe pédagogique d'étendre l'atelier musique à tous est accepté.

Mars 2001 :

La capacité d'accueil du Jardin d'Enfants est dorénavant de **100 enfants dont 50 de moins de 3 ans**. Ouverture d'une séance de psychomotricité une fois par semaine pour une classe.

Septembre 2002 :

Un psychologue est recruté afin de soutenir et accompagner l'équipe. Une rencontre a lieu une fois par mois avec une grande partie de l'équipe.

Septembre 2004 :

Suite à la loi d'orientation de janvier 2002, en septembre 2004 nous appliquons la Prestation de Service Unique dispositif défini et imposé par la CAF qui s'applique à tous les établissements petite enfance. La P.S.U. permet une tarification horaire de la présence des enfants sous forme de Contrat d'Accueil : contrat d'urgence, contrat temporaire, contrat régulier.

Préservant la double orientation initiale, le Jardin d'enfants dans un souci de rester adapté à son environnement social propose de nouvelles prestations dans le cadre de l'accueil des jeunes enfants et développe des nouvelles orientations culturelles.

Toujours dans un souci d'adaptabilité du fonctionnement du Jardin d'Enfants et de ces propositions au public qu'il accueille nous faisons évoluer son projet et c'est ainsi qu'il propose trois dispositifs distincts, un **Jardin maternel**, un **Jardin d'enfants** et un **Jardin d'éveil**. Cette application favorise l'accès à toutes les familles grâce à l'application d'un quotient familial. Les enfants de l'extérieur peuvent bénéficier d'accueil en Jardin d'éveil les mercredis et les vacances scolaires.

Ainsi notre Association, au fil des années, reste fidèle à ses buts : accueillir les enfants dans des lieux fonctionnels, gais, spacieux avec de grands espaces de jeux dans un souci d'évolution de l'enfant et de service aux familles.



2007-2009 :

Afin de mieux respecter les rythmes individuels de chaque enfant, le réveil échelonné à la sieste est mis en place.

Nous accueillons en service civil deux jeunes volontaires au dernier trimestre.

Des travaux de rénovation sont entrepris : installation d'une alarme incendie, évacuation d'un toboggan dangereux et obsolète.

2009-2011 :

Le projet pédagogique et éducatif est écrit.

De gros travaux sont entrepris pendant l'été et à la rentrée scolaire de septembre, le sable a disparu pour laisser place à un verdoyant jardin coloré par les jeux des enfants, le petit jardin arrière est restauré. Une salle du personnel est créée à la place de l'atelier bricolage.

Une convention est mise en place avec un psychologue pour suivre en analyse de pratiques chaque binôme ou trinôme mensuellement. Nous accueillons 5 jeunes en service civique.

2011-2013 :

Les revêtements de sol de tout le jardin d'enfants sont changés et les peintures des classes sont refaites.

2013-2014 :

Le site internet est créé. Les statuts de l'association sont revus et approuvés par le ministère de l'intérieur en février 2014. Une psychomotricienne vient une fois par mois pour chaque demi-groupe pour une séance de psychomotricité et un travail avec les équipes.

Septembre 2014 :

Les peintures des circulations et des murs extérieurs sont refaites. Des portes coupe-feux et un désenfumage du deuxième escalier sont créés. L'établissement est mis aux normes handicap.

La mise en place de la réforme des rythmes scolaires ne nous permet plus d'accueillir des enfants de l'extérieur le mercredi pour les enfants d'âge maternel.

Les projets de classe sont finalisés.

2. STRUCTURE ASSOCIATIVE DU JARDIN D'ENFANTS :

Le jardin d'enfants est géré par l'association Toute l'Enfance En Plein Air reconnue d'utilité publique par décret du 26 mai 1924.

Toute l'enfance en plein air est une association loi 1901 à but non lucratif, avec un conseil d'administration.

Le conseil d'administration est élu par les adhérents de l'association pour une durée de trois ans renouvelable.

Ce conseil d'administration comprend :

-  Une présidente
-  Une secrétaire
-  Un trésorier
-  6 à 9 autres administrateurs

Les deux parents sont membres adhérents de l'association. L'adhésion de la famille dès l'inscription de leur enfant leur permet une implication dans la vie et les décisions importantes de l'institution.

La création des « parents-relais¹ » le 5 octobre 2002 permet également aux parents d'être actifs dans l'établissement.

¹ Voir en annexe la Charte des parents relais

Une assemblée générale a lieu tous les ans : en tant qu'adhérents de l'association, les familles sont invitées à y participer si elles le désirent, et peuvent se présenter comme membres du conseil d'administration de l'association.

L'assemblée générale présente le rapport financier et le rapport d'activité de l'association.

Les grandes décisions concernant le fonctionnement et l'aménagement du jardin d'enfants y sont débattues et votées. Des questions diverses y sont aussi abordées.

Le renouvellement des membres du conseil d'administration s'effectue par des élections ce jour-là.

Le procès verbal de cette assemblée générale est à la disposition de chaque famille, en tant que membre adhérent de l'association.

3. LES PARTENAIRES ET LE FINANCEMENT :

Toute l'Enfance en plein air fonctionne grâce aux subventions de partenaires :

1. La Caisse d'Allocations Familiales des Hauts de Seine.
2. Le Conseil Général des Hauts de Seine.
3. Les mairies d'ASNIERES et de COURBEVOIE.
4. Les participations financières des familles (selon les ressources, le nombre et l'âge des enfants).
5. Des dons privés déductibles des impôts.

Toute l'Enfance en plein air est un service d'accueil petite enfance régi par le décret n°2010-613 du 7 juin 2010 et l'arrêté du 26 décembre 2000 relatifs aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de six ans.

Le jardin d'enfants applique la Prestation de Service Unique qui permet la tarification horaire des participations familiales et qui permet d'optimiser l'offre du service au public.

Les familles signent un contrat avec le jardin d'enfants engageant les deux parties.

Le contrat définit le nombre d'heures d'accueil dont les familles ont besoin pour leur enfant au quotidien.

Le jardin d'enfants s'engage à satisfaire ce besoin et à calculer la participation financière familiale sur la base du besoin estimé.

Ce calcul génère un coût moindre de la participation financière familiale.

3.1 Partenariat avec les services sociaux : Un CHRS, la PMI, les CMPP, les CMP :

Le jardin d'enfants est agréé par la PMI qui contrôle régulièrement l'établissement. La PMI de quartier nous oriente des familles, et réciproquement. Nous accueillons également les enfants hébergés avec leurs mamans dans un CHRS du quartier.

Nous sommes en lien avec les CMP et CMPP d'Asnières et de Courbevoie pour des enfants ayant des difficultés particulières. En accord avec les familles, nous travaillons en collaboration avec les équipes de soin.

3.2 Partenariat avec les Missions Locales des environs :

Dans le cadre de notre accueil de jeunes en service civique, nous travaillons en étroite collaboration avec les Missions locales des environs. Nous organisons avec elles une information collective annuelle sur les services civiques et nos propositions de postes. Nous travaillons avec elles le projet professionnel ou de formation des jeunes et les interpellons en cas de difficultés sociales (rupture d'hébergement,...).

3.3 Partenariat avec la bibliothèque pour tous :

Les enfants de trois groupes différents se rendent régulièrement à la bibliothèque située dans le parc des couronnes, ils sont accueillis par une bibliothécaire qui leur raconte une histoire. Ils peuvent manipuler et regarder autant de livres qu'ils le souhaitent, et choisissent un livre à emporter pour lire dans leur classe.

3.4 Partenariat avec la maison de retraite Aulagnier :

Deux groupes d'enfants se déplacent une fois par mois à la maison de retraite située à proximité rue Auguste Bailly pour un échange intergénérationnel par le biais d'un atelier de musique et de chants. L'année s'est terminée par un goûter offert aux résidents au sein du jardin d'enfants.

4. PRÉSENTATION DE LA STRUCTURE DANS SON CONTEXTE GÉOGRAPHIQUE :

4.1 L'association TEEPA loi 1901

Reconnue d'utilité publique elle est située au 264 Boulevard Saint Denis à Courbevoie.

Implanté en plein centre ville, le jardin d'enfants est à la périphérie des villes voisines d'Asnières, Levallois et Bois-Colombes dont sont aussi issus les enfants accueillis. La grande majorité des enfants habite les villes d'Asnières-sur-Seine et Courbevoie.

Le jardin d'enfants est entouré d'immeubles, d'habitations et de pavillons résidentiels privés.

De nombreux commerces sont situés à proximité tant à Asnières qu'à Courbevoie.

Le jardin d'enfants est voisin de crèches municipales, de haltes-garderies, ainsi que d'écoles maternelles et primaires publiques et privées.

4.2 Les moyens d'accès sont variés :

- Métro ligne 3, station Pont de Levallois.
- Train St Lazare à gare d'Asnières ou Bécon-les-Bruyères.
- Autobus ligne 175, arrêt rue Haussmann.

Ainsi, l'accès à notre établissement peut se faire par divers moyens.

4.3 Ressources locales :

Quatre bibliothèques municipales à Courbevoie et une privée.

3 bibliothèques à Asnières.

1 bibliobus dans chacune des villes.

Un cinéma dans chaque commune.

La municipalité de Courbevoie abrite le musée Roybet Fould et un centre culturel qui propose des spectacles pour les enfants.

Le château d'Asnières qui a été restauré peut être visité.

Les deux agglomérations possèdent un conservatoire et une salle de spectacle.

Équipements sportifs :

Patinoire, piscine, stades sont présents à Asnières comme à Courbevoie.

Les deux villes bénéficient de parcs et d'espaces verts.

De même, de nombreux commerçants animent les centres ville d'Asnières-sur-Seine et de Courbevoie.

5. DONNÉES DÉMOGRAPHIQUES ET CAPACITÉS D'ACCUEIL :

Notre établissement s'inscrit dans les données démographiques 2006 du département des Hauts-de-Seine dont il fait partie. Localement, nous relevons :

Ville de Courbevoie :

89222 habitants dont, selon le dernier recensement de la population de 2009 : **3975** enfants âgés de **0 à 3 ans** et **3441** enfants âgés de **3 à 5 ans**.

Ville d'Asnières :

82223 habitants dont, selon le dernier recensement de la population de 2009 : **4415** enfants âgés de **0 à 3 ans** et **3832** enfants de **3 à 5 ans**.

Capacité d'accueil des jeunes enfants sur les villes d'Asnières et de Courbevoie² :

❖ Structures d'accueil 0 - 4 ans :

Courbevoie : 1592 places d'accueil régulier (collectif ou familial)

Asnières : 850 places d'accueil régulier (collectif ou familial)

❖ Nombre d'assistantes maternelles :

Courbevoie : 330

Asnières : 188

❖ Écoles maternelles et primaires :

Courbevoie : 39

Asnières : 34

❖ Centres de loisirs sans hébergement :

Courbevoie : 36

Asnières : 29

² Accueil pour l'année 2009

❖ Lieu d'accueil enfants-parents :

Courbevoie : 1

Asnières : 1

Dans le quartier du jardin d'enfants, le manque de structures d'accueil se fait particulièrement sentir. Le foncier est très cher et il n'y a pas d'opportunité de construction de structure. Ainsi, le jardin d'enfants contribue activement à la satisfaction des besoins d'accueil dans les villes d'Asnières et de Courbevoie.

6. POSSIBILITÉS D'ACCUEIL DE NOTRE ÉTABLISSEMENT :

Notre structure comprend :

1. Un jardin maternel proposant des prestations d'accueil régulier pour des enfants de 2 à 3 ans.
2. Un jardin d'enfants proposant des prestations d'accueil régulier pour des enfants de 3 à 6 ans.
3. Un jardin d'éveil qui ne fonctionne que les mercredis et vacances scolaires et qui propose des prestations d'accueil occasionnel pour des enfants de l'extérieur. Ces enfants sont accueillis au jardin d'éveil sur des groupes qui correspondent à leur âge et à leur maturité.

La capacité d'accueil totale est de 100 places. L'agrément précise que seules 50 places maximum sont réservées à des enfants de moins de trois ans.

L'accueil des enfants est organisé en 5 groupes de 20 enfants d'âges distincts.

Ainsi elle propose :

- ✚ Une première expérience de la collectivité pour les enfants de 2 à 3 ans
- ✚ Une pré scolarisation pour les enfants de 3 à 6 ans. Cette scolarisation est organisée sur un rythme similaire à celui de l'école maternelle, mais selon des principes pédagogiques relevant de la pédagogie active.
- ✚ Une participation ponctuelle, mais régulière à des temps de jeux et d'activités pour des enfants de l'extérieur.

7. L'équipe de TEEPA :

Elle est composée d'une :

- ✓ Codirection assistée d'une secrétaire :
 - Directrice Administrative et Financière
 - Directrice Pédagogique et Éducative

- ✓ Équipe éducative :
 - 5 éducatrices de jeunes enfants diplômées d'état (spécialistes de la petite enfance de 0 à 6 ans)
 - 7 aides éducatrices
 - 1 animatrice
 - 1 conseillère pédagogique 2 fois par mois

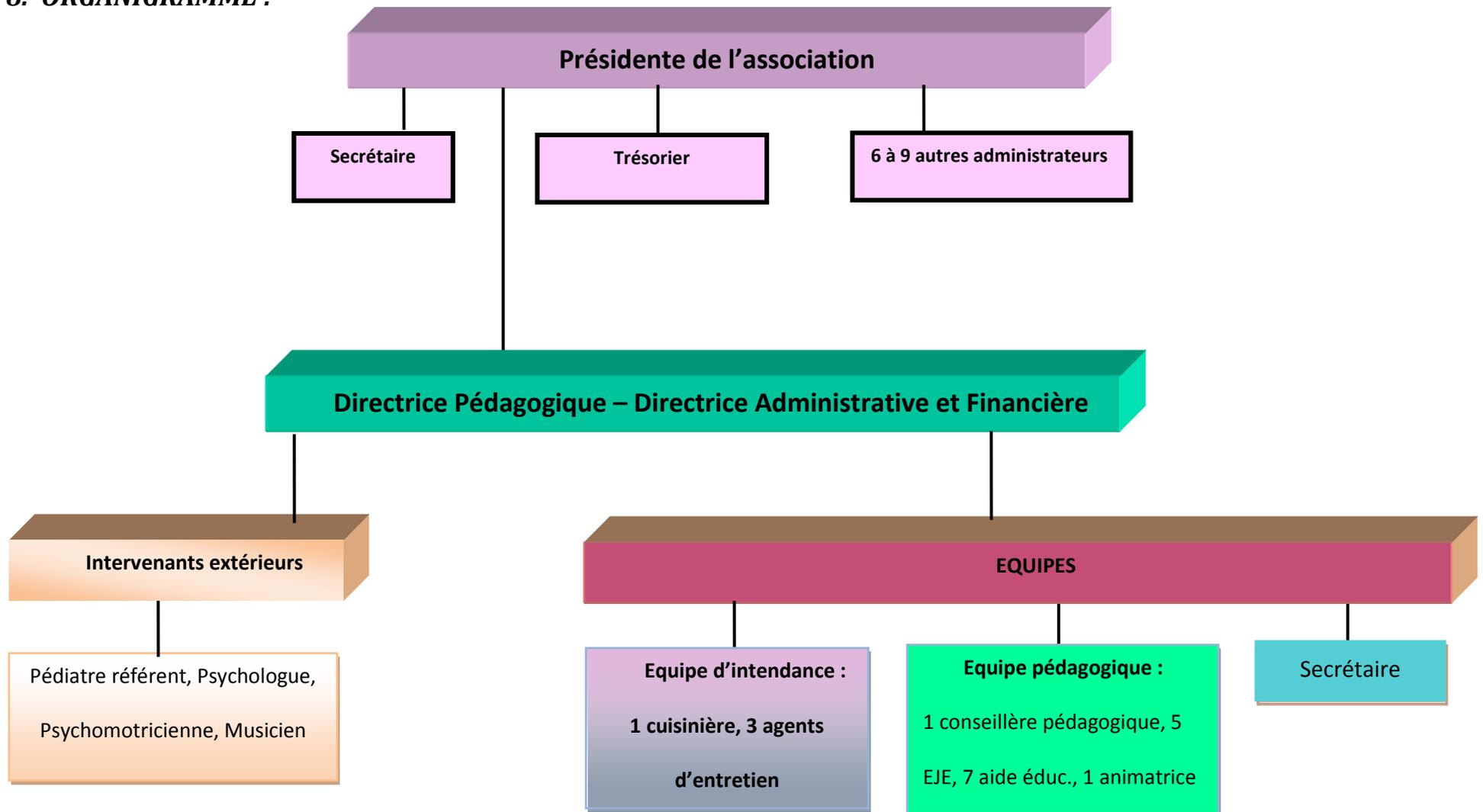
- ✓ Une équipe d'intendance composée de :
 - 1 cuisinière
 - 3 femmes de service qui assurent l'entretien de l'établissement et l'hygiène des locaux

Les vacataires :

- ↪ 1 psychologue-clinicien, 5 heures par mois
- ↪ 1 professeur de musique, 5H30 par semaine
- ↪ 1 médecin pédiatre 2 heures par mois
- ↪ 1 psychomotricienne 6 heures par mois

L'association accueille des jeunes en formation ou d'autres types de contrats.

8. ORGANIGRAMME :



8.1 Profil de poste des Aides-Éducatrices :

➤ COMPÉTENCE 1 :

Cette compétence pose la question de la collaboration avec l'éducatrice et le travail d'équipe. En effet, au Jardin d'enfants, l'aide-éducatrice et l'éducatrice partagent les valeurs qui sont portées par la pédagogie active.

Elles aménagent avec l'équipe élargie tout ce qui va concerner, les règles de vie et les modalités du travail d'équipe.

Les activités proposées en classe et les objectifs visés sont donc discutés et définis au préalable en équipe : EJE et aide-éducatrice.

○ Place de l'aide-éducatrice dans les activités proposées aux enfants :

- Partage les règles de vie et les interventions auprès des enfants avec l'éducatrice de jeunes enfants
- Travailler les règles de vie et le respect de l'autre avec les enfants
- Accompagner par la parole les moments plus ou moins difficiles vécus par l'enfant (départ des familles, frustration, litige avec un autre, blessure ou petit bobo, ...) afin de l'aider à identifier ou à verbaliser ses sentiments ou sa souffrance
- Aménager, accompagner le déroulement d'activités individuelles ou collectives
- Proposer un jeu, un jouet, un livre
- Savoir préparer les matériaux, les matériels, les locaux destinés aux activités de jeux et de loisirs
- Donner accès et manipuler les différentes matières en relativisant le fait de se salir

➤ COMPÉTENCE 2 :

○ Travail d'équipe et complémentarité avec l'éducatrice de jeunes enfants :

Il y a une grande complémentarité entre ces deux postes. Si l'éducatrice de jeunes enfants est responsable des apprentissages des enfants, elle partage et travaille avec l'aide-éducatrice à la mise en place des activités qui vont être proposées pour atteindre les objectifs visés.

C'est donc à partir des objectifs fixés, que vont se discuter les d'activités, chaque professionnel étant force de proposition.

Une fois les activités retenues, leur mise en œuvre au sein de la classe devra être pensée :

- ✓ organisation de l'activité
- ✓ répartition des tâches
- ✓ place de chacun dans le déroulement de la séance
- ✓ accompagnement de l'enfant...

Dans le fonctionnement de la classe il y a donc un projet de fonctionnement ou projet d'équipe dont les fondements prennent appui sur le respect la communication et la complémentarité des postes. Ce document devra préciser les modalités de collaboration entre les professionnels par exemple :

- ✓ Modalités de communication : transmissions écrites (permettre la connaissance des événements de la classe et du vécu des enfants pour assurer la continuité du service d'accueil)
- ✓ Modalités de communication avec les familles (qui dit quoi ?, qui fait quoi ?)
- ✓ Place de la famille dans la classe (accueil et limites à poser pour respecter la place de l'enfant et ses apprentissages tout en posant un cadre institutionnel adapté et concerté)
- ✓ Modalités d'accueil des stagiaires : se mettre d'accord sur la place de chacun et sur l'accompagnement de l'élève en formation en fonction du référentiel de compétences qui sera rempli (qui observe quoi et qui accompagne quoi ?)

➤ **COMPÉTENCE 3 :**

○ **Accompagnement de l'enfant dans sa vie quotidienne :**

▪ Accueillir l'enfant et sa famille :

- Travailler avec la famille sur la séparation pour les rassurer et permettre à l'enfant d'entrer dans les activités et les apprentissages proposés
- Transmettre aux familles les informations concernant leur enfant sur la journée (déroulement de la journée, participation aux activités, au repas, à la sieste, comportement de leur enfant). Ce moment d'échange se veut un moment rassurant pour les familles, *autant que faire se peut*, il est fait en commun accord avec l'éducatrice, et il garantit la qualité de la séparation et la confiance des familles en la structure (J.E.).

- Amener la famille à modifier son regard sur « les tâches » et les activités salissantes pour qu'elle prenne conscience que le Jardin est un terrain de découvertes et d'éveil pour leurs jeunes enfants et que pour découvrir « le monde » ils seront amenés à faire de nombreuses expériences.

- Accompagner l'enfant dans tous les moments de la journée :

- La séparation et l'adaptation de l'enfant
- Soins d'hygiène (change, apprentissage de la propreté, ...)
- Les repas : aide à l'autonomie
- La sieste : accompagnement pour l'endormissement et aide à l'autonomie sur l'habillage, le déshabillage, ...
- Les activités d'éveil : propositions, mises en place et interaction avec les enfants pour le développement des compétences et la construction des savoirs

➤ **COMPÉTENCE 4 :**

- **Place de l'aide l'aide-éducatrice dans l'accompagnement à l'autonomie de l'enfant :**

- Amener l'enfant à faire seul, en lui donnant les moyens d'être autonome :

- Aide au repérage de son espace
- Aménagement de cet espace pour lui permettre d'être en réussite dans ses initiatives (mise à niveau des jeux, du matériel dont il a besoin, le guider par le geste ou la parole). Cela concerne aussi bien l'hygiène que les moments de restauration ou encore, les activités pédagogiques : que l'enfant puisse faire au maximum seul
- Stimuler le langage chez l'enfant en ayant l'exigence de le faire verbaliser le plus possible ce qu'il veut : il va alors pouvoir agir sur le monde par la parole et s'autonomiser de l'adulte
- Inviter l'enfant à faire seul des actes de la vie quotidienne qu'il pense ne pas maîtriser pour qu'il prenne confiance en ses possibilités (s'habiller, se déshabiller, utiliser ses couverts, mettre la table)
- Permettre à l'enfant de faire des choix et s'occuper seul
- Le valoriser en lui donnant des responsabilités (par des tâches spécifiques : faire le « métier » de facteur, responsable de la date, de la météo, des présences, ...)

➤ **COMPÉTENCE 5 :**

○ **Dynamique institutionnelle, travail d'équipe élargie :**

- Respecter le cadre institutionnel (contrat de travail, le principe de pédagogie active, ses collègues, les familles, le devoir de réserve, ...)
- S'intégrer dans une équipe
- Reconnaître et respecter chacun dans sa mission, dans son travail et dans sa complémentarité
- Participer à des réunions en donnant son point de vue
- Prendre en compte l'avis de chacun
- Être à l'écoute de l'autre
- Communiquer : recevoir et transmettre des informations aux différents membres de l'équipe ou à l'ensemble de l'équipe éducative
- Organiser un programme de travail en s'enrichissant des idées de chacun
- Être force de proposition pour l'organisation de réunions (thèmes à aborder ou à approfondir, ...)

8.2 Profil de poste des Éducatrices de Jeunes Enfants :

➤ **COMPÉTENCE 1 : Accompagnement de l'enfant dans sa vie quotidienne**

Les éducatrices de jeunes enfants assurent l'ouverture et la fermeture du jardin d'enfants.

✓ Accueillir l'enfant et sa famille :

- Les éducatrices de jeunes enfants travaillent avec la famille sur les séparations du matin et du soir pour les rassurer et permettre à l'enfant d'entrer dans les activités et les apprentissages proposés.
- Elles animent les réunions de rentrée avec les familles
- Elles rencontrent régulièrement ou à leur demande, les familles des enfants qu'elles accueillent.
- Elles transmettent aux familles les informations concernant leur enfant sur la journée (déroulement de la journée, participation aux activités, au repas, à la sieste, comportement de leur enfant). Ce moment d'échange se veut un moment rassurant pour les familles, *autant que faire se peut*, et il garantit la qualité de la séparation et la confiance des familles en la structure (J.E.).

- Elles rendent lisibles aux familles le bien fondé des activités qu'elles mettent en place.

✓ Observer l'enfant dans son développement global :

- Assurer son bien-être
- Être attentif à son évolution
- Ajuster ses pratiques

✓ Accompagner l'enfant dans tous les moments de la journée :

- La séparation et l'adaptation de l'enfant
- Soins d'hygiène (change, apprentissage de la propreté, ...)
- Les repas : aide à l'autonomie
- La sieste : accompagnement pour l'endormissement et aide à l'autonomie sur l'habillage, le déshabillage, ...
- Les activités d'éveil : elles conçoivent et mettent en œuvre les activités d'animation ou d'éveil des enfants pour le développement des compétences et la construction des savoirs, en lien avec le projet pédagogique qu'elles rédigent pour leur classe.

➤ **COMPÉTENCE 2 :**

Place de l'éducatrice de jeunes enfants dans l'accompagnement à l'autonomie de l'enfant

✓ Amener l'enfant à faire seul, en lui donnant les moyens d'être autonome :

- Aide au repérage de son espace en construisant des jeux et en inventant des parcours de motricité.
- Aménagement de cet espace pour lui permettre d'être en réussite dans ses initiatives (mise à niveau des jeux, du matériel dont il a besoin, le guider par le geste ou la parole). Cela concerne aussi bien l'hygiène que les moments de restauration ou encore, les activités pédagogiques : que l'enfant puisse faire au maximum seul.
- Aide au repérage dans le temps par la mise en place de rituels (appel, regroupement, météo, saison, date, emploi du temps de la journée...).
- Stimuler le langage chez l'enfant en ayant l'exigence de le faire verbaliser le plus possible ce qu'il veut : il va alors pouvoir agir sur le monde par la parole et s'autonomiser de l'adulte
- Inviter l'enfant à faire seul des actes de la vie quotidienne qu'il pense ne pas maîtriser pour qu'il prenne confiance en ses possibilités (s'habiller, se déshabiller, utiliser ses couverts, mettre la table)
- Permettre à l'enfant de faire des choix et s'occuper seul.

- Le valoriser en lui donnant des responsabilités (par des tâches spécifiques : faire le « métier » de facteur, responsable de la date, de la météo, des présences, ...).

➤ **COMPÉTENCE 3 :**

Cette compétence pose la question de la collaboration avec l'aide - éducatrice et le travail d'équipe. En effet, au Jardin d'enfants, l'aide-éducatrice et l'éducatrice partagent les valeurs qui sont portées par la pédagogie active.

Elles aménagent avec l'équipe élargie tout ce qui va concerner, les règles de vie et les modalités du travail d'équipe.

Les activités proposées en classe et les objectifs visés sont donc discutés et définis au préalable en équipe : EJE et aide-éducatrice.

○ **Place de l'éducatrice dans les activités proposées aux enfants :**

- L'éducatrice de jeunes enfants est à l'initiative du travail sur les règles de vie et les interventions auprès des enfants avec l'aide – éducatrice.
- Elle axe particulièrement son action auprès des jeunes enfants sur le travail de socialisation, de respect de l'autre, adultes / enfants.
- Dans le souci de développer le langage, l'éducatrice aura soin de verbaliser le plus possible ce qu'elle attend mais aussi ce qu'elle voit et ce qu'elle perçoit des intentions des enfants.
- Elle pense et met en œuvre l'aménagement, l'accompagnement et le déroulement des activités individuelles ou collectives.
- Au regard des objectifs qui sont visés pour les enfants de son groupe, l'éducatrice de jeunes enfants sera créative, imaginative et inventive.

➤ **COMPÉTENCE 4 :**

○ **Travail d'équipe et complémentarité avec l'aide – éducatrice :**

Il y a une grande complémentarité entre ces deux postes. Si l'éducatrice de jeunes enfants est responsable des apprentissages des enfants, elle partage et travaille avec l'aide-éducatrice à la mise en place des activités qui vont être proposées pour atteindre les objectifs visés.

C'est donc à partir des objectifs fixés, que vont se discuter les activités, chaque professionnel étant force de proposition.

Pour chaque classe, il y a un projet pédagogique qui est rédigé par l'éducatrice de jeunes enfants. C'est elle qui en est garante car elle fixe les objectifs visés pour l'ensemble de la classe d'âge.

Dans le fonctionnement de la classe il y a aussi un projet de fonctionnement³ ou projet d'équipe dont les fondements prennent appui sur le respect la communication et la complémentarité des postes.

○ **Travail d'équipe et complémentarité avec l'équipe élargie :**

L'éducatrice de jeunes enfants aura soin de :

- * Faire partager ses connaissances psychopédagogiques pour expliquer les actions à envisager en équipe
- * Transmettre ses compétences
- * Accompagner l'équipe dans la mise en œuvre des actions
- * Partager avec les parents des connaissances en matière d'éducation
- * Repérer les troubles éventuels de l'enfant ; en informer la directrice et en assurer le suivi spécifique en collaboration avec les autres intervenants (psychologue, médecin, aide-éducatrice...)
- * Tutorat des stagiaires

³ Cf : compétence 4 de la fiche de poste Aide - éducatrice

➤ **COMPÉTENCE 5 :**

○ **Dynamique institutionnelle, travail d'équipe élargie :**

- Respecter le cadre institutionnel (contrat de travail, le principe de pédagogie active, ses collègues, les familles, le devoir de réserve, ...)
- S'intégrer dans une équipe
- Reconnaître et respecter chacun dans sa mission, dans son travail et dans sa complémentarité
- Participer à des réunions en donnant son point de vue
- Prendre en compte l'avis de chacun
- Être à l'écoute de l'autre
- Communiquer : recevoir et transmettre des informations aux différents membres de l'équipe ou à l'ensemble de l'équipe éducative
- Organiser un programme de travail en s'enrichissant des idées de chacun
- Être force de proposition pour l'organisation de réunions (thèmes à aborder ou à approfondir, ...)

8.3 Accueil des stagiaires :

Nous accueillons des stagiaires des formations suivantes :

- Éducateur de Jeunes Enfants
- Assistante de vie aux familles
- C.A.P Petite Enfance
- Orientation professionnelle (Pôle Emploi)
- Réinsertion professionnelle
- Stage de découverte en entreprise des élèves du secondaire.

Nous souhaitons, en effet faire connaître les différentes professions qui composent l'équipe du Jardin d'enfants et la particularité de notre établissement.

Nous souhaitons aussi nous inscrire dans la formation de futurs professionnels à la diversité des terrains de stages et aux différents lieux d'exercice de leur profession.

Nous voulons particulièrement former les stagiaires à la particularité de notre structure, de son environnement et de l'accueil mis en œuvre parce que participer à la formation pratique de stagiaires est propice à des temps d'échanges riches de formation pour les deux parties concernées.

Enfin, en tant que site qualifiant nous voulons nous inscrire dans une démarche d'évolution permanente.

Le référent de stage :

Un référent professionnel sera systématiquement attribué au stagiaire par la directrice pédagogique.

Le référent professionnel assure un rôle de coordination entre l'établissement d'accueil (représenté par la directrice pédagogique), le stagiaire et le centre de formation.

Il assure l'accompagnement et l'encadrement du stagiaire.

Le référent met en place des techniques d'accompagnement, l'organisation de rencontres et de bilans réguliers.

Les conditions d'accueil du stagiaire sont :

Un groupe d'accueil et un référent de stage.

L'arrivée du stagiaire est signalée par écrit aux familles concernées.

Une affiche est posée sur les panneaux d'informations du jardin d'enfants.

Le stagiaire est présenté à l'ensemble de l'équipe de l'établissement dès le début de son stage.

Le repas du midi est pris en charge par l'institution durant toute la durée du stage.

Les temps de pause sont à définir avec le référent de stage.

Des temps de rencontre seront prévus avec l'équipe de direction.

Un planning de rencontres hebdomadaires et régulières est mis en place avec le référent.

Une organisation en interne est prévue afin que le stagiaire puisse observer les différents groupes et puisse comprendre le fonctionnement global de l'institution.

Des ressources pédagogiques sont à la disposition du stagiaire (bibliographie, livres, matériel etc.).

Le stagiaire participera aux : réunions d'informations générales, réunions pédagogiques, réunion avec les parents, réunion de supervision. Cependant, la direction et le référent de stage se réservent la décision de ne pas convier le stagiaire à certaines réunions en fonction du type de stage et de l'objet de la réunion. Pour le stagiaire, les réunions sont propices à un temps d'observation de ce travail d'équipe, elles sont aussi, au même titre que la prise en charge d'un groupe, l'occasion de se confronter au rythme et à la pratique du professionnel ; à la réalité du terrain.

L'évaluation finale :

Elle est une synthèse des différents moments qui ont eu lieu pendant le stage.

Elle est une mémoire du stage, une trace des points forts et des points à approfondir.

Elle est une ouverture sur le projet professionnel du stagiaire.

L'évaluation écrite est remise au stagiaire avant son départ après lui avoir été lue par le référent de stage qui l'a rédigée.

8.4 Accueil des jeunes en service civique :

Nous souhaitons donner la chance aux personnes postulant au Service civique de connaître les différentes professions qui composent l'équipe du Jardin d'enfants et la particularité de notre établissement.

TEEPA s'inscrivant dans la formation de futurs professionnels de la petite enfance, nous nous ajoutons à la diversité des terrains associatifs proposés pour exercer cette mission d'intérêt général.

Nous voulons particulièrement former les volontaires services civiques sur la compréhension de notre terrain et de son environnement, parce qu'accueillir des jeunes est propice à des temps d'échanges riches pour les parties concernées et pour l'évolution des pratiques.

Enfin, en tant que site qualifiant nous voulons nous inscrire dans une démarche d'évolution continue.

Le référent

Un référent professionnel est systématiquement attribué au volontaire par la directrice pédagogique, sachant que l'équipe éducative du groupe d'accueil est référente.

Le référent professionnel assure un rôle de coordination entre les directrices administrative et pédagogique et le Volontaire.

Il assure avec l'aide-éducatrice, l'accompagnement et l'encadrement du volontaire ainsi que son ouverture sur les différents lieux existant dans l'institution et les divers membres de l'équipe.

L'équipe éducative d'accueil met en place des techniques d'accompagnement, l'organisation de rencontres régulières et de bilans réguliers.

Elle définit avec le volontaire les périodes d'observations du groupe référent ou des autres groupes.

Une certaine mobilité est demandée au Volontaire. À titre exceptionnel, il peut être demandé au Volontaire de se déplacer sur un autre groupe d'accueil.

Les responsabilités du Volontaire

Le volontaire engage sa responsabilité tant auprès des usagers et de leur famille que des membres de l'équipe.

Il est placé sous la responsabilité du chef d'établissement.

Confidentialité et tenue adaptée sont de rigueur.

L'évaluation du contrat

Il s'agit de voir ce que le volontaire a compris des spécificités des postes éducatifs, de notre structure, et de faire le point de sa formation pratique.

Elle se présente sous deux formes :

L'évaluation ponctuelle :

Le volontaire et le professionnel se retrouvent régulièrement ou au moins une fois par semaine à leur convenance.

C'est un temps d'échanges qui permet au volontaire et à son équipe d'accueil de parler des enfants, des projets en cohérence avec le projet d'établissement, d'échanger des informations et des observations.

Ce moment permet aussi de revenir sur les objectifs de formation et de leur pertinence. Ces rencontres permettent aux 2 parties d'individualiser le parcours du volontaire et son accompagnement. Elles font partie intégrante du processus de formation.

De plus, ce temps de rencontre sert à guider le volontaire, à répondre à ses questions.

L'évaluation finale :

Elle est une synthèse des différents moments qui ont eu lieu pendant le contrat.

Elle est une mémoire du travail du volontaire, de son investissement ainsi qu'une trace des points forts et des points à approfondir.

Elle est une ouverture sur le projet professionnel à venir du volontaire.

Une évaluation écrite sera remise au stagiaire avant son départ. Cette évaluation pourra être élaborée avec l'équipe éducative d'accueil, la direction et le volontaire.

9. FORMATION DU PERSONNEL :

Chaque année, un plan de formation est élaboré par la direction et le délégué du personnel après consultation des besoins de l'équipe.

Des formations en interne sont proposées pour la sécurité incendie et les gestes de premiers secours par exemple. Il peut y avoir aussi des intervenants pour des conférences sur un sujet d'actualité concernant les activités du jardin d'enfants.

De même, pour chaque équipe d'un groupe classe, une analyse des pratiques professionnelles est mise en place avec un psychologue qui intervient tous les mois.

PROJET EDUCATIF

« De l'individuel au collectif »

1. LES BESOINS, LES PRINCIPES, LES VALEURS DU JARDIN D'ENFANTS

Le Projet Éducatif tient compte des droits et devoirs de l'enfant.

Ce projet concerne l'ensemble de l'établissement, jardin maternel, jardin d'enfants, jardin d'éveil.

Nous attachons beaucoup d'importance à créer et assurer un lien cohérent avec les familles, à solliciter leur participation dans une démarche de coéducation et de soutien à la parentalité.

Dans le cadre du Jardin Maternel cet accueil est particulièrement soutenu. En effet, 2 ans c'est souvent l'âge des premières séparations, de la découverte et de l'investissement d'un autre lieu de vie.

L'Association « Toute l'Enfance En Plein Air⁴ » est simultanément un lieu d'accueil et un lieu préscolaire.

Les enfants sont âgés de 2 à 6 ans et peuvent être présents de 7 à 10 heures par jour quatre à cinq jours par semaine.

Les enfants sont avec les mêmes référents dans les mêmes lieux du matin au soir. Il y a donc une continuité dans l'accompagnement des enfants qui conservent ainsi leurs repères (rythmes, espaces, personnes).

La vie en collectivité s'organise d'abord au travers des situations de la vie courante (repas, habillage, hygiène etc.) et ensuite dans les situations d'apprentissages préscolaires.

La prise en charge des enfants est globale.

⁴ TEEPA : Toute l'Enfance En Plein Air

C'est à partir de la reconnaissance des besoins de chaque enfant que le projet éducatif du Jardin d'Enfants T.E.E.P.A a construit ses axes prioritaires. Il s'est dégagé trois axes majeurs :

- **Respect de la personnalité**
- **Respect des rythmes biologiques**
- **Respect du processus d'apprentissage**

Nous travaillons dans le respect de la différence et de l'altérité.

Nous pensons que chaque enfant a sa « place » reconnue en tant que sujet, et qu'il peut se construire en tant qu'individu.

Durant ces 4 années, outre sa construction identitaire, nous l'accompagnons dans la construction de son sens collectif. Il peut alors aller vers une vie sociale et collective.

La connaissance que nous avons des jeunes enfants nous donne les moyens de l'accompagner dans ses potentialités ainsi que dans ses apprentissages pré scolaires.

C'est par ses sens que l'enfant forme ses premières idées abstraites. Il est donc fondamental de lui offrir un large éventail d'expériences concrètes et sensorielles pour lui permettre d'affiner et d'ordonner ses perceptions.

L'enfant est à la fois observateur et acteur du monde de la matière, principal moyen de formation de l'esprit et de construction de l'intelligence.

Le projet doit permettre aux enfants d'être acteurs de leurs propres apprentissages et de leur développement.

Nous souhaitons soutenir leur appétence et élargir leurs champs de connaissances.

Nous proposons des règles de vie adaptées aux enfants pour vivre en société.

1.1 Éveil culturel

Nous proposons aux enfants des sorties en fonction des objectifs d'apprentissage et des opportunités.

L'ouverture sur la vie, la cité, le social s'effectuent par des sorties culturelles (ex : musées, bibliothèques, maison de retraite, visites et expositions, découverte d'un espace géographique) qui viennent soutenir la vie de l'établissement et enrichir les processus d'apprentissages des enfants.

Ces sorties peuvent avoir lieu au démarrage ou à l'aboutissement d'un projet mené en classe.

Dans le cadre du jardin d'éveil qui se déroule le mercredi et pendant les vacances scolaires, l'accès à la culture se pratique à l'intérieur de l'établissement.

Les enfants sont accueillis dans des espaces dénommés classes ou sections sous la responsabilité d'une éducatrice de jeunes enfants.

1.2 Un espace d'apprentissages

L'apprentissage est un processus constant et évolutif propre à chacun. Les méthodes pédagogiques déployées au jardin d'enfant relèvent de la pédagogie active et utilisent tous les espaces du quotidien pour alimenter le développement des compétences des enfants.

L'apprentissage est fondé sur une application dans le quotidien et pas seulement limité au temps de l'exercice.

L'enfant est accompagné, soutenu dans son évolution pour favoriser ses potentialités.

L'apprentissage doit s'ancrer dans le vécu pour avoir un sens, pour être compris et retenu.

L'enfant doit pouvoir à travers les jeux et les activités proposées, développer sa créativité et sa confiance en lui. L'éducateur va valoriser le cheminement et les étapes franchies dans les apprentissages. Il va s'établir une relation de confiance avec l'adulte comme le dit le pédagogue STEINER : « *Accueillir l'enfant avec respect, l'éduquer avec amour et lui permettre de grandir en liberté* ».

L'enfant sait qu'il peut s'exprimer, être écouté, que les professionnels ne renforceront pas l'esprit de compétition ni ne mettront de hiérarchie entre les enfants ou les matières.

L'enfant va être stimulé, encouragé par l'éducateur qui fera en sorte qu'il ne se sente pas en situation d'échec.

Maria MONTESSORI dit « *Aider l'enfant à devenir indépendant de nous et à suivre sa voie lui-même* ».

C'est pour cela que nous offrons un cadre adapté aux besoins de l'enfant qui va respecter son rythme, ses particularités, tout en l'éveillant à la vie sociale.

1.3 Espace d'expériences culturelles

Au jardin d'enfants et au jardin maternel il y a différents espaces culturels :

- Les classes ou sections
- Les ateliers permanents
- Les ateliers ponctuels
- Les sorties
- Les spectacles en interne

Ces espaces favorisent le décroisement des groupes, les effectifs réduits permettant une meilleure approche des apprentissages et une meilleure connaissance de chaque enfant, donc un accompagnement plus individualisé.

Dans des espaces spécifiques, les ateliers sont quotidiens ou hebdomadaires:

- Atelier créatif
- Atelier de musique
- Atelier d'expression corporelle
- Psychomotricité

Sont abordés dans ces ateliers :

- Les arts littéraires (conte, histoire, poésie, production de textes, reportages, récits)

- Les arts graphiques
- Les arts plastiques
- Les arts musicaux et chorégraphiques

Les différents espaces ne sont pas dissociés les uns des autres, par exemple :

Pendant la classe sont décidées et préparées les sorties avec les enfants (recherche d'information, acquisitions de vocabulaire, repérage géographique...).

Les sorties peuvent être réinvesties à l'intérieur de la classe et des différents ateliers (graphisme, arts plastiques, vocabulaire, reportages, narration...)

L'effectif mesuré de vingt et un par groupe permet à la fois de mobiliser de manière positive l'énergie du collectif et de faire en sorte que chacun y trouve sa place.

Les effectifs réduits pour les ateliers quotidiens répondent eux aussi à un besoin de s'extraire de temps à autre chaque jour d'un grand groupe. L'atelier arts plastiques et « bricolage » des enfants de 2/3 ans mené par une animatrice extérieure aux sections mais interne à l'établissement accueille les enfants par petits groupes de cinq.

Les activités sont orientées différemment selon le nombre d'enfants et selon l'individualité de chacun.

Dans le cas où l'enfant part vers une autre structure en cours de cycle, l'expérience et ses connaissances accumulées ne lui seront que profitables.

À sa sortie du jardin d'enfants, l'enfant est conforté dans ses expériences multiples, variées et répétées. Il peut aborder le cycle des apprentissages fondamentaux au même titre qu'un enfant ayant accompli son parcours dans d'autres établissements.

1.4 Activités libres

Si toutes les activités constituent des expériences riches pour les enfants, il est également important de prévoir des moments libres dans la journée pour jouer tout simplement, se détendre et se faire plaisir (jouer est un signe de bonne santé). Elles sont proposées au moment de l'accueil du matin, entre les activités, au retour de la sieste, en parallèle à des activités proposées, en coin permanent chez les petits, au moment d'échanges entre groupes, et au temps des retrouvailles le soir.

Les formes d'activités libres sont :

- Les jeux symboliques ou d'imitation (coin poupée, coin dînette, les déguisements, les animaux, le garage, le téléphone, le docteur....)
- Les jeux de constructions et d'expérimentations (briquettes en plastique, cubes, petites lattes de bois, formes aimantées...)
- Les jeux mathématiques (jeux Montessori)
- Les jeux d'observations
- Les jeux extérieurs ou moteurs (vélos, trottinettes, roues, tonneaux, parcours de motricité...)
- Les jeux de manipulation : les feutres, les crayons de couleur, la pâte à modeler, la colle, les ciseaux et la peinture (en libre accès ou accompagné d'un adulte suivant l'âge des enfants) peuvent être mis à disposition
- Jeux de société : Memory, lotos, dominos, jeux de tris...
- Le coin lecture

Les coins ou espaces de jeux permettent une forme d'isolement mais sont aussi ouverts au regard et à l'écoute des professionnels.

Les espaces seront suffisamment grands pour y être à plusieurs, mais assez petits pour se sentir protégés. Ils sont identifiables et repérables facilement.

1.5 Le regroupement du matin

Chaque matin, après le signal du rangement des jeux, un regroupement est mis en place sur le tapis. Il dure de quinze à trente minutes suivant l'âge des enfants, il peut s'allonger de manière progressive dans l'année. Le regroupement grâce à ses rituels construit les règles de vie et les habitudes collectives, il développe les savoirs et la mémoire, responsabilise en donnant confiance en soi. Les nombreux échanges et interactions enrichissent le langage et le vocabulaire et permettent une ouverture sur le monde. Cette activité est étayée par de nombreux affichages : tableaux, calendriers, images, horloges, frise numérique, photos...

Nos principaux objectifs sont :

Les repères de temps

- Calendrier (jour, mois, année)
- Train de la semaine (jours et couleurs)
- Saison (météo)
- horaires des adultes (à l'ouverture, à la sieste, à la fermeture)

Connaître les autres enfants

- Prise de conscience d'appartenir à un groupe (compter les présents et les absents)
- Passer du « vivre les uns à côté des autres » au « vivre ensemble »
- Reconnaissance de l'écriture de son prénom sur l'étiquette de présence et celle des autres enfants pour les plus grands

Planning de la journée

- Désignation des responsables et des responsabilités (transmission du nombre d'enfants au bureau, mettre la table du déjeuner, distribuer le goûter...)
- Lecture du menu
- Emploi du temps de la journée (activités, motricité, ateliers...)

Langage

- Echanges libres (récit de son week-end, de ses vacances, d'un évènement particulier)
- Apport de nouveau vocabulaire
- Chansons, comptines
- Histoires

Découverte du monde

- Observation de la nature suivant les saisons
- Leçon de choses suivant les apports des enfants (découverte d'un fruit, d'une fleur, d'un animal, d'un coquillage...)
- Partage de livres ou de supports illustrés

Un deuxième regroupement peut être proposé pour faire un retour avec les enfants sur les activités, les productions qui en ont découlé et le déroulement de la matinée.

2. L'ACCUEIL DES ENFANTS

Les enfants sont répartis de la façon suivante :

2.1 Le jardin maternel

Le jardin maternel est un lieu d'accueil régulier qui reçoit 40 enfants âgés de 2 ans révolus à 2 ans et demi en septembre.

Il est réparti en deux groupes de 20 enfants.

- « les coccinelles »
- « les poussins »

Chaque groupe est encadré par un(e) E.J.E⁵ responsable assisté(e) d'un(e) aide-éducateur (trice) et d'un jeune en service civique.

2.2 Le jardin d'enfants

Le jardin d'enfants est un lieu d'accueil régulier qui reçoit 60 enfants âgés de 3 à 6 ans :

- Les petits : « les papillons »,

20 à 22 enfants âgés de 3 ans révolus en septembre.

Ce groupe est encadré par un(e) E.J.E responsable assisté(e) d'un(e) aide-éducateur (trice) et d'un jeune en service civique.

⁵ E.J.E. : Éducateur (trice) de Jeunes Enfants

- Les petits-moyens : « les dauphins »

20 à 22 enfants âgés de 3 ans et demi à 4 ans en septembre.

Ce groupe est encadré par un(e) E.J.E responsable assisté(e) d'un(e) aide-éducateur (trice) et d'un jeune en service civique.

- Les moyens-grands : « les chamois »

20 à 22 enfants âgés de 4 et 5 ans en septembre.

Ce groupe est encadré par un(e) E.J.E responsable assisté(e) d'un(e) aide-éducateur (trice) et d'un jeune en service civique.

2.3 Le jardin d'éveil

Le jardin d'éveil est un lieu d'accueil occasionnel.

Dans le cadre de la prestation de service unique (P.S.U), loi d'orientation de janvier 2001, les places vacantes laissées par les enfants absents le mercredi ou pendant les vacances scolaires sont mises à la disposition d'enfants d'autres familles, extérieures au jardin d'enfants, afin de les accueillir au sein de notre structure .

Nous proposons ainsi des activités d'éveil, manuelles ou autres sous la forme d'ateliers divers et variés.

La capacité d'accueil du jardin d'éveil est calculée en fonction des places libres à l'année ou à la semaine, etc....

Ces enfants sont accueillis dans leur classe d'âge.

2.4 Relations adultes-enfants

Il y a au moins deux référent(e)s par groupe.

Cette organisation permet régulièrement de partager le groupe en 2 parties, de favoriser les échanges entre l'adulte et l'enfant, et de faciliter la qualité pédagogique et relationnelle.

De ce fait, nous pouvons mieux évaluer ses potentialités et découvrir sa personnalité.

À la fin de l'année, nous procédons à des visites interclasses afin de préparer les enfants à leur futur lieu d'accueil et aux changements que va entraîner la rentrée à venir.

D'autres occasions peuvent se présenter pour permettre une circulation bénéfique entre les enfants de groupes différents.

2.5 Relations entre enfants

La vie de l'enfant au sein de petits groupes est plus favorable aux relations privilégiées et facilite les apprentissages.

La vie en collectivité favorise :

- L'émulation et le partage
- La stimulation et l'enrichissement
- La coopération et l'entraide
- Le respect des règles et des limites
- L'apprentissage et le développement du langage
- La création de lien social
- Le respect de la différence
- Les échanges culturels

3. RELATIONS AVEC LES FAMILLES, SOUTIEN À LA PARENTALITÉ :

3.1 Les réunions

Un premier contact a lieu lors d'une réunion générale d'information en début d'année civile. Cette réunion générale est animée par la présidente de l'association et les deux directrices. Lors de cette réunion, est présenté le projet d'établissement ainsi que les règles de contractualisation avec les familles. Celles-ci découvrent notre structure et visitent les locaux.

Un règlement de fonctionnement⁶ dédié aux familles est joint à la demande d'inscription.

Les parents sont ensuite reçus lors d'un rendez-vous avec la directrice pédagogique en vue d'une éventuelle inscription.

Une fois que l'inscription est définitive, les parents sont conviés à venir rencontrer l'équipe qui accueillera leur enfant dans le courant des mois de juin, juillet.

Une réunion générale d'information a lieu dès la fin du mois de septembre.

Elle a pour but de présenter l'association, l'équipe pédagogique et le fonctionnement général de l'établissement.

Cette réunion générale est suivie d'une réunion pédagogique pour chaque groupe où chaque éducateur (trice) de jeunes enfants responsable expose le projet de la classe ou de la section, fait un point sur la rentrée et sur l'adaptation des enfants et répond à toutes les questions soulevées par les parents.

Les éducateurs (trices) de jeunes enfants, responsables de leur groupe, rencontrent les parents selon leurs disponibilités quotidiennement ou sur rendez vous. Les aides éducateurs (trices) ou animateurs (trices) qui les assistent sont bienvenu(e)s dans ces accueils lorsque cela est possible.

⁶ Cf. : document annexé

3.2 *L'accueil individualisé*

L'accent est mis dans notre pratique sur l'accueil individualisé.

Les familles qui accompagnent leurs enfants peuvent prendre le temps de la séparation ou des retrouvailles avec leur enfant dans un temps raisonnable (pour ne pas ajouter à la difficulté soit de séparation soit de gestion des autres enfants accueillis).

Ce temps d'accueil conditionne le reste de la journée, il est donc conseillé aux parents d'emmener l'enfant au plus tard à 9 heures. Au-delà l'équipe n'a plus la disponibilité nécessaire pour l'accueillir, le groupe est déjà constitué.

La disponibilité des professionnels facilite les repères affectifs de l'enfant et les échanges avec les familles.

L'objet transitionnel :

A sa naissance le bébé se confond avec sa mère, la mère sait qu'elle existe en dehors du bébé mais lui ne le sait pas. Le « travail » de la mère est de le mener vers la prise de conscience de cette séparation et vers l'autonomie. Entre fusion et séparation existe ce que Winnicott a appelé « l'espace transitionnel ». C'est un espace qui n'appartient ni au bébé ni à la mère, c'est une aire intermédiaire que Winnicott situe vers l'âge de 6/7 mois.

L'objet transitionnel est un objet privilégié choisi par l'enfant, il est la première possession non-moi, il n'est perçu ni comme faisant partie de la mère ni comme étant objet intérieur. Il va sécuriser, va aider à surmonter la frustration de la séparation.

L'objet transitionnel n'est pas une obligation, certains enfants n'en ont pas ou de très insolites : petite cuillère, soutien gorge, étiquettes, petites voitures... Dans certaines cultures autres qu'occidentales les doudous n'existent pas.

C'est l'enfant qui choisit et investit un objet qui va lui permettre de se rassurer, de faire la transition entre la maison et la collectivité qui l'accueille.

Certains ont à la place de l'objet une conduite transitionnelle permettant de l'auto réassurance : succion du pouce, toucher du lobe de l'oreille, tournicotis de cheveux, balancements, gazouillis, pleurs... D'autres ont besoin de l'accompagnement d'un adulte : chansons, murmures, bercements...

L'objet transitionnel doit être à la portée des enfants pour être pris en toute autonomie, l'enfant ne doit pas être obligé de le réclamer à l'adulte, ce qui serait difficile pour certains.

Françoise Dolto parle de « circuit court » et de « circuit long », le bébé a des besoins qui doivent être satisfaits rapidement (faim, soif) c'est le « circuit court ». Plus l'enfant grandit plus on peut différer la satisfaction de la demande par la verbalisation c'est le « circuit long », de même l'objet transitionnel et la tétine ne doivent pas être pris ou donnés de manière systématique dès que l'enfant pleure.

Si l'enfant se sent dans un climat de confiance et de sécurité l'adulte peut le rassurer verbalement, lui proposer un jeu, une activité.

Les transmissions :

Les transmissions se font grâce au personnel, aux panneaux d'informations, aux cahiers (il y a différents cahiers de communication, voir la rubrique suivante) ou aux courriers et mails d'informations. À l'accueil comme au départ de l'établissement, les parents et les professionnels se transmettent tous les renseignements utiles à une continuité de la prise en charge de l'enfant.

Au jardin d'enfants la feuille de transmission du soir par exemple, permet de recueillir les informations utiles à la restitution du déroulement de la journée.

Elle permet aussi de relater certains comportements de l'enfant au sein de la structure.

Toutes ces transmissions écrites sont communiquées oralement aux parents.

3.3 Le cahier de vie ou cahier de l'enfant

Chaque enfant a son cahier ou « lutin » qui lui donne le loisir et le plaisir de laisser une trace, de faire cadeau de ses « œuvres » en les rapportant chez lui.

La valorisation de l'adulte (parents ou professionnel) des productions de l'enfant va l'encourager et jouer un rôle déterminant, primordial dans la construction de l'estime de soi.

Les familles peuvent consulter le cahier de vie de leur enfant. Il faut cependant qu'ils prennent soin de le rendre à l'équipe éducative afin qu'elle puisse continuer de consigner le précieux travail de l'enfant.

3.4 Le petit cahier de la maison ou cahier de liaison

Ce cahier est un lien entre le *Jardin* et la maison. Il est remis une fois par mois environ.

Il témoigne d'une partie du vécu au *Jardin*, et permet de suivre l'évolution de l'enfant tout au long de l'année. Il est aussi un moyen d'informer les familles des activités d'apprentissage et des différents thèmes abordés :

- ❖ Les temps forts de convivialité (anniversaires, fêtes, sorties, spectacles, ...)
- ❖ Thèmes et centres d'intérêts exprimés par les enfants (saisons, couleurs, ...)
- ❖ Diverses activités (poésie, chant, langage oral, langage écrit, ateliers, cuisine, motricité fine, motricité, ...)

Il peut à ce titre recevoir un témoignage de la vie de la maison (ticket d'entrée à un spectacle, papier du délicieux bonbon dont l'enfant souhaite parler à son groupe, ticket de train ou de métro qui rappelle la sortie avec la famille...) En ce sens, il peut être interactif et être le support d'une communication avec la famille dont l'enfant et le centre.

3.5 Le Grand cahier des recherches

Il existe aussi notamment dans la classe des plus grands, le Grand cahier des recherches qui réunit la succession des travaux de l'enfant et rend compte de ses progrès tout au long de l'année. Il est transmis aux familles à la fin de l'année mais peut être consulté à tout moment au sein de la classe.

4. LA DIRECTION :

Les directrices sont garantes du fonctionnement institutionnel et du projet d'établissement, ainsi que du respect du cadre et du code du travail.

La direction est assurée par deux personnes de formations différentes assistées par une secrétaire de direction.

La première a une formation et une expérience professionnelle de gestion et administration des associations et d'encadrement des équipes de professionnels d'équipements à la gestion associative. Elle est responsable de tout ce qui est du domaine financier et administratif du Jardin d'enfants donc de tout ce qui a une incidence sur ces derniers.

La seconde a une formation d'éducateur de jeunes enfants⁷ et une expérience de l'accueil des jeunes enfants. Elle est responsable de tout ce qui est du domaine pédagogique et éducatif du Jardin d'enfants dans le respect des règles législatives en vigueur. En son absence la continuité de la fonction de direction est confiée aux éducatrices de jeunes enfants présentes dans la structure, celles-ci tiendront compte des recommandations contenues dans le protocole élaboré.

La direction est donc ainsi assurée par des professionnels aux domaines d'expertise distincts, mais complémentaires avec de nombreuses zones de chevauchements. Les zones de chevauchements sont les points d'ancrage de la codirection, les domaines d'expertises sont les valeurs ajoutées au projet de direction.

L'évolution du mode de fonctionnement et de gestion des établissements d'accueil de la petite enfance est considérable. Le besoin des familles et les missions des établissements d'accueil changent également.

La gestion d'un équipement collectif de la petite enfance aujourd'hui nécessite la maîtrise de connaissances spécifiques et ne peuvent plus se satisfaire de savoirs acquis empiriquement dans le cadre de la pratique.

Il est donc fondamental pour pérenniser l'existence d'un établissement d'accueil comme le Jardin d'Enfants TEEPA d'optimiser les axes de la dynamique d'équipe, de la formation institutionnelle et de la gestion.

⁷ Ou équivalence par dérogation, cf. : article 21 du Décret n°2007-230 du 20 février 2007 relatif aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de 6 ans et modifiant le code de la santé publique.

Nous pensons optimiser la fonction de direction, l'évolution du Jardin d'Enfants TEEPA, la qualité des réponses offertes aux familles en mettant en œuvre le projet de direction de TEEPA.

La direction couvre une amplitude de présence de 170 %.

La première professionnelle assurera 80 %.

La seconde professionnelle assurera 90 %.

Le temps de présence effective s'organisera de la manière suivante :

La directrice administrative sera présente 4 jours par semaine.

La directrice pédagogique sera présente 4,5 jours par semaine.

Des outils de communication seront mis en place afin d'assurer une bonne coordination. En particulier un cahier de transmission permettra de consigner les événements importants afin de permettre aux deux co-directrices d'être au même niveau d'information. Des réunions d'équipe de direction hebdomadaires seront mises en place afin d'assurer la continuité du service.

Les principales réunions d'équipe se dérouleront en présence des deux co-directrices.

5. LES LOCAUX :

5.1 Un lieu d'accueil pour les enfants

En arrivant au jardin, est attribué à chaque enfant un casier personnel conçu pour y ranger ses affaires personnelles.

Les casiers sont caractérisés par des couleurs vives, personnalisés par une photo ou un dessin en fonction de l'âge de l'enfant et le prénom de l'enfant y est apposé.

Chaque groupe bénéficie d'une vaste salle avec de grandes fenêtres donnant sur jardin.

Elle est décorée, meublée de façon à rester spacieuse et lumineuse.

Les enfants ont à leur disposition du matériel pédagogique adapté à leur âge et à leurs apprentissages. Par exemple chez les grands ils ont en libre choix du matériel de manipulation ou de création (pâte à modeler, craies, crayons, feutres, ciseaux, gommettes, colles, papiers, coloriages...).

Chaque classe possède un tableau de peinture que les enfants peuvent utiliser en autonomie, chez les plus petits l'activité est accompagnée par l'adulte.

À l'étage, un dortoir accueillant 40 lits est aménagé pour les **tout**-petits. Au rez-de-jardin se trouve une salle polyvalente qui est utilisée l'après-midi pour la sieste des plus grands.

Jusqu'à 5 ans, chaque enfant a un lit qui lui est destiné, avec son prénom, pour faire la sieste. Il a la possibilité de dormir ou de se reposer au milieu de la journée s'il le souhaite. Par ailleurs pour les 4/6 ans un temps calme et un réveil échelonné sont mis en place en fonction des envies et des besoins de chacun. Plusieurs espaces sont dévolus à ce temps calme. Les enfants, accompagnés de leurs objets personnels (doudous, couvertures, ...) peuvent :

- ❖ Ecouter une histoire
- ❖ Ecouter de la musique douce
- ❖ Se reposer (faire une petite sieste)
- ❖ Ceux qui ne dorment pas sont accueillis en récréation dans le *Jardin*.

Tous les enfants disposent d'une pochette pour ranger doudou ou tétine (ou les deux).

À chaque étage, il y a une salle de bain avec des toilettes adaptées à la taille des enfants, des lavabos, des distributeurs de savon liquide et essuie-mains en papier jetable.

Au rez-de-chaussée et au premier étage, les salles de bains sont équipées de tables de change avec quelques pots pour les plus jeunes.

La structure possède trois espaces extérieurs dont deux jardins récréatifs :

- Le premier est une surface plane recouverte de pelouse synthétique avec à disposition pour les enfants de nombreux jeux de plein air (pneus plastique emboîtables, tonneaux, structure motrice, ballons,...) deux toboggans, une maison, des vélos et trottinettes adaptés à leur âge. Des jeux d'eau peuvent y être proposés lorsque le temps s'y prête.

- Le deuxième est une surface avec relief naturel et pleine de végétation (arbustes, arbres, fleurs, fruitiers,...) source d'une grande richesse de découverte de l'environnement. Des espaces sont laissés à disposition des groupes pour que les enfants puissent aussi créer leur propre jardin. Un bac à sable bâché est installé dans ce jardin pour proposer différents jeux de manipulations et de transvasements. Un kiosque avec des bancs et une table peut accueillir un groupe complet pour un goûter ou un pique-nique.

- Le troisième est l'allée d'entrée du Jardin d'Enfants, bordée de plates bandes elle est un lieu d'expérimentation de plantations, elle accueille le compost et peut à l'occasion être un espace pour des activités motrices : vélo, patins à roulettes....

Ces trois espaces se complètent et permettent de proposer aux enfants un environnement riche et complet.

Deux grandes salles polyvalentes permettent de diviser les groupes pour différentes activités : musique avec de nombreux instruments animée par un intervenant extérieur, psychomotricité où les parcours de découvertes sont réalisés avec des matériels divers et variés de petite ou grande taille (cerceaux, ballons, formes de mousse, espalier,...)

L'enfant va aborder de manière ludique des exercices de coordination, d'équilibre, d'orientation, de rythme et découvrir les différentes possibilités de son corps.

Les activités motrices ou d'extérieur sont proposées régulièrement dans la journée pour permettre aux enfants de se dépenser physiquement au travers de jeux moteurs.

5.2 Un lieu d'accueil pour les familles

Une première réunion invite les parents à découvrir notre établissement avant l'inscription de leur enfant. L'adaptation de la première semaine de rentrée en présence des parents permet de connaître le personnel et les locaux.

Sont mis à disposition des parents :

- Un local à poussettes
- Un tableau d'affichage à l'entrée du jardin d'enfants
- Une boîte aux lettres
- Des fauteuils
- Des toilettes

Pour les tenir informés de la vie du *Jardin*, un espace regroupe les informations générales et celles concernant directement les enfants (spectacles, fêtes, arrivées de stagiaires, passage du photographe, informations médicales...).

Chaque groupe a son espace d'affichage propre pour informer des événements, des thèmes abordés, ou des sorties programmées.

Deux réunions de rentrée, une générale et l'autre dans la classe de l'enfant, donnent l'occasion au personnel d'être présenté et de présenter à tous les parents le projet de classe mis en œuvre.

Nous ouvrons le jardin d'enfants à l'investissement volontaire des parents, ils sont des acteurs potentiels de la vie de l'établissement.

À cette occasion, les parents peuvent élire un ou deux parents-relais par classe. Ces derniers peuvent intervenir dans l'accompagnement d'un événement (sorties, photos, ateliers, petits bricolages, déménagements de meubles dans les classes, festivités...).

Ils peuvent se réunir pour présenter des propositions ou des questions au Conseil d'Administration ou à l'équipe éducative ou organiser des soirées débats.

Les actions collectives et les rencontres proposées sont génératrices de lien et de mixité sociale permettant de diversifier les modèles d'éducation.

Les parents sont accueillis chaque jour par l'équipe éducative lors de l'arrivée ou du départ de leur enfant.

5.3 L'espace extérieur de TEEPA

Toute l'Enfance en Plein Air, a depuis son origine, en partie dynamisé sa pédagogie par l'exploitation de l'extérieur.

En effet, l'extérieur est pour les enfants, source d'une grande richesse de découverte de l'environnement naturel, faune et flore, et développe les possibilités que leur offre leur corps à travers des exercices moteurs, des jeux d'extérieur et de socialisation, des jeux spontanés et créatifs qu'ils imaginent entre eux.

L'extérieur est également un cadre permettant aux enfants de consolider leur immunité et de développer leur propre résistance physiologique.

Les sorties quotidiennes font partie d'une hygiène de vie.

De nos jours, dans un environnement urbain tel que celui dans lequel est implanté le jardin, les enfants n'ont que peu de possibilités de jeux en extérieur, d'où l'importance que revêtent à nos yeux les espaces de plein air que nous avons aménagés.

Les espaces extérieurs du Jardin garantissent des conditions d'hygiène et de sécurité que tout établissement d'accueil doit offrir à ses usagers.

Jeux de sable et jeux d'eau permettent aux enfants des expériences tant au niveau des lois physiques telles que les expériences sensorielles et scientifiques, la pesanteur, qu'au niveau du préapprentissage de l'écriture, de la lecture, qu'au niveau de la socialisation ou de la découverte du fonctionnement de son propre corps.

Les grands pédagogues tels que Friedrich FRÖBEL, Maria MONTESSORI (médecin pédagogue), Ovide DECROLY, Célestin FREINET, Fernand OURY, ..., qui ont créé les mouvements de la pédagogie nouvelle, ont intégré l'environnement comme matière à part entière dans leurs outils pédagogiques et l'ont élevé au niveau des fondamentaux pour les apprentissages pré scolaires.

PROJET PEDAGOGIQUE

1. L'ACCUEIL

1.1 L'accueil des enfants

Les objectifs pédagogiques sont les mêmes quel que soit le type d'accueil. Nous cherchons à prendre en charge chaque enfant de manière à ce qu'il s'adapte le mieux possible dans les différents groupes.

Les groupes sont constitués d'une vingtaine d'enfants et sont accompagnés tout au long de la journée par une équipe éducative composée d'une éducatrice de jeunes enfants, d'une aide-éducatrice et d'un jeune en service civique.

Lorsqu'un enfant arrive ou part, il est toujours accueilli avec son parent par un membre de l'équipe qui accompagne la séparation. Il est essentiel que chaque enfant se sente attendu et qu'il puisse suivre les rituels d'arrivée qu'il s'est construit (coucou à la fenêtre, doudou..). De même il est important de permettre à l'enfant et au parent de se retrouver le soir certains enfants ayant du mal à partir. Une feuille de transmissions journalière pour chaque groupe d'enfants permet au personnel présent en fin de journée d'accompagner ces retrouvailles.

Le temps d'adaptation :

Nous proposons pour les tout-petits, une semaine d'adaptation à la rentrée même si l'enfant a déjà fréquenté une collectivité, ce temps est primordial et nécessaire à tout changement dans leur mode d'accueil. Pour les autres groupes, ce temps d'adaptation est défini en fonction de l'âge et de l'année d'inscription de l'enfant dans la structure.

Ce temps d'adaptation doit permettre à l'enfant de ressentir un sentiment de sécurité, de bien être et de bienveillance en l'absence de ses parents. Il nous permet aussi de faire connaissance avec les enfants et les familles, de les rassurer, d'atténuer la coupure « jardin d'enfants/famille » en faisant en sorte que les nouveaux venus puissent s'approprier les locaux, et connaître les personnes référent(e)s de leur groupe.

Place de l'objet transitionnel au jardin d'enfants :

Les enfants peuvent apporter leur objet transitionnel ou/et tétine tous les jours si cela est nécessaire. Chaque groupe a des pochettes de rangement personnalisées à proximité des enfants pour les mettre en libre accès sauf chez les plus grands (4/6 ans) où les doudous restent dans le vestiaire.

L'objet transitionnel est très présent pour les plus jeunes surtout au moment de l'accueil et de la séparation avec les parents. Il rassure, il sécurise il aide à surmonter les peurs, la fatigue, les frustrations et l'absence parentale.

La période d'adaptation est essentielle, chacun apprend à se connaître, l'enfant prend ses repères humains et spatio-temporels tout doucement. C'est à ce moment que l'objet transitionnel prend tout son sens, chaque enfant étant unique ses réactions pendant cette période peuvent être très différentes. Certains peuvent ressentir de l'insécurité ou de la tristesse, ils constatent qu'ils vont revenir tous les jours et se demandent si leurs parents vont venir les chercher. Le doudou va lui permettre de développer son assurance, et de rendre l'adaptation plus acceptable.

Aussi durant cette période il est essentiel de laisser la possibilité à l'enfant de garder son doudou toute la journée. Certains enfants n'en ont pas mais peuvent le temps de l'adaptation en adopter un.

Au jardin d'enfants dans les groupes des plus jeunes nous demandons aux familles de fournir un album avec des photos de la famille (parents, fratrie, grands parents...). Cet objet est un véritable objet de réconfort pour les enfants et a fait ses preuves lors de l'adaptation.

Le doudou peut accompagner l'enfant lors des activités, des ateliers ou des jeux extérieurs pour les deux groupes de plus petits. La tétine n'est pas autorisée lors des activités langagières, celle-ci faisant « bouchon » à la parole de l'enfant.

Tous les enfants peuvent prendre leur objet transitionnel pour la sieste ou le temps calme, pendant les autres moments de la journée il peut être rangé dans la pochette ou dans le casier du vestiaire.

Lorsqu'un enfant réclame son doudou ou sa tétine pour se réconforter l'équipe éducative l'aide par le langage à exprimer ses émotions et sa peine, et ainsi à se sentir soutenu par les adultes présents. La parole peut dédramatiser la situation, mais le doudou sera proposé si l'enfant ne peut se rassurer seul.

L'équipe éducative au fur et à mesure de l'année accompagne l'enfant à avoir de moins en moins besoin de son objet transitionnel.

Se détacher de son doudou fait partie des apprentissages des jeunes enfants ils doivent se sentir valorisés dans le fait de grandir.

1.2 L'accueil des familles

La qualité de l'accueil de la famille va avoir une incidence sur la future intégration d'un enfant dans notre structure. L'enfant doit se sentir reconnu et respecté par le personnel afin de pouvoir investir sereinement ce nouveau lieu et vivre une séparation constructive avec sa famille.

Pour favoriser ce processus, il est indispensable qu'une relation de respect et de confiance mutuelle s'installe entre les parents et les professionnels. La période d'adaptation participe à cet objectif.

Deux réunions en début d'année permettent d'être à l'écoute des parents et de répondre au mieux à leurs questions.

Le soutien à la parentalité fait partie intégrante de notre projet, il permet aux familles d'être accompagnées dans leur rôle éducatif. Les parents en tant que premiers éducateurs de leur enfant sont les interlocuteurs privilégiés quant aux informations transmises concernant leur enfant. Le rôle de l'équipe est de favoriser ces échanges et de mettre en œuvre tous les moyens nécessaires au bon déroulement de ces transmissions.

Si les parents ont besoin d'une écoute plus individualisée, plus personnelle, il sera toujours possible de rencontrer les éducatrices ou les directrices lors d'un rendez-vous. En cas de difficulté particulière rencontrée avec un enfant, une orientation vers un service plus spécialisé (CMP, CMPP, psychologue, médecin, orthophoniste..) sera proposée pour une prise en charge mieux appropriée.

1.3 Les intervenants

Le médecin pédiatre référent du jardin d'enfants veille à l'application des règles préventives d'hygiène générale et des mesures à prendre en cas de maladie contagieuse ou épidémique.

Il rédige les protocoles d'urgence, de médication et participe au suivi des projets d'accueil individualisé. Il assure un rôle de conseil et d'aide auprès des équipes en cas de problèmes particuliers. Il peut aussi participer à des réunions d'informations tripartites (parents, médecin, équipe éducative) sur des sujets variés concernant la petite enfance.

Le psychologue par sa présence régulière, deux fois par mois, selon une planification définie à l'avance, soutient les équipes dans leurs missions, analyse et optimise les pratiques professionnelles, gère les difficultés rencontrées au quotidien avec l'équipe ou les enfants. Il peut conseiller l'orientation d'un enfant vers un spécialiste.

Le musicien intervient auprès de tous les groupes chaque semaine pour une initiation musicale entre les vacances d'automne et la fermeture du jardin. Les enfants sont pris en demi-groupes pendant une demi-heure pour les plus jeunes et 45 minutes pour les autres. Les objectifs ciblés pour cette activité sont :

- Lier la pratique musicale au plaisir par le jeu, l'imprégnation et l'expérimentation.
 - Découverte des différentes familles d'instruments, de leur mode de fonctionnement et de leur manipulation.
- Mémoriser les connaissances acquises par des contes et des chants originaux.

A la fin de l'année les enfants auront manipulé : contrebasse, violon, guitare, piano, trompette, flûte à bec, congas, djembé, shaker, batterie, xylophone.

La conseillère pédagogique intervient deux fois par mois auprès des groupes ou en animation pédagogique avec la directrice pédagogique.

Les interventions auprès des groupes visent à favoriser la prise de conscience des fonctionnements et pratiques pédagogiques par les équipes éducatives. L'observation d'une séquence d'activité se fait au sein du groupe à la suite de laquelle une analyse de la pratique est réalisée en collégial. Cela permet d'harmoniser les pratiques entre les groupes et de les faire évoluer (si besoin) en accord avec le Projet de l'établissement.

Les interventions en animation pédagogique ciblent plus des apports théoriques, les écrits et l'articulation avec les programmes de l'éducation nationale.

Enfin, le partenariat avec la directrice pédagogique cible la préparation des réunions pédagogiques, l'écriture et l'actualisation des documents officiels.

2. ORGANISATION DES JOURNÉES :

2.3 Description d'une journée type

a) Au jardin maternel : pour les 2/3ans

- Temps d'accueil et d'échanges avec les familles, arrivée échelonnée des enfants de 8h30 à 9h00
- Regroupement 9h00
- Activités et ateliers décloisonnés 9h15 -10h
- Récréation 10h15-11h
- Temps de repas 11h15 - 12h15
- Toilettes et changes 12h15 – 12h45
- Temps de sieste 12 h30 – 15h avec réveil échelonné à partir de 13h30 avec un accueil progressif dans la salle d'activité pour les enfants qui ne dorment pas.
- Temps d'activités décloisonnées 15h00 - 16h00
- Temps goûter 16h00 – 16h30
- Temps d'accueil et d'échange avec les familles de 16h30 - 18h30

b) Au jardin d'enfants : pour les 3/6 ans

- 08h30 temps d'accueil et d'échanges avec les familles, arrivée échelonnée des enfants
- 9h00 regroupement

- 09 h 15 activités et ateliers décloisonnés⁸
- 11 h 00 jeux d'imagination moteur en plein air (sauf intempéries)
- 12 h 00 déjeuner
- 13 h 00 sieste ou détente à travers des contes, écoute de musique, ateliers calmes ou récréation
- 14h - 15 h 00 réveil échelonné des enfants
- 15 h 00 ateliers décloisonnés
- À partir de 16 h goûter
- 16 h 30 jeux d'imagination et de plein air
- 18 h 30 fermeture du jardin d'enfants

c) Une journée type au jardin d'éveil

Les enfants du jardin d'éveil sont accueillis le mercredi et sur le temps des vacances scolaires dans les groupes qui correspondent à leur âge et à leur maturité. Se référer à la journée type qui correspond.

2.2 L'apprentissage de la propreté

Quand commençons-nous l'apprentissage de la propreté ?

Physiquement et physiologiquement, c'est vers sa 2e année de vie que l'enfant est prêt, la maturation des sphincters se fait entre 16 et 24 mois cela correspond au moment où le cerveau de l'enfant peut commander la

⁸ Les classes du jardin d'enfants abordent les apprentissages spécifiés des objectifs des cycles de l'Education Nationale

rétenion ou l'expulsion de ses besoins. Françoise Dolto précise qu'un enfant contrôle ses sphincters lorsqu'il peut descendre 3-4 marches sans se tenir.

Cependant, en pratique, c'est entre 2 et 4 ans que l'enfant deviendra propre.

Chaque enfant est différent, la maturité physiologique n'est pas dictée par l'âge, il ne faut pas brusquer l'enfant au risque de faire naître des phobies. Ce n'est pas du « dressage », mais un apprentissage qui se fera par la collaboration entre les parents et l'équipe éducative afin que la propreté démarre au moment propice. Il ne faut ni presser, ni freiner cette acquisition.

Certains signes indiqueront que l'enfant est prêt:

- sa couche reste sèche pendant plusieurs heures d'affilée;
- la couche souillée le gêne ;
- il montre un intérêt pour le pot ou les toilettes ;
- il est capable de solliciter l'adulte quand il a des envies ;
- il sait qu'il fait ses besoins ;
- il a le désir de devenir propre, de grandir ;

Nous conseillons aux parents de :

- Profiter des week-ends ou des vacances pour débiter en lui enlevant les couches et en mettant un pot à sa disposition. Le laisser en culotte.
- De le féliciter lorsqu'il réussit (sans enthousiasme excessif), mais ne de ne pas le punir en cas d'accident.
- De lui proposer régulièrement le pot ou les toilettes comme il est fait au jardin d'enfants (au réveil, en milieu de matinée, après le déjeuner, après la sieste, après le goûter...) . Ne pas faire de ce moment une obligation, une exigence.
- De lui apprendre à se laver les mains après le passage aux toilettes.
- De ne pas insister s'il n'est pas prêt et de recommencer plus tard.

L'apprentissage commence toujours à la maison, quand l'enfant demande par lui-même et que les culottes sont sèches alors l'équipe éducative fera de même au jardin d'enfants pour maintenir une continuité.

(Plusieurs culottes et pantalons de rechange sont demandés à cette étape)

Pour la sieste, l'enfant portera une couche jusqu'à ce qu'il ait plusieurs couches propres au réveil.

L'enfant doit porter des vêtements qu'il peut facilement baisser et remonter (pas de body, de salopette, de ceinture ou de bouton difficile à détacher)

Il peut y avoir des régressions lors de changements dans la vie de l'enfant : naissance, déménagement, séparation ou divorce... Si l'enfant se mouille plusieurs fois par jour il vaut mieux remettre les couches et attendre.

Les enfants n'ont pas tous le contrôle des selles en même temps que celui de l'urine, certains ont peur de perdre quelque chose dans les toilettes et peuvent se retenir jusqu'à la constipation. Une couche peut être laissée tant que les selles ne sont pas laissées dans les toilettes.

En collectivité l'imitation et l'accès à des toilettes à leur taille constitue un facteur entraînant, voir d'autres enfants propres et autonomes va créer une émulation naturelle.

2.3 Le sommeil

Chacun, dès la plus tendre enfance, doit avoir la quantité et la qualité de sommeil qui lui est nécessaire. C'est une condition indispensable à un bon développement et à la qualité de vie. Un enfant de deux ans a besoin d'environ une heure trente à deux heures de sieste et un enfant de trois à cinq ans a besoin d'environ une heure à une heure trente de sieste.

Le sommeil de l'enfant, s'il est souvent apaisé, peut être tumultueux. Il faut tout mettre en œuvre pour accompagner au mieux le tout petit dans ces moments où peuvent s'exprimer des sentiments d'anxiété.

L'endormissement peut constituer une expérience éprouvante, car s'endormir constitue une séparation et une confrontation à la vie fantasmatique et onirique. Le sommeil est l'occasion d'une réorganisation du système nerveux; il assure l'équilibre physique et mental de l'enfant. La mémorisation et les apprentissages sont en jeu.

Le cycle du sommeil: Un cycle est comparable à un train, qui se compose de cinq wagons:

1 (9 min)	2 (20 min)	3	Entre 3 et 4 (90 min)	5 (20 min)
Sommeil lent très léger : somnolence et assouplissement; le corps se repose mais on entend encore les bruits.	Sommeil lent léger : On entend encore mais on ne comprend plus; D'ici jusqu'à la 4ème phase l'organisme fabrique les anticorps et l'hormone de croissance.	Sommeil lent profond : sommeil établi; on n'entend plus rien.	Sommeil lent très profond : on dort complètement.	Sommeil paradoxal : activité cérébrale plus intense, mouvements oculaires rapides; on fait des rêves; le cerveau recharge les batteries et enregistre ce qu'il a appris dans la journée.

Un cycle se répète toutes les 90 minutes, si l'enfant manque le premier cycle du sommeil, il faudra attendre environ 90 minutes pour qu'il puisse s'endormir.

La création d'une espace transitionnel et sans conflits devient nécessaire pour l'endormissement et l'accomplissement du sommeil. La qualité du sommeil dépend en grande partie de la qualité de l'endormissement.

Quelques conditions sont essentielles:

- L'installation, dans le même lit et à la même place.
- La présence d'un adulte.
- L'accompagnement verbal de l'adulte.
- La présence de l'objet transitionnel ou/et de la tétine..
- Changement d'ambiance, moins de luminosité, plus de calme.

Il est important que l'endormissement soit individualisé car chaque enfant a des besoins différents. Par exemple, il ne faut pas insister si l'enfant ne veut pas se déshabiller (Pull, chaussons,...tout objet ayant un lien avec la maison). Ce moment est l'occasion d'un aménagement où l'investissement de certains objets transitionnels est privilégié. Certains rituels aident à la préparation du coucher (histoires, musique..), l'observation est elle aussi importante pour

identifier les signes du sommeil. L'équipe doit penser à assurer une continuité entre les moments de veille et les moments d'endormissement.

Toutes pratiques sont bonnes à mettre en place mais il faut savoir et comprendre pourquoi.

* Des troubles du sommeil (cauchemars, refus de dormir...) peuvent intervenir chez les jeunes enfants car ils sont très sensibles à l'environnement et aux changements :

- période d'opposition
- séparations
- bruit extérieur
- luminosité
- ambiance familiale
- effet de groupe

La sieste est proposée à tous les enfants jusqu'à ce qu'ils n'en éprouvent plus le besoin. L'endormissement commence à 12H30 pour les deux sections de 2/3 ans et à 13H pour les 3/6ans.

A partir de 3 ans ils peuvent choisir un temps calme dans une classe avec possibilité de dormir ou de se reposer. Un réveil échelonné est mis en place pour tous les enfants, le temps de sieste se termine à 15H, les stores sont petit à petit relevés.

2.4 Le repas

Se nourrir est un besoin vital. Le moment du repas répond à la fois aux besoins affectifs et physiologiques de l'enfant. Manger est un plaisir et facilite le développement psychomoteur. Le rapport à l'alimentation est différent pour chaque personne, il dépend des valeurs qui nous ont été transmises par notre famille et par notre propre vécu. En collectivité il est important d'organiser les repas en harmonisant les pratiques. Les tables sont mises par roulement par des enfants volontaires ou désignés au moment du regroupement, des nappes cirées sont installées sur les tables, chacun aura une serviette, une assiette, un verre, des couverts. Les enfants ont une place attribuée qui variera dans l'année quand les repères spatiaux et humains seront bien intégrés. Tout au long de l'année et suivant leur âge, l'équipe éducative proposera aux enfants d'apprendre à se servir d'une fourchette puis d'un couteau chez les plus grands. Les aliments sont présentés dans des contenants où chacun pourra se servir, le débarrassage se fait aussi en autonomie progressivement.

Le repas est un moment de plaisir partagé avec les camarades et les professionnels. Néanmoins, des enjeux affectifs se mettent en place et l'adulte fait en sorte d'organiser les repas de façon professionnelle et non personnelle. Ainsi :

- Le repas doit être un moment agréable, d'échange, de partage et de dialogue.
- L'adulte s'adapte à l'enfant et non l'enfant à l'adulte.
- L'adulte est disponible pour chaque enfant, sans préférence, et respecte son rythme, son autonomie et son désir de manger. L'enfant doit avoir envie d'être autonome.
- Il faut anticiper le moment du repas. L'adulte est vigilant et cohérent à tout moment.
- Les repères dans l'espace et la place de l'adulte sont sécurisants pour l'enfant et pour son épanouissement.
- Il faut privilégier l'individualité ; l'enfant doit pouvoir prendre le temps de regarder le contenu, la consistance, et savoir ce qu'il va manger.
- L'adulte peut proposer de goûter les aliments, mais il faut laisser à l'enfant la possibilité des choix et ne jamais le forcer à finir son assiette.
- Le fait de nourrir un enfant peut être vécu comme une intrusion et est inacceptable.

- Les objectifs des repas en collectivité sont donc : vivre la notion de respect et de partage de l'appétit et du goût et faciliter le désir de participation des enfants.
- A la fin du repas, il est conseillé de consacrer un moment de détente avant la sieste.
- On ne doit jamais priver un enfant du repas ni de ce moment de partage.

Manger avec d'autres enfants et d'autres adultes permet le développement du langage. On peut en profiter pour parler de l'hygiène, de l'eau.

Pour que le moment du repas en collectivité reste un plaisir, un échange, un vrai moment de convivialité, nous devons être attentifs à la qualité de notre prise en charge.

En tant que professionnels de la petite enfance, nous pouvons rencontrer quelques difficultés sur lesquelles nous sommes vigilants:

- ✓ Période de découverte et de diversification alimentaire.
- ✓ Maladies de l'enfance.
- ✓ Changements dans la sphère familiale (déménagement, arrivée récente en collectivité, agrandissement de la famille, etc....)
- ✓ Relation difficile mère-enfant ou professionnel-enfant.
- ✓ Recherche d'autonomie.
- ✓ Manifestation de l'opposition.

Avant chaque repas les enfants se lavent les mains de manière autonome (distributeurs de savon et d'essuie-mains à leur hauteur) après le repas les plus grands retournent se laver les mains et les plus jeunes se débarbouillent avec un gant de toilette.

2.5 Les activités libres

Les jeux doivent être adaptés à l'âge de l'enfant, être accessibles facilement dans des espaces confortables. L'espace, le temps et la durée de ces jeux sont définis par les professionnelles pour répondre aux besoins de découvertes, d'expériences et d'échanges des enfants.

L'activité libre favorise :

- La construction de l'enfant et de son identité (se sentir compétent, s'approprier ses découvertes)
- La créativité, l'imaginaire
- L'élaboration de stratégies
- L'affirmation de soi
- Les développements : moteur, cognitif et émotionnel
- L'apprentissage des règles de vie, la socialisation
- L'apprentissage du partage, de la coopération et de la gestion des conflits
- Le sens de l'initiative et de l'autonomie
- L'intégration et le langage

Le rôle de l'adulte est :

- Être garant du bon déroulement des jeux, de la sécurité et du maintien du cadre
- Proposer un matériel riche et adapté
- Aménager l'espace
- Inciter à expérimenter d'autres activités

- Accompagner l'activité ou le rangement
- Être à proximité sans mener les jeux (rôle de régulateur)
- Éviter tout jugement
- Intervenir en cas de conflits ou quand les jeux dégénèrent
- Observer, et écouter sans être inactif (l'enfant peut le solliciter)
- Regarder le cheminement, pas seulement le résultat
- Mettre en place un repère d'arrêt de jeux (musique du rangement et du retour au calme)
- Permettre un rangement facile

2.6 Protocole d'adaptation

Généralités :

Le protocole d'adaptation tient compte de la maturité de l'enfant et de la disponibilité des familles.

Il concerne tous les enfants de deux à quatre ans.

L'un des éléments essentiels de l'adaptation est : favoriser la relation de confiance et d'échanges entre les familles et les professionnels.

Un questionnaire est remis aux parents avant la rentrée ce qui permet à l'équipe éducative de découvrir les besoins de l'enfant, de mieux y répondre et de l'aider à mieux se situer dans ce nouvel environnement relationnel et institutionnel.

Les objectifs de l'adaptation pour le jardin maternel et le jardin d'enfants sont de permettre à l'enfant accueilli de se préparer à une séparation longue (elle se renouvelle tous les jours), et d'établir les repères qui vont l'aider à se situer dans son nouvel environnement.

Au jardin maternel, le temps d'adaptation des enfants se déroule sur une période d'une semaine modulable :

- ❖ Le premier jour est une prise de contacts avec les parents et les enfants.

Nous accueillons au maximum cinq familles pendant une heure.

- ❖ Le deuxième jour les enfants sont accueillis seuls, sans leurs parents, pendant une heure et demie.
- ❖ Le troisième jour, un demi-groupe d'enfants vient pour une heure et demie en début de matinée, l'autre demi-groupe vient pour un temps de jeu et le déjeuner.
- ❖ Le quatrième jour même organisation que le troisième jour avec alternance des deux demi-groupes.
- ❖ Le cinquième jour un demi-groupe d'enfants est accueilli de neuf heures à seize heures pour jouer, déjeuner, faire la sieste et goûter. L'autre demi-groupe reste à la maison.
- ❖ Le sixième jour même organisation que le cinquième jour pour le deuxième demi-groupe. Les enfants accueillis le cinquième jour restent à la maison.

Chaque enfant a son propre lit, toujours au même endroit afin qu'il puisse le repérer.

Le personnel d'encadrement est toujours présent au coucher, à l'endormissement de l'enfant ainsi qu'à son réveil.

La surveillance de la sieste est assurée par les professionnels qui sont les mêmes en fonction du dortoir.

Le goûter a lieu avec le personnel référent de l'enfant, toujours dans le même lieu : classe ou réfectoire.

Les repas et goûters pris ensemble dans l'intimité de chaque classe favorisent le dialogue avec l'adulte, avec ses pairs et stimule l'appétit de l'enfant.

Cette formule est une proposition type qui peut être aménagée différemment (arrivée d'un enfant en cours d'année).

Elle peut être prolongée selon la réaction de l'enfant.

Au jardin d'enfants, pour les 3 – 4 ans, le temps d'adaptation des enfants se déroule sur une période de deux jours :

🌀 **1^{er} jour :** Les enfants sont accueillis pour la matinée de 9h à 11h

🌀 **2^{ème} jour :** Les enfants sont accueillis de 9h à 13h (ils partent après le déjeuner).

3. LES RÈGLES DE VIE :

3.1 La vie en collectivité

La vie en collectivité n'est jamais synonyme d'anarchie, l'enfant joue dans un cadre où il y a des règles à respecter. Pour autant il est libre d'organiser ses jeux dans le respect de l'autre. À cette fin, nous mettons en place avec le groupe des règles de vie qui peuvent être discutées pour être mieux comprises. Une fois ces règles de vie identifiées, les enfants savent qu'en les transgressant, une réponse éducative sera apportée.

3.2 Réparation et Sanction Éducative : 3 buts

a – Psychologique : Ancrage Psychique

- ✓ Butée pour éviter la spirale (l'enfant qui deviendrait toujours le mauvais objet)
- ✓ Pour démarrer un travail d'élaboration de la culpabilité
- ✓ Réconcilier l'enfant avec lui-même par rapport à l'acte qu'il a commis
- ✓ Laisser une trace psychique (parce qu'il y aura trace de sanction ce qui est différent de « se venger » !)

La sanction va retirer à l'enfant quelque chose qu'il aime bien pour que vienne en premier lieu ce qui va « me coûter » avant de prendre plaisir à ce que je vais obtenir (en termes de plaisir) en transgressant.

Et c'est parce que l'ombre du coût entache ce plaisir anticipé, qu'il ne peut s'anticiper de la même manière et que du coup, le plaisir étant troublé, l'enfant se sanctionne d'avance et ne transgresse plus. Ou alors, la transgression prend un autre sens !

b – Éthique

La sanction doit maintenir la pérennité de la règle en marquant le coup, mais avec pour l'enfant, l'objectif qu'il reconnaisse la responsabilité de son acte.

Le fait de sanctionner montre **qu'on lui reconnaît la responsabilité d'avoir fait le choix de cette action.**

Sinon, on serait dans le déni de sa responsabilité et de son action.

c – Politique

Rétablir l'instance de la Loi parce que c'est elle qui est garante du « Vivre ensemble ».

Là ce n'est pas le rapport à l'adulte qui prend le pouvoir sur l'élève, mais le retour à la relation à la Loi.

Sanctionner, c'est remettre l'individu avec les autres dans le groupe → C'est le Lien, le rappel des règles négociées.

Si on ne sanctionne pas, alors pourquoi mettre en place des règles de vie ?

L'enfant doit être GAGNANT dans l'acte de GRANDIR. Être grand, c'est être reconnu responsable. On peut être un « drôle de responsable » lorsqu'on transgresse. C'est avec l'humour que l'on peut travailler avec l'enfant à sa prise de conscience.

Au jardin, les règles de vie sont pensées dans cet esprit de respect et de prise de conscience de l'autre. L'esprit est donc commun mais les règles se déclinent dans les classes de manière plus individualisée et au regard de l'âge des enfants.

La cohérence de la réponse éducative et pédagogique est liée au fait que les règles sont partagées entre les éducatrices de jeunes enfants et les aide éducatrices.

Par rapport aux agressions entre deux enfants :

- Chercher à savoir ce qui s'est passé
- Aider l'enfant agressé en verbalisant sa douleur et en le soignant
- Accompagner l'enfant agresseur pour lui faire prendre conscience de son acte et de la peine ou de la douleur qu'il a fait subir à l'autre à ce moment là
- Amener l'agresseur à se faire pardonner pour son acte
- Amener l'agressé à accepter le pardon (acceptation de l'aide, du pardon)
- Travailler au « vrai » pardon

Pour les morsures comme pour les autres transgressions, la transmission aux familles est faite par l'éducatrice ou l'aide éducatrice. Cette transmission n'est pas faite pour que les familles sanctionnent à nouveau l'enfant puisque le problème a été géré, sanctionné et réparé au Jardin. Elle participe à la transparence et participe à notre travail de coéducation. En effet, si ces événements ne sont pas graves en soi, ils sont importants dans la journée des enfants.

Elle s'accompagne de mots rassurants pour ne pas dramatiser et relativiser les événements : « *C'est la première fois, ce sont des choses qui arrivent mais on va faire attention. Vous de votre côté...* »

4. L'ÉVEIL ET LES APPRENTISSAGES

L'apprentissage de la vie en collectivité est au centre de nos préoccupations pédagogiques et pour se faire, l'ensemble des moments de vie participe à cet apprentissage.

Ainsi, le temps du repas est pensé en continuité de ces apprentissages et les adultes qui ont en charge les enfants sont tenus d'encadrer ce moment. Leur tâche est d'accompagner à la fois l'enfant dans ses découvertes gustatives, dans la construction de son autonomie et dans l'acte éducatif du comportement adapté à la vie collective (savoir dire, savoir faire, savoir être).

Le temps de restauration est donc une obligation professionnelle pour tout adulte qui encadre les enfants accueillis au jardin.

Nous respectons les objectifs définis par l'éducation nationale concernant le cycle premier de l'école maternelle.

Les axes majeurs sont : les activités langagières, mathématiques, artistiques, scientifiques, techniques et motrices.

À titre d'exemples :

a) l'atelier bricolage intègre toutes ces notions :

- ✓ Le langage : par le développement et partage des idées*
- ✓ Mathématiques : par la construction et approche de la géométrie*
- ✓ Activités scientifiques et techniques : par les étapes progressives du chantier (quelles causes produisent quels effets ?)*
- ✓ Artistiques : par l'esthétique du résultat (l'esthétique ne suppose pas de notre part un jugement de valeur mais un élargissement de toutes les formes, couleurs et matières possibles)*
- ✓ Activités motrices : par la motricité fine nécessaire à l'élaboration d'un tel projet.*

b) l'atelier créatif du jardin maternel:

Il s'agit d'un atelier qui permet aux plus jeunes d'expérimenter de nombreuses activités manuelles et de manipulations de matières : dessin, peinture, collage, pâte à sel, terre, plâtre, recyclage d'objet de récupération...

Ce temps se déroule dans une pièce adaptée par petits groupes de cinq enfants.

Les objectifs sont :

- Familiariser et sensibiliser l'enfant à des techniques artistiques
- Développer sa créativité et son sens de l'esthétisme
- Développer sa personnalité et son autonomie
- Permettre d'affiner sa motricité fine (déchirer, malaxer, écraser, verser, taper...)
- Donner à l'enfant le plaisir et la satisfaction de laisser une trace, de créer et d'être valorisé

L'animatrice expose puis donne les productions des enfants qui peuvent les rapporter chez eux. Cet atelier est totalement libre l'enfant n'est pas obligé d'y participer.

Des recherches graphiques et mathématiques étayent de manière plus abstraite ces expériences concrètes.

Les situations d'apprentissages sont à la fois individuelles et collectives.

Le cheminement de la pensée logique se fait par étapes dans une difficulté progressive.

Petit à petit, le raisonnement et l'observation s'affinent.

L'enfant s'approprie l'organisation et la méthode pour parvenir à un résultat.

En fonction des âges, les activités sont de plus en plus complexes et spécifiques (*ex : résolutions de problèmes observation et retranscription d'événements*).

Les recherches de l'enfant permettent une approche de l'écriture, de la lecture, de la numération en conformité avec les directives de l'éducation nationale.

L'alternance d'activités libres ou guidées en gardant un caractère essentiellement ludique permet à l'enfant de conforter ses apprentissages dans le respect de sa personnalité.

Ce processus s'active par la possibilité de répéter les activités tout en les transformant selon sa personnalité.

L'effectif mesuré d'une vingtaine d'enfants par classe permet à la fois de mobiliser de manière positive l'énergie du groupe et de faire en sorte que chacun y trouve sa place.

Nous cherchons à ce que les enfants prennent conscience de la présence et de l'importance des autres. Nous y veillons particulièrement aux moments de regroupements et d'échanges. La prise de conscience de la place et de l'intérêt des autres se fait à travers le plaisir éprouvé à réaliser des activités en groupe, à se retrouver ensemble lors de fêtes ou d'autres moments conviviaux de la vie du jardin d'enfants.

Les effectifs réduits pour les ateliers quotidiens répondent à un besoin de s'extraire de temps à autre d'un grand groupe. Le décloisonnement lors d'ateliers est riche d'apports : petits et grands sont encouragés à se considérer à trouver des terrains d'activités et de jeux en commun.

Depuis sa création, l'association TEEPA a encouragé les méthodes pédagogiques innovantes garantissant à l'enfant un espace de découverte et d'apprentissage par l'expérience. Ainsi, nous construisons l'ensemble de nos actions en ancrant nos pratiques dans les apports théoriques de la pédagogie active, pédagogie issue de différents mouvements de pensée.

4.1 La pédagogie active

La **pédagogie active** a pour objectif de rendre l'enfant acteur de son développement et de ses apprentissages, afin qu'il construise ses savoirs à travers des situations de recherche.

L'élément important est la notion de projet, de démarche pour laquelle l'activité est mise en œuvre avec en vue un apprentissage précis.

L'enfant est accompagné mais il est rendu autonome dans ses apprentissages qui peuvent s'élaborer en groupe par interaction avec ses pairs.

Dans les situations d'activités que les éducatrices de jeunes enfants mettent en place, le matériel proposé aux enfants est pensé comme projet et objet d'apprentissage.

L'enfant sera confronté à des situations où il rencontrera :

- des difficultés, qu'il devra surmonter (il n'y a pas d'apprentissage sans obstacle à surmonter)
- des problèmes qu'il devra résoudre ;

- des contenus qu'il devra comprendre, définir, assimiler, réutiliser ;
- des stratégies qu'il devra élaborer et mettre en œuvre.

L'enfant sera toujours encouragé et accompagné pour lui permettre de faire par lui-même. Nous rechercherons à valoriser chaque enfant dans le groupe :

- pas de compétition
- pas d'activisme

Nous allons au rythme de l'enfant qui a le droit de ne rien faire ou de jouer seul.

Ce temps d'observation est nécessaire à la construction du projet de l'enfant.

La classe est pensée comme un terrain de découverte avec des espaces différenciés qui laissent à l'enfant le choix de l'activité : espace bibliothèque, espace jeux de construction ou jeux d'imitation et symboliques, espace arts plastiques, espaces psychomoteurs, ...

Dans chaque classe des rituels sont mis en œuvre de manière à permettre aux enfants de travailler le repérage dans l'espace temps et de travailler la socialisation : « quoi de neuf aujourd'hui ? » ; « responsabilités » ; « présents / absents » ; « le facteur » ; le responsable de la table ; ...

Le langage y est très présent et facilite l'entrée dans la compréhension du monde qui les entoure. De même, nous utilisons toutes les ressources dont nous disposons et qui sont propices à l'éveil des enfants à commencer par le **jardin**. La création des Jardins d'enfants date de 1840 et c'est Frederick Fröbel, pédagogue allemand qui en est à l'origine. Il crée aussi le métier de *Jardinière d'enfants*, nom employé à l'époque pour parler des éducatrices de jeunes enfants. Ce que met en avant Fröbel et qui se rapproche de la pédagogie de Maria Montessori c'est sa théorie éducative basée sur les jeux en général mais principalement sur les jeux extérieurs et la nature. Afin d'améliorer les conditions d'accueil de l'enfant, remplacer les salles d'asile et donner un renouveau à l'éducation, il crée un environnement adapté, des jeux, une méthode pédagogique et une nouvelle activité : la culture des jardinets.

Pour lui, la nature est un moyen pour l'enfant d'apprendre :

- Le respect
- La patience
- L'observation
- L'évolution

L'éducation pour ce pédagogue a pour but principal d'encourager et de guider l'enfant sur le chemin de sa découverte du monde, des choses qui l'entourent. Fröbel prône l'observation, la contemplation et l'apprentissage par soi-même. L'enfant construit son savoir à travers ses expériences. Ses facultés se développent de manière naturelle et harmonieuse.

À la question « *Grandir, qu'est-ce que c'est ?* », Fröbel dit que la petite graine que l'on plante dans la terre, qui au fur et à mesure, par les soins qu'on lui prodigue, pousse et devient fleur. Il met en avant le rôle de la Jardinière de jeunes enfants « tuteur » sur lequel la plante peut s'appuyer et qui aide la fleur à se redresser si besoin.

C'est dans le même esprit que des sorties régulières sont proposées dans les parcs alentours, marchés, bibliothèques, maison de retraite, musée des environs.

Des spectacles sont proposés aux enfants et deux fêtes sont organisées chaque année avec la participation active des familles : la fête de Noël et la fête de fin d'année.

4.2 Le Multi-âge

Il n'y a que lorsque l'on est "petit" que les écarts d'âge semblent immenses.

Une fois passé l'examen du baccalauréat, 2 ou 3 années d'écart ne jouent plus dans les mentalités.

Le multi-âge ressemble donc à la complexité du monde et est relié au "Vivre ensemble" qui vise la compétence de savoir s'adapter et être à l'écoute du monde qui nous entoure et dans lequel on évolue.

✓ *Le groupe comme une coopérative de savoirs :*

Quels sont les avantages que le plus jeune va retirer du multi-âge ?

Le plus jeune va pouvoir observer comment s'y prennent les autres et notamment les plus grands pour faire des tâches qui seront plus ou moins complexes. Il va donc visualiser des stratégies de réussite et éventuellement les expérimenter (les enfants apprennent entre eux).

❖ Il va avoir un modèle de ce qu'est être "grand" (avoir des responsabilités, être tuteur, prendre la parole...). Il aura donc une représentation de ce que c'est que grandir avec un modèle positif ici.

❖ Il saura que pour lui aussi viendra le tour d'être "tuteur" d'un plus jeune. Bien sûr cela se construit de manière implicite mais, l'action du pédagogue (par la verbalisation des accompagnements) lui dit explicitement qu'un jour ce sera son tour.

❖ Il va pouvoir ainsi relativiser ce qu'il sait déjà faire et ce qu'il saura bientôt faire : c'est normal de ne pas savoir tout faire (d'ailleurs parfois même les grands ne savent pas encore et cela ne veut pas dire qu'ils ne sauront jamais), mais il faut essayer, expérimenter

❖ Il aura une représentation de la tâche qu'il aura à accomplir.

❖ Il va aussi apprendre à demander et à accepter l'aide de l'autre.

❖ Il va aider les plus grands à prendre la mesure de leurs progrès.

❖ Il va pouvoir se sentir accompagné, soutenu, avec des exigences adaptées à ses possibles.

Quels sont les avantages que le plus âgé va retirer du multi-âge ?

Le plus âgé, du fait qu'il a déjà vécu l'expérience d'être petit sait que l'on n'est pas dans une compétition de savoir mais dans une acquisition, chacun son rythme, et dans une transmission, une entraide.

En devenant un "modèle" pour les plus jeunes :

❖ Il gagne en assurance et en confiance ce qui renforce l'image de soi.

❖ Il fait l'expérience de la confiance de l'autre (l'EJE) et de sa responsabilité.

❖ Il se place comme "transmetteur de savoirs" (savoir être, savoir dire, savoir faire), il prend un rôle de "tuteur" et pour rappel, les enfants apprennent entre eux.

- ❖ Même s'il rencontre des difficultés, il est valorisé parce qu'il est plus grand (le petit le regarde comme un modèle possible), il a forcément développé des savoir-faire que d'autres n'ont pas encore (il peut donc "tutorer"), il peut donc transmettre ses compétences et en prendre conscience.
- ❖ Il mûrit davantage, il est plus respectueux des règles, il protège les plus jeunes.

L'enfant passe du statut de celui qu'on aide au statut de celui qui montre, qui sait, qui apprend à l'autre. Il est responsable, il doit assumer le rôle de grand tout en ayant la possibilité de se ressourcer « de faire le petit » quand il en a besoin.

C'est un gain de temps car l'éducatrice connaît déjà les enfants et les parents, l'enfant connaît les adultes, les règles de vie, l'organisation de la classe.

Le multi-âge renvoie donc dans notre pédagogie active à l'Harmonie du développement.

Il participe au développement de l'autonomie que ce soit sur le plan du langage, de la motricité, de l'acceptation des règles du Vivre ensemble, donc de l'autonomie en général.

Il participe ainsi à la maturité du jeune enfant tant dans la sphère intellectuelle que dans la sphère affective. Il peut arriver que le jeune enfant trouve de l'intérêt à des activités de plus "grands" parce qu'elles se jouent sous ses yeux. Il peut arriver aussi que le plus grand prenne conscience de ses réussites parce qu'il doit expliquer à un plus jeune comment il s'y prend et que "savoir dire", ce n'est pas si facile mais c'est une étape très importante dans le développement de sa pensée.

Il n'est pas sans rappeler la vie familiale avec les fratries et met en jeu ou active la capacité d'adaptation, sauf que les situations au JE ne sont pas figées chacun passe par l'étape d'aidant ou d'aidé.

Le Multi-âge fait partie de l'identité du Jardin d'Enfants tout comme la Pédagogie active.

Si pour l'Éducatrice de Jeunes Enfants, ce parti pris engendre un travail conséquent d'accueil et d'accompagnement, nous avons la certitude du bénéfice qu'en retirent les enfants parce que leur rythme d'apprentissage est réellement respecté et pris en compte.

On ne tient pas compte de l'année civile mais du rythme de l'enfant (à la différence de l'école). Chaque enfant est reconnu à sa juste compétence et non en fonction d'un niveau de classe.

Il n'y a pas de « redoublement » par ailleurs : l'éducatrice ne fait pas le même programme tous les ans.

La sécurité affective est garantie grâce à la continuité du suivi : les enfants se connaissent tous (activités décroisées...) et ils connaissent tous les adultes (activités proposées et accueil après la sieste)...

Pour chaque groupe on vise que les enfants aient les acquis nécessaires pour quitter le Jardin et aller vers l'école. Les objectifs sont articulés aux programmes de l'Éducation Nationale.

5. LE POSITIONNEMENT PROFESSIONNEL VIS-À-VIS DE L'ENFANT

5.1 Accompagner, parler et communiquer avec l'enfant

L'EJE est garante du projet d'apprentissage des enfants qui lui sont confiés. Au Jardin d'enfants, nous privilégions la pédagogie active où l'enfant n'est plus " l'objet d'apprentissages " mais " sujet de ses apprentissages ".

Ancrée sur une démarche de projet, la pédagogie active que nous mettons en œuvre permet de donner la parole à l'enfant pour qu'il puisse proposer ce qui lui tient à cœur, prendre conscience de sa place au sein d'un groupe, respecter la parole de l'autre...

La mission des éducatrices est d'amener les enfants à découvrir le monde, à construire par eux-mêmes des stratégies qui seront adaptées aux situations qu'ils rencontreront dans leur parcours d'apprentissage. Elles vont donc guider leur groupe de jeunes enfants à la « découverte du monde » en leur proposant des situations matérielles et des activités riches et variées. Penser c'est classer, trier, donner des critères, des propriétés, catégoriser le monde.

Cela dit, pour un jeune enfant, apprendre c'est tout autant se confronter au collectif, qu'apprendre à se gérer, à être autonome ou encore de modifier ses représentations pour construire un savoir « scientifique » lié à l'expérience.

Si l'on prend exemple sur le terme "vivant", il est spontanément associé par les jeunes enfants à des attributs tels que le mouvement ou l'auto mouvement, la chaleur, etc. ... Si on leur demande de trier des entités entre celles qui sont vivantes et celles qui ne le sont pas, ils répondent souvent que le soleil est vivant parce qu'il chauffe, que la lune est vivante parce qu'elle se déplace dans le ciel, que les volcans sont vivants parce qu'ils "crachent" du feu, que les nuages sont vivants parce qu'ils se déplacent dans le ciel et que le vent est vivant parce qu'il souffle. Ceci se trouve

renforcé par les représentations poétiques d'éléments du réel que l'on retrouve « personnifiées » dans toute la littérature de jeunesse.

Le pédagogue est donc amené à se demander quelles sont les expériences d'éveils et d'apprentissages qui permettent au jeune enfant de reconstruire le concept scientifique.

L'apprentissage ne peut ici s'installer qu'en rupture avec le vécu et les connaissances ordinaires. Il exige des élaborations "savantes" qui ont lieu sous l'impulsion d'un enseignement articulé autour :

- ✓ D'expériences
- ✓ D'observations
- ✓ De verbalisation
- ✓ De prise en compte des observations pour revoir ses théories premières
- ✓ De modification de ses représentations premières
- ✓ De stratégies adaptées pour arriver à la finalité attendue

Ce qui va être facilitateur pour l'enfant et qui est un principe déterminant dans ses apprentissages c'est le passage incontournable par la verbalisation et :

- ✓ La mise en place des situations complexes, ni trop faciles, ni trop difficiles, où l'enfant est en face des contraintes du réel et doit mettre en place une stratégie adaptée
- ✓ La lisibilité de ce que l'on attend de lui (verbaliser)
- ✓ L'aide à la prise de conscience de son action (verbalisation)
- ✓ L'aide à la prise de conscience des effets de son action (verbalisation)

Les apprentissages prennent alors tout leur sens dans la mesure où l'enfant sait pourquoi, comment et par quels moyens il va pouvoir faire aboutir ses efforts.

En agissant " sur le monde ", il acquiert du pouvoir et il vérifie celui qu'il peut exercer par ses actions.

Il est donc indispensable de le mettre en situation de faire, où ses capacités, ses compétences vont être activées

L'intervention de l'EJE s'assimile donc à des actions de " soutien-guidage ", qui ont pour fonction d'aider l'enfant à construire ses connaissances par lui-même.

Il doit aussi être en mesure d'évaluer son action : pouvoir vérifier qu'il a réussi ou pas et dire avec ses mots, ses gestes, ce qu'il peut modifier pour valider ce qui est attendu.

5.2 La verbalisation

Élément incontournable de tout apprentissage, le langage est avec l'expérimentation une activité qui accompagne toutes les activités proposées et qui est stimulé pour l'ensemble des enfants accueillis à TEEPA.

5.3 Prise en charge de tous les enfants (l'enfant à besoins particuliers)

a) Nos objectifs :

Conformément au décret du 1^{er} août 2000 ainsi que l'application de la PSU, il est prévu que les établissements et services d'accueil des enfants de moins de six ans concourent à l'intégration sociale des enfants ayant un handicap ou atteints de maladie chronique.

En tant que professionnels de la petite enfance, éducatrices de jeunes enfants, nous sommes sensibles à l'intégration des enfants porteurs de handicaps et de maladies chroniques infantiles.

Notre souci est de leur offrir un cadre leur permettant de vivre leurs expériences d'enfants.

Notre institution est ouverte à toutes les familles et à tous les enfants, y compris les enfants handicapés ou porteurs de maladie chronique.

- Nous souhaitons offrir un cadre et des outils susceptibles de répondre à la multiplicité des situations individuelles rencontrées.
- Nous voulons que les enfants puissent suivre leur parcours ou soient accueillis au sein de notre institution tout en bénéficiant :

- *De la présence d'un personnel qualifié et prenant en compte leur spécificité, formé aux premiers secours capable de faire face aux situations les plus courantes (crise d'asthme, œdème de Quincke et chocs anaphylactiques).*
- *D'un plan d'accueil individualisé,*
- *De leur traitement,*
- *De leur régime alimentaire,*
- *En adaptant ou en individualisant les horaires ou l'emploi du temps des enfants au sein d'une section sur proposition de l'équipe éducative et en concertation avec les familles.*
- *En mettant nos locaux à disposition d'un professionnel extérieur à notre institution et intervenant dans le cadre d'une rééducation si besoin ou d'un suivi pour l'enfant : orthophonique, ergothérapie, psychomotrice etc.*
- *D'assurer leur sécurité physique et affective.*

b) L'admission des enfants âgés de 2 à 6 ans porteurs de handicap ou de maladie chronique au sein de notre institution s'effectue selon le cadre suivant :

- À partir des informations recueillies auprès de la famille lors de rendez-vous avec la direction.
- À partir de l'avis et l'accord du médecin de P.M.I. après examen médical de l'enfant effectué en présence de ses parents, conformément aux dispositions de l'article R.180-19 du code de la santé publique.
- À partir des informations contenues dans le dossier médical de l'enfant.
- À partir d'entretien(s) et de rencontres entre l'éducatrice référente, la directrice et l'enfant accompagné de sa famille. Ces rencontres permettront en effet d'échanger avec la famille notamment à propos du rythme de vie de l'enfant, de ses particularités, de ses possibilités d'adaptation au mode d'accueil, et d'apprécier son état de santé et ses traitements éventuels, son niveau d'autonomie en vue de contribuer à la mise en place du projet d'accueil individualisé en cas de maladie chronique.
- Après concertations et adhésion au projet d'accueil individualisé de l'enfant et de sa famille par toute l'équipe éducative.

- En fonction de la capacité actuelle des lieux et de leur accessibilité.
- Selon les règles définies par le décret n°2000-762 du 1^{er} août 2000.

c) *Le projet d'accueil individualisé⁹ :*

Selon le bulletin officiel n°34 du 18 septembre 2003, le projet d'accueil individualisé est défini de la façon suivante :

« Le projet d'accueil individualisé (PAI) est avant tout une démarche d'accueil résultant d'une réflexion commune des différents intervenants impliqués dans la vie de l'enfant malade.

Il a pour but de faciliter l'accueil de cet enfant mais ne saurait se substituer à la responsabilité des familles.

Le rôle de chacun et la complémentarité des interventions sont précisés dans un document écrit. Celui-ci associe l'enfant, sa famille, l'équipe éducative ou d'accueil, les personnels de santé rattachés à la structure, les partenaires extérieurs et toute personnes ressource.

Ce document organise, dans le respect des compétences de chacun et compte tenu des besoins thérapeutiques de l'enfant, les modalités particulières de la vie quotidienne dans la collectivité et fixe les conditions d'intervention des partenaires. Sont notamment précisés les conditions des prises de repas, interventions médicales, paramédicales ou de soutien, leur fréquence, leur durée, leur contenu, les méthodes ou les aménagements souhaités.

Le PAI définit les adaptations apportées à la vie de l'enfant durant l'ensemble de son temps de présence au sein de la collectivité.

Il indique notamment les régimes alimentaires, aménagement d'horaires, les dispenses de certaines activités incompatibles avec sa santé et les activités de substitution qui seront proposés.

⁹ Projet d'Accueil Individualisé ou P.A.I.

Il est mis au point, à la demande des familles, ou en accord et avec la participation de celle-ci, par le directeur de l'établissement ou du service d'accueil d'enfants de moins de six ans :

A partir des besoins thérapeutiques, précisés dans l'ordonnance signée du médecin qui suit l'enfant dans le cadre de sa pathologie, adressée sous pli cacheté au médecin référent de l'établissement et mis à jour en fonction de l'évolution de la maladie ;

En concertation étroite avec le médecin de la PMI.

Selon la nature du trouble de santé, il appartient au médecin prescripteur d'adresser au médecin de la collectivité d'accueil : l'ordonnance qui indique avec précision le médicament qu'il convient d'administrer : nom, doses et horaires ; les demandes d'aménagement spécifiques qu'il convient d'apporter dans le cadre de la collectivité ; la prescription ou non d'un régime alimentaire et le protocole d'urgence qui est joint dans son intégralité au PAI. »

Il existe un document signé par les familles, l'institution, le médecin de famille qu'il convient d'adapter à chaque situation ou pathologie.

Le modèle de PAI est disponible en annexes.

d) Dispositions concernant l'orientation des enfants à besoins particuliers à l'issue de leur parcours au Jardin d'enfants :

Conformément à la Loi 2005¹⁰ pour l'égalité des droits et des chances, les enfants porteurs de handicap doivent être inscrits par leur famille dans leur école de secteur. Cette inscription passe par le service scolaire de la mairie.

Si l'enfant est scolarisé dans un autre établissement, l'inscription dans son école de secteur est dite « inactive ».

Le retour en secteur ordinaire se fait par le biais d'une réunion d'équipe de suivi organisée par le Référent éducation nationale qui peut être contacté par la directrice de l'école de secteur. Il est donc nécessaire, au moment des commissions MDPH, de se mettre en lien avec la direction de l'école de secteur de l'enfant, lui demander de prendre

¹⁰ La loi n°2005-102 du 11 février pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

contact avec le référent éducation nationale pour organiser une équipe de suivi qui réunit l'ensemble des partenaires du projet de l'enfant (famille, médical, pédagogique, éducatif, social,...).

À l'issue de cette équipe de suivi, le référent transmet à la MDPH les éléments du dossier de l'enfant nécessaires à son orientation. La commission de la MDPH organise ensuite son accueil dans le secteur ordinaire au regard de l'expertise de ses besoins.

6. PROJETS EN COURS DE L'ÉQUIPE

Actuellement, l'équipe travaille à la réactualisation du projet de l'établissement. C'est le projet phare permettant la remise à jour de nos actions auprès des enfants et l'insertion de jeunes professionnels qui ont rejoint notre équipe.

Les projets auprès des jeunes enfants que nous envisageons sont :

- Une activité jardinage, plantations
- L'utilisation du bac à sable (transvasements...)
- L'activité éveil musical qui se poursuit
- L'implication des familles permet aussi l'intervention pour différents ateliers (musique, chant, relaxation...)
- Poursuite de l'activité bricolage
- Développement durable : composteur, récupération des papiers.

PROJETS DES GROUPES

1. Projet de classe Chamois



Présentation de la classe :

La classe des *Chamois* correspond aux Moyennes et Grandes sections de maternelle (4 à 6 ans dans l'année scolaire).

Proportion d'enfants : elle varie d'une année scolaire à l'autre. Certains enfants peuvent rester 2 ans dans la classe des *Chamois* (moyenne puis grande section).

C'est une classe charnière dans la mesure où elle clôt un cycle, celui des apprentissages premiers, et où elle en amorce un autre, celui des apprentissages fondamentaux qui se poursuit à l'école élémentaire.

Le fait que certains enfants fassent 2 ans ne modifie pas le sentiment d'appartenance à la classe des *Chamois* puisque nous constituons les 4 groupes de recherche et d'activités en mêlant les différents âges, sexes et tempéraments afin de susciter l'entraide et une émulation saine.

Toutefois, dans le cadre d'apprentissages spécifiques à la Grande section, les enfants peuvent être séparés par niveaux.

Présentation de l'équipe éducative :

- 1 Éducatrice de Jeunes Enfants (EJE)
- 1 Aide éducateur
- 1 personne en Contrat Service civique

L'aide éducateur et la personne en contrat de Service civique peuvent être initiateurs et porteurs de projets particuliers intégrés au projet de classe. Ils peuvent prendre le relais lors des activités

mises en place. Ils transmettent aussi leurs observations, le tout dans un souci d'équité, d'harmonie et de cohérence dans l'accompagnement des enfants.

Des temps d'échanges hebdomadaires sont prévus à cet effet.

Présentation du projet global :

En adéquation avec les programmes de l'éducation nationale, les apprentissages dans la classe des *Chamois* s'appuient sur le projet pédagogique de l'établissement, à savoir la pédagogie active.

L'évaluation de fin d'année répertorie l'ensemble des objectifs poursuivis : Devenir élève, découvrir le monde, s'approprier le langage, découvrir l'écrit, percevoir sentir imaginer créer, agir et s'exprimer avec son corps.

Devenir élève :

L'autonomie : elle s'exerce dans les actes quotidiens et dans les responsabilités (repas / vestiaire / toilettes / tous les déplacements); dans l'expérimentation et l'exercice individuel comme en groupe ; dans les groupes de réflexion et de recherche ; dans les groupes d'activité avec consigne ; dans une mise à disposition d'un matériel riche et varié ; par la capacité de savoir et pouvoir choisir le matériel nécessaire à la réalisation d'un objectif. Par un bon niveau de langage (construction de phrases élaborées, vocabulaire élargi, articulation correcte)

Apprentissage de la vie collective : grâce aux travaux réalisés en commun, au partage des outils et matériaux, aux conversations en coins d'activités.

Les activités : les enfants doivent pouvoir trouver une activité qui leur convienne. Si au début de l'année, un Grand ne souhaite pas participer aux jeux proposés, il est tenu d'y assister en tant que spectateur et sera sollicité et encouragé pour y prendre part. Un Moyen peut refuser une première fois mais à la deuxième présentation, il sera convié en tant que spectateur. Toute activité dirigée doit être menée à son terme en tenant compte du rythme de réalisation de chaque enfant. La vitesse d'exécution n'est pas la même pour tous.

Le travail ainsi que les recherches spontanées pourront procéder par étapes. Afin d'éviter le cumul, les recherches abouties devront être rangées. Toutefois, elles seront l'objet d'attentions de la part des adultes à qui elles seront présentées avant d'être rangées à l'endroit convenu. Les dessins retenus pour leur singularité ou leur inventivité seront présentés à la classe et affichés de manière à susciter d'autres « vocations » (mur à idées).

Observer les créations spontanées des enfants avant d'intervenir pour ne pas orienter trop tôt la libre expression.

Découvrir le monde

La découverte : elle s'exerce dans la mise à disposition du matériel éducatif, perceptif impliquant les 5 sens (matériel sensoriel Montessori) ; dans la mise en place d'activités sensori-motrices au quotidien (manipulation) ; dans les sorties, expositions, promenades, bibliothèque, marché, ... ; dans

l'accueil d'intervenants extérieurs, psychomotricité, musique, ... ; dans le développement de l'habileté manuelle (intelligence de la main, techniques de bricolage) ; dans le développement de l'observation du vivant (jardinage), de la matière (leçons de choses), par l'initiation à la géographie et à l'histoire ; en valorisant la créativité (arts plastiques, chants, danses, mimes, récitations).

Le matériel éducatif et pédagogique Montessori permet de travailler la construction du nombre et d'investir le domaine des mathématiques.

S'approprier le langage

La communication : elle s'exerce à travers un dialogue permanent des enfants entre eux, des enfants avec les adultes, dans un souci de coopération renforcée à travers les groupes de recherche et de jeux (jeux d'équipe). Elle se pratique au quotidien dans les regroupements pour échanger, élaborer des projets, instaurer des règles de fonctionnement de jeux ou les rappeler lors de conversations thématiques (libre expression des volontaires). Elle se pratique aussi par le biais de groupes d'activités langagières pour permettre une prise de parole équitable. Elle passe par la lecture de documentaires, de récits ou de contes, par les chansons, les comptines, les poésies. Elle se manifeste lors d'événements particuliers (anniversaires, fêtes, invitations, ...) et permet de vivre ensemble des moments forts.

Découvrir l'écrit

Les apprentissages : Le travail de la moyenne et surtout de la grande section prépare l'enfant à aborder favorablement l'apprentissage de la lecture.

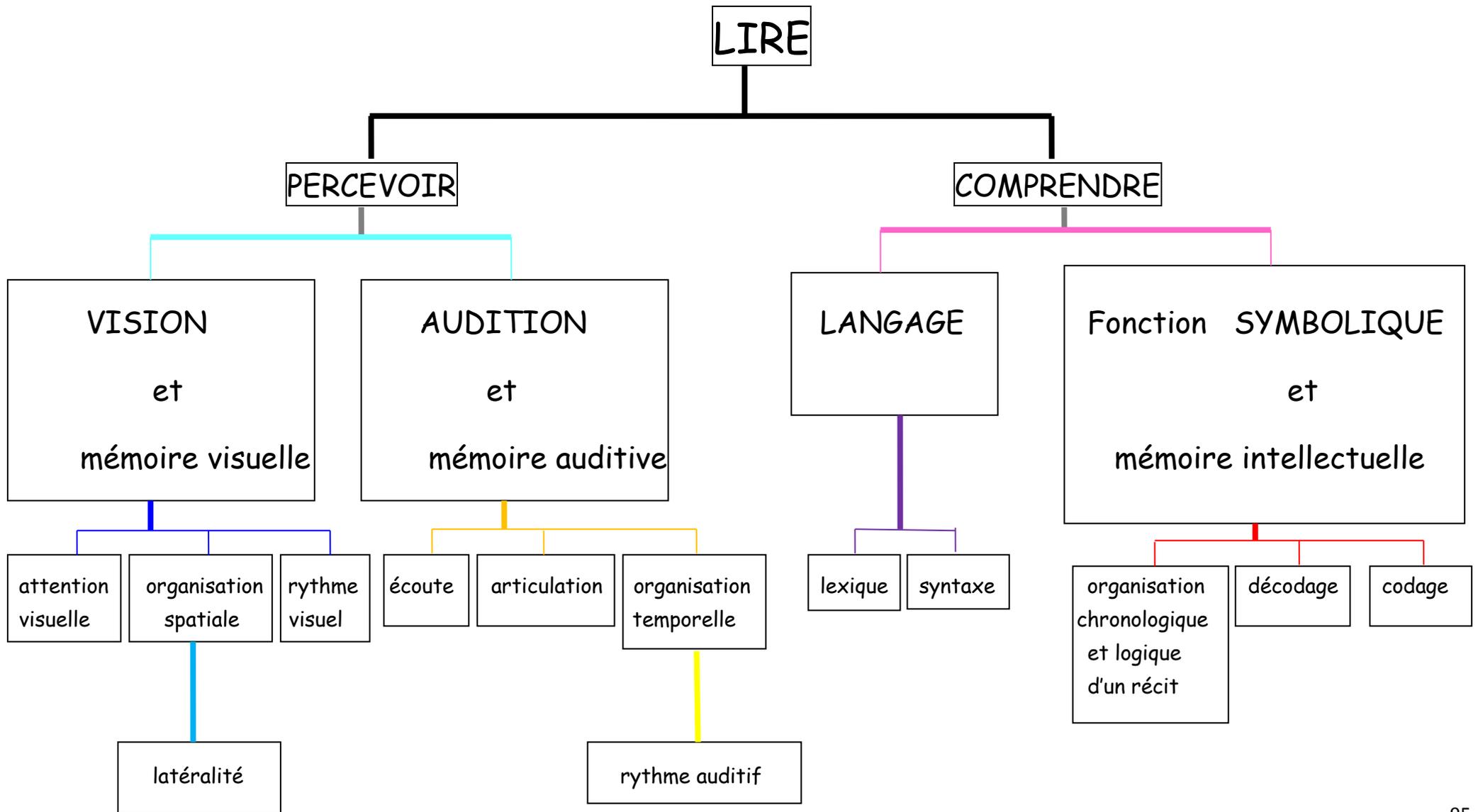
L'EJE va développer :

- la motivation à l'activité de la lecture en valorisant le livre (coin lecture en classe, emprunt d'un livre à la bibliothèque, recherche de documents par rapport à un thème, présentation de différents supports d'écrits [recettes, correspondance, invitations, affiches, partition, journaux, publicité, albums, ...]).

Moyenne section	Grande section
Articuler correctement	Articuler correctement
Connaître environ 10 chansons ou poèmes	Connaître environ 10 chansons ou poèmes : dire des comptines ou poèmes avec le ton approprié (intonation)
Expliquer, décrire une situation de jeu	Expliquer, décrire une situation de jeu et restituer une activité
Écouter autrui, attendre son tour, relater un événement inconnu	Écouter autrui, attendre son tour, relater un événement inconnu
Comprendre les consignes de l'activité (en individuel, avec étayage de l'adulte)	Comprendre les consignes de l'activité de manière collective
Comprendre une histoire racontée par l'EJE grâce aux illustrations	Comprendre une histoire racontée par l'EJE grâce aux illustrations ; restituer l'enchaînement logique et les étapes chronologiques de l'histoire, savoir l'interpréter (mime), la transposer en dessin par exemple. Repérer des mots évocateurs ou amusants, le temps des verbes (futur et passé), des mots nouveaux et en trouver le sens à partir du contexte de la phrase. Connaître des contes dans différentes versions et donner son avis sur une histoire.
Reconnaître les supports d'écrit en classe	Reconnaître les supports d'écrit en classe
Reconnaître son prénom en cursives	Reconnaître son prénom en cursives

La communication écrite doit s'appuyer sur la communication orale. Cependant la différence entre elles est que dans la langue écrite, il est nécessaire de respecter un certain ordre des mots dans la phrase, faute de quoi, il y a incompréhension. Si c'est volontaire, cela devient un jeu.

D'où l'importance pour l'enfant d'avoir un langage bien structuré « sujet - verbe - complément ».



Percevoir, sentir, imaginer, créer

- les aptitudes perceptives (visuelles et auditives) et intellectuelles nécessaires à cet apprentissage. Sur le plan pédagogique, 2 étapes doivent être respectées : partir du concret pour aller vers l'abstrait, le jeu se faisant d'abord avec des objets contrastés puis offrant des similitudes de formes, de matières, de couleurs. L'attention visuelle pourra s'exercer avec les jeux de Kim, de l'objet manquant, ajouté ou déplacé. L'attention auditive se travaillera à partir de jeux qui exerceront l'enfant à distinguer les mêmes sons, les signaux sonores, les instruments, les bruits, les voix ou les cris (d'animaux, etc...). Il s'agira de découvrir progressivement les réalités sonores du langage pour préparer le passage à l'écrit (jeux sur les syllabes).

Agir et s'exprimer avec son corps

La psychomotricité : L'enfant doit parvenir progressivement à avoir une image exacte de son corps, faire un usage conscient de ses différentes parties, et en garder le contrôle. La recherche de l'expérimentation des différentes postures ou parties du corps sera travaillée. La coordination oculomotrice, la latéralité (droite/gauche), la motricité fine aussi.

Motricité fine : L'activité d'écriture est inséparable de l'activité de lecture. La motricité fine qui conduira l'enfant au tracé des mots s'acquiert par des exercices de travaux manuels et des exercices appropriés de graphisme. Les exercices proposés doivent s'inscrire dans un contexte motivant afin qu'ils soient significatifs pour les enfants. Prévoir des outils scripteurs variés (crayon, stylo bille, feutre, craie grasse...).

Structuration de l'espace : L'enfant doit d'abord apprendre à structurer l'espace dans lequel il évolue avant de structurer son espace graphique et le passage à l'espace feuille. Cela suppose une expérimentation préalable avec son corps. Ainsi, les activités en salle de motricité vont développer les notions d'espace telles que dessus, dessous, devant derrière, à côté, entre, ...

Les exercices de symétrie, d'alternance, d'algorithmes (enchaînements) participent à la construction et à la connaissance de l'espace (droite/gauche/haut/bas/...), donc à se repérer dans un livre, sur une feuille, ...

Structuration du temps : La langue parlée implique la notion de durée, de succession de temps et de rythmes. Par exemple, la quantité de mots va engendrer une durée variable¹¹ :

« le chat » ; « le chat gris » ; « le chat gris et blanc » ; « le chat gris et blanc de la classe »

Les outils proposés aux enfants permettront de différencier le temps vécu du temps représenté. Emploi du temps de la journée, présentation des activités, bilan de l'activité en regroupement, retour sur ce que l'on a fait ou ce que l'on a aimé...

¹¹ Notion de quantité d'oral et quantité d'écrit - Voir [MEDIAL d'André Ouzoulias](#)

Le temps représenté : il s'agit pour l'enfant de percevoir visuellement ce qui est écrit avant ou après tel repère. En psychomotricité les enfants placés en file demandent au 1^{er} de la file de faire un geste. Le second répètera le geste exécuté juste avant et il ajoutera un autre geste, et ainsi de suite...

Avant d'aborder ces notions difficiles, l'enfant doit avoir dominé la convention de l'organisation de l'espace graphique qui veut qu'on se déplace de gauche à droite et de haut en bas. Il est important de préciser le point de départ car « avant » et « après » sont des notions relatives.

Organisation et aménagement de l'espace :

Les enfants se répartissent dans des espaces adaptés et confortables, libres d'accès avec des règles définies par avance (nombre d'enfants, utilisation du matériel, rangement de l'activité). Les tapis au sol sont détachables et modifiables, ils servent au regroupement et rituels, aux jeux individuels et collectifs. Des panneaux d'affichages permanents tels que : suite numérique jusqu'à 100, suite alphabétique dans les trois écritures (majuscule, minuscule, cursive), calendrier de la semaine et des anniversaires, carte du monde, drapeaux des pays, tableau des présences, emploi du temps.

Il n'y a pas de coin permanent d'activité symbolique mais leur installation provisoire est possible (dînette, marché, château fort, circuit).

3 tables d'activités permettent des ateliers évolutifs en cours de journée et d'année (dessin, arts plastiques, découpage, collage...). Un coin lecture confortable avec deux canapés séparés par un tapis. Un tableau magnétique, une réserve de documents vus en classe, ainsi que des revues avec à proximité un chevalet dit « chevalet d'écriture ». Un chevalet pour le peinture, un chevalet pour le dessin et une petite table pour le modelage ou des travaux individuels. Un présentoir permet d'accumuler des trésors naturels renouvelables au cours de l'année.

Des casiers de rangement individuels où chaque enfant pourra déposer sa recherche ou son travail en cours et un autre casier pour mettre ses recherches personnelles, ses cahiers.

La place de chaque objet doit être connue de tous et de préférence déterminée en commun ou comprise et adoptée. Cette organisation fera l'objet des premiers moments collectifs de l'année.

Organisation et aménagement du temps :

Il s'agit de combiner harmonieusement :

- 1) l'alternance des activités exigeant de l'effort et de l'attention avec les activités délassantes
- 2) l'alternance des activités collectives, semi-collectives et individuelles
- 3) l'alternance des activités à l'intérieur de la classe, dans un autre lieu de l'établissement et à l'extérieur
- 4) l'alternance des activités se déroulant dans différents espaces de la classe

- 5) l'alternance des activités autonomes avec des activités dirigées ou impulsées par l'adulte
- 6) l'alternance d'activités libres, suggérées, dirigées
- 7) l'alternance des activités conduites par l'EJE, ses collègues, un intervenant

Il s'agit de moduler la durée des activités en fonction de l'âge des enfants, de leur engagement, des signes de fatigue. Les enfants doivent entrer d'eux-mêmes dans le processus d'apprentissage pour pouvoir en vaincre les difficultés passagères.

Faire en sorte que tous les jeux soient un moyen d'apprendre et que toute acquisition soit source de plaisir ludique.

Les groupes doivent aussi pouvoir se former par affinités autour des activités offertes pour susciter la coopération et l'échange.

1. Projet de classe Dauphins



1) LE ROLE DE L'EQUIPE EDUCATIVE

L'éducatrice de Jeunes Enfants travaille en étroite collaboration avec l'Aide Educateur. Un jeune en Contrat Service Civique rejoint l'équipe de septembre à juillet.

Notre rôle est d'accompagner votre enfant sur le chemin de son évolution, pour qu'il grandisse à son rythme en lui faisant confiance, en lui permettant de construire sa sécurité intérieure. Ainsi nous construisons l'ensemble de nos actions en ancrant nos pratiques dans les apports théoriques de la pédagogie active, qui a pour objectif de rendre votre enfant acteur et auteur de ses apprentissages, afin qu'il construise ses savoirs à travers des situations de recherche par l'expérimentation et le jeu.

2) PRESENCE DE L'EQUIPE PENDANT LA JOURNEE

Les enfants sont accueillis à partir de 8h30 dans la classe. Nous sommes présents aux côtés des enfants tout au long de la journée de 8h30 à 17h30.

Nous faisons en sorte que chaque enfant dispose d'un « temps d'accueil » individuel et de jeu lorsqu'il arrive au sein du groupe. Les enfants arrivant au-delà de cet horaire ne peuvent disposer de cet accueil.

Les transmissions de la part des parents sont importantes, par exemple en cas de fatigue, fièvre ou autres symptômes avant l'arrivée au Jardin d'Enfants. Les changements de la vie quotidienne peuvent être également signalés.

3) PRESENTATION DE LA CLASSE

La classe des « DAUPHINS » est une classe multi-âge elle accueille 21 enfants en moyenne ou petite section.

4) LA VIE EN CLASSE

La petite et moyenne section ont pour objectif d'aider chaque enfant, selon des démarches adaptées, à devenir autonome et à s'approprier des connaissances.

Les habitudes de classe sont posées avec plus d'exigences.

- Respect des autres (adultes et enfants).
- Respect des règles et de l'ambiance de travail.
- Partage du temps de parole.

Les moments collectifs sont plus longs et souvent plus enrichissants car la capacité de concentration des enfants s'est allongée.

Les apprentissages se font dans la continuité des différents groupes POUSSINS, COLIBRIS et PAPILLONS ils ne s'articulent pas qu'autour de fiches d'activités mais aussi à travers des situations que l'enfant rencontrera dans la vie quotidienne en approfondissant les notions qui ont déjà été abordées l'année dernière. Nous respectons au maximum les rythmes individuels car les différences sont encore importantes d'un enfant à l'autre à cet âge.

Le langage oral et le langage écrit sont privilégiés. Ils apprennent à reconnaître les lettres de l'alphabet, à écrire leur prénom et à reconnaître ceux des camarades de la classe. La curiosité de l'enfant à l'égard du monde qui l'entoure est de plus en plus sollicitée.

Il prend des repères spatiaux et temporels plus précis. Il observe, pose des questions.

5) ORGANISATION GENERALE DE LA CLASSE

Nous utilisons essentiellement la classe comme lieu de vie, pour y jouer, y travailler, nous y goûtons également. Elle dispose de 5 espaces d'activités.

Pour préserver une bonne ambiance, les enfants doivent être en petit nombre dans les différents espaces, ceci facilite le rangement et la circulation.

- L'espace de jeux symboliques (dinette, poupées, déguisements, marché, etc...) meubles de cuisine, machine à laver, etc...)
- Un deuxième espace de regroupement et de mouvements équipé d'un grand tapis avec (des panneaux d'affichages et d'apprentissages : une bande numérique de 0 à 31, le train de la semaine, la météo, les prénoms des responsables du jour et l'intitulé de leurs responsabilités, l'arbre des saisons, le tableau de présences des enfants et la maison pour les absences. Cet espace est aussi utilisé pour des jeux symboliques et de construction (legos, kaplas, un tapis de circulation et des voitures, des animaux, un château fort etc...)
- Un espace équipé de tables et de chaises pour permettre aux enfants de réaliser des fiches d'activités dirigées ou libres accompagné d'un ou plusieurs adultes. Celui-ci sert aussi pour la production de dessins, peintures, coloriages, bricolages et fabrication d'objets, de cadeaux (avec différents supports et matières), pour la manipulation de puzzles, de jeux d'encastrement, de perles, de sable, de papiers, de ciseaux, de colle, de feutres et de crayons, et de pâte à modeler.
- Un espace Bibliothèque avec un tableau pour l'utilisation de feutres effaçables. Des poufs, un canapé, un poste de musique et un présentoir avec les livres que nous empruntons tous les 15 jours à la « BIBLIOTHEQUE POUR TOUS ».
- Un espace peinture en libre accès.

Chaque espace a été conçu selon des objectifs pédagogiques différents. Les règles de vie et le fonctionnement de la classe « des Dauphins » sont mis en forme et en place avec les enfants. Elles sont affichées.

Les groupes sont affichés par couleur avec le prénom et la photo de l'enfant.

A l'espace de classe s'ajoute :

- La salle polyvalente du sous-sol où ont lieu les séances de motricité au moins trois fois par semaine, et qui se transforme en salle de sieste.
- Le jardin des découvertes, où sont menées des activités de jardinage et d'un bac à sable.

- La salle polyvalente du rez-de-chaussée est notre pièce pour déjeuner elle sert aussi d'atelier, par exemple pour l'atelier d'Eveil musical de Patrick qui débutera après les vacances de la Toussaint.

6) TEMPS DE RANGEMENT ET DE REGROUPEMENT

- Le temps du rangement est annoncé à l'avance aux enfants afin qu'ils puissent terminer leur jeu ou leur activité. L'adulte veille au respect de la fin de l'activité pour l'enfant.
- La musique du rangement est lancée par le tableau musical du bateau.
- Les enfants sont invités à s'asseoir sur le tapis à la fin de leur rangement.
- Les professionnels occupent alors chacun un poste différent en fonction des activités.
- Un qui accompagne les enfants lors du rangement et les guide vers le tapis.
- Un ou deux référents qui rassemblent les enfants et s'installent avec eux sur le tapis en attendant la fin du rangement.
- Un référent prépare l'installation des prochaines activités.
- Les professionnels installés sur le tapis peuvent alors animer le temps d'attente avec des chansons ou des discussions qui favorisent le retour au calme.
- Le rangement terminé, tous les enfants sont rassemblés et les 3 adultes sont assis à leur hauteur afin de favoriser une plus grande proximité physique et affective.

7) LES RITUELS DU MATIN PEUVENT COMMENCER

Les activités commencent dès 9h30 avec le regroupement sur le tapis. Le moment du regroupement est un moment privilégié d'échange, de parole et d'écoute.

- L'appel, compter les enfants présents.
- Annonce des deux responsables du jour.
- Jour de la semaine sur le train mural, la date, le mois et la météo.
- Les activités de la journée proposées par les adultes.

Lors de ce temps de regroupement, les enfants ou adultes absents sont évoqués, les adultes échangés avec les enfants sur les différentes informations comme le déroulement de la journée, l'arrivée d'un stagiaire, les sorties etc... Puis « les facteurs » (les 2 enfants responsables) vont porter les deux enveloppes une pour le bureau et l'autre pour la cuisine (elles contiennent le nombre d'enfants présents et le nom des absents).

8) ACTIVITES OU ATELIERS EN CLASSE

Les activités ou les ateliers commencent à 10h00 et sont mis en place selon les jours de la semaine (voir planning de la semaine).

Les enfants sont séparés en 4 groupes de couleurs (rouge, jaune, vert et bleu) pour les temps d'ateliers, d'activités dirigés ou de recherches avec l'adulte. Ces groupes ont été constitués en tenant compte des différents âges, et des différents tempéraments.

Chacun veille à échanger avec chaque enfant, à l'encourager, à lui montrer comment atteindre ses objectifs. Nous veillons à toujours avoir des paroles ou un regard qui valorisent chaque enfant du groupe.

Notre équipe encourage et respecte le choix d'un enfant de ne pas vouloir participer à une activité, celle-ci sera proposée à l'enfant à un autre moment plus opportun mais cela ne doit pas empêcher le déroulement ou le fonctionnement de la classe.

A la fin d'une activité, chaque enfant veille à ranger le matériel. Les professionnels participent au rangement.

9) DEJEUNER ET GOÛTER

A midi c'est l'heure du repas. Un référent et les 2 responsables du jour s'occupent de la mise en place du couvert.

Le repas est un moment convivial. Votre enfant a une place fixe choisie pour une durée de 3 mois environ.

Nous veillons à la bonne tenue des enfants, la seule règle est de goûter à tous les aliments.

Nous finissons la journée par le goûter dans notre classe à partir de 16h00.

10) SIESTE OU TEMPS CALME

La sieste est un besoin physiologique de l'enfant qu'il est fondamental de respecter. Elle a lieu tous les jours de 13h15 à 15h15 dans la salle polyvalente (salle de motricité).

Chaque enfant dispose d'une place fixe choisie. La couverture est nominative. Un adulte de la classe accompagne les enfants à l'endormissement veille à ce qu'ils soient bien installés, que leurs habitudes soient respectées.

En début d'année, tous dorment avec plus ou moins de difficultés, un aménagement est mis en place dans notre classe à partir du mois d'octobre : le temps calme (qui est un temps de détente, de repos où ils écoutent des histoires et de la musique douce) de 13h15 à 14h15 est une alternative pour les enfants qui n'ont plus besoin de dormir.

A partir de 14h15, les enfants du temps calme et ceux réveillés de la sieste sont accueillis dans le jardin ou à la garderie. C'est le réveil échelonné jusqu'à 15h15. Après la sieste, l'après-midi est consacrée aux activités de détente, de jeux libres, ou à des ateliers (peinture, bricolage).

LES OBJECTIFS PEDAGOGIQUES DE LA CLASSE DES

« DAUPHINS »

1. Connaissance et confiance en soi.
2. Socialisation et vie collective.
3. Langage oral et expression corporelle.

Maîtriser le langage est un des objectifs majeurs de la « petites et moyenne section ». C'est grâce au langage que les enfants communiquent et se font comprendre ; il permet surtout de construire la pensée.

Nous provoquons et encourageons la prise de parole, à travers des jeux, l'expression, l'écoute de comptines et chansons.

4. Autonomie est le maître de mot de notre classe « j'apprends à faire seul ».

5. Découverte du monde : les saisons, utilisation des 5 sens, exploiter des albums (Roule Galette, Grand monstre vert etc...).

Il y a deux partenariats fixes pour cette année : la « BIBLIOTHEQUE POUR TOUS » et la MAISON DE RETRAITE « AULAGNIER » mais nous sommes ouverts à toutes nouvelles propositions notamment celles qui émanent de l'intérêt des enfants.

6. Logique mathématique.

7. Initiation à l'écriture.

Nos objectifs sont :

- Aider l'enfant à découvrir les possibilités de son corps par la pratique d'activités physiques. L'action est un besoin essentiel du jeune enfant. La motricité lui permet de se structurer dans l'espace et le temps (parcours, jeux, danse, gym). Au cours de ces activités l'enfant laisse parler son corps, il découvre son propre schéma corporel.
- Etre responsable de soi, apprendre à faire des choix, contrôler ses émotions, accepter les contraintes et le partage.
- Apprendre à vivre avec les autres, respecter les règles de vie, les enfants, les adultes, et le matériel.
- S'approprier le langage est un des objectifs majeurs de la petite et moyenne section. C'est grâce au langage que les enfants communiquent et se font comprendre. Nous provoquons et encourageons la prise de parole, à travers des jeux, l'expression, l'écoute de comptines et de chansons). Pour amener l'enfant à prendre la parole à bon escient, à relater un évènement vécu.
- Motricité fine, s'exercer à l'écriture, tenir de manière efficace l'outil scripteur, (graphismes, dessins, peintures).

- Familiariser l'enfant avec l'écrit : apprendre à connaître les lettres de l'alphabet, reconnaître et écrire son prénom en lettres capitales. Identifier d'autres prénoms de la classe.
- Développer le raisonnement logique et mathématique, dénombrement, classer selon la taille la forme la couleur : catégoriser.
- Se repérer dans l'espace /temps.
- Développer la curiosité et la créativité.

Nos sorties pédagogiques :

- Visite 2 fois par mois à la « BIBLIOTHEQUE POUR TOUS ».
- Des Journées à thèmes seront proposées aux enfants (journées sur les couleurs rouge, jaune, vert, bleu et thème Jour et Nuit).
- Rencontre intergénérationnelle à la MAISON DE RETRAITE « AULAGNIER » 1 fois par mois.
- Parc des Couronnes et Parc de Bécon.
- A l'occasion de la Fête du Pain, visite d'une boulangerie pour voir la fabrication et la cuisson de baguettes.

Les sorties se feront à pied, entre 9h30 et 11h30, nous sollicitons les parents pour les accompagnements.

11) INFORMATIONS DIVERSES

Des activités ou animations d'ateliers en lien avec les thèmes de la classe peuvent être proposées par les familles.

Nous nous rendons disponibles les matins ou les soirs de la semaine pour des rencontres informelles ou sur rendez-vous.

Des panneaux d'informations sont situés dans le couloir au-dessus des casiers, les parents sont invités à les consulter régulièrement

Régulièrement, des actualités sont mises en ligne sur le site.

Un seul doudou est autorisé à mettre dans la pochette prévue à cet effet.

Les déguisements, les petites voitures, ou CD sont autorisés les mercredis ou pendant les vacances.

3. Projet de classe Papillons



Chez les papillons nous accueillons 21 enfants âgés de 3 ans sur l'année 2014/2015. Ce groupe d'âge correspond à la petite section de maternelle pour l'éducation nationale. Nous retrouverons donc des similitudes avec les apprentissages scolaires. Si nous nous appuyons quelque peu sur le programme de la maternelle, il nous tient à cœur de l'intégrer dans une pédagogie active. Quand nous parlons de pédagogie active, c'est que nous souhaitons que l'enfant puisse être acteur de son développement. Il s'agit donc de prêter attention à chacun, afin de proposer des activités adaptées, qui éveilleront l'intérêt de tous. Dans la pédagogie active nous nous attachons également à l'expérimentation, au tâtonnement, au besoin de ressentir les choses pour les intégrer et les faire siennes. Le dernier point, essentiel à la bonne mise en place de ce projet, est la communication aux familles afin de travailler en cohérence entre ce qui est proposé au jardin d'enfants et à la maison.

Les grands axes poursuivis cette année sont dans la continuité de ce qui est travaillé auprès des enfants de 2/3 ans (que ce soit chez les *Poussins*, *Coccinelles* ou d'autres lieux d'accueil extérieur). L'autonomie fait donc toujours grandement partie des divers apprentissages. Ce qui nous intéresse à cet âge c'est que les enfants puissent eux-mêmes initier des expériences en découvrant de nouvelles techniques. Le deuxième point est la socialisation, être capable de vivre avec les autres à travers les différents temps de la journée. Enfin maîtriser le langage, pouvoir exprimer une idée, un sentiment, fait entièrement partie du quotidien des Papillons.

Dans la mise en place de ce projet il y a 3 adultes référents pour 21 enfants. Une éducatrice, une aide-éducatrice qu'un jeune en contrat de service civique. Au quotidien, il y a toujours au moins l'un d'entre eux auprès des enfants, de 8h30 à 17h30. Le soir à partir de 17h30 pour la garderie un éducateur et un aide-éducateur de "l'équipe élargie" restent auprès des enfants jusqu'à 18h30.

Les objectifs éducatifs.

I. L'expression orale

Autour de 3 ans c'est l'âge où le langage explose. Chez les papillons l'objectif est de favoriser l'expression orale en permettant à l'enfant de se sentir en confiance. Ainsi il va apprendre à communiquer de manière de plus en plus riche, mais aussi à prendre la parole dans un groupe. Cette progression du langage va amener l'enfant à des réflexions, des raisonnements, il va pouvoir évoquer non plus seulement ce qui se passe là maintenant, mais faire référence à des événements passés, faire des liens logiques avec ce qu'il a déjà expérimenté. Savoir prendre la parole, exprimer clairement une idée, rebondir sur ce qui est dit sans changer de sujet, sont des apprentissages visés cette année-là. *"La pratique du langage associée à l'ensemble des activités contribue à enrichir son vocabulaire et l'introduit à des usages variés et riches de la langue (questionner, raconter, expliquer, penser)"* Bulletin officiel hors-série n°3 du 19 juin 2008 (www.education.fr).

1. Le regroupement du matin

Le matin, tous les enfants se retrouvent sur le tapis, c'est le moment des rituels. A tour de rôle, au fil de la semaine, un adulte accompagne le regroupement. Il est vrai que lors de ce temps-là, l'adulte a beaucoup la parole. Il explique le thème du moment et met en avant le nouveau vocabulaire. Par l'appui de divers documents (livres, photos, chansons) l'adulte questionne le groupe et stimule des échanges. C'est d'abord par l'intermédiaire de l'adulte que l'enfant apprend à échanger.

2. en fin de matinée.

Après l'activité, le groupe des Papillons se retrouve sur le tapis pour faire un retour sur le déroulement de la matinée. Il s'agit dans un premier temps de mettre des mots sur son vécu, être capable de se situer dans le temps et de partager avec le groupe son « humeur » du matin. Par la suite, quand les enfants sont familiarisés avec cet échange, il leur est demandé d'approfondir en essayant d'expliquer pourquoi, par exemple, ils ont bien aimé telle activité/jeu. Ce qui nous intéresse ici c'est la réflexion que les enfants peuvent avoir autour d'un vécu. La difficulté pour eux est de raconter un événement de leur matinée et non une situation extérieure comme par exemple le weekend à la maison.

3. Pour commencer l'après-midi.

Au retour de la sieste la parole est donnée aux enfants. Ce temps-là peut se profiler de différentes manières. Soit le groupe est divisé en trois (7 enfants sont avec un adulte) soit tous les enfants sont ensemble. L'avantage d'un petit effectif entraîne une autre dynamique de groupe, mais surtout permet à chacun d'avoir un temps de parole. L'enfant a toujours la possibilité, s'il le souhaite, de rapporter ce qu'il a dit au grand groupe. La parole en grand groupe, varie selon la période de l'année (de septembre à juillet) mais aussi selon "l'humeur du jour" autrement dit selon les envies, les questionnements mais aussi selon la capacité d'attention du groupe. En effet, les premiers temps il est difficile de proposer à tout le groupe de parler à tour de rôle. Tous n'ont pas forcément envie de prendre la parole mais il n'est surtout pas évident de s'exprimer de manière succincte. C'est pourquoi, afin de faciliter non seulement l'expression orale en elle-même mais surtout les échanges et l'attention, 4 ou 5 enfants sont choisis en suivant une liste (dans un premier temps l'adulte choisit les volontaires). Ces enfants peuvent s'aider de supports pour élaborer leurs discours, cela peut être un dessin, un jeu qu'ils affectionnent,

une photo, un livre ou raconter leur weekend à la maison. Ce qui est travaillé durant ce temps de parole en dehors de l'expression en elle-même, c'est la capacité d'écoute mais surtout apprendre à s'intéresser à ce que dit l'autre. Il s'agit alors pour les enfants faisant partie du public, d'être capable de questionner celui qui présente quelque chose au groupe. C'est une chose difficile à cet âge-là, car cela demande à l'enfant de pouvoir se décentrer pour interroger l'autre sans parler de soi.

Outre le travail d'expression, ces différents temps d'échanges permettent d'améliorer la compréhension. Que ce soit par la répétition d'histoires, d'informations données lors des rituels, les enfants apprennent un nouveau vocabulaire, mais aussi la formation d'un récit. Ils sont alors capables de reprendre, à leur tour, ce qui a été vu ensemble.

Bulletin officiel hors-série n°3 du 19 juin 2008 (www.education.fr).

A la fin de l'école maternelle l'enfant est capable de :

- comprendre un message et agir ou répondre de façon pertinente
- nommer avec exactitude un objet, une personne ou une action ressortissant à la vie quotidienne

II. Se familiariser avec l'écrit.

Quand on parle de langage, n'oublions pas la langue écrite, qui interpelle beaucoup à cet âge-là. Il s'agit ici d'une première confrontation à l'écrit, de profiter de cette curiosité enfantine pour en faire une initiation. A travers les comptines, chants et histoires, les enfants vont prendre conscience des sonorités de notre langue. Leur attention aux rythmes et aux rimes leur font découvrir que la parole est composée de sons. Attention, nous ne parlons pas ici de lecture mais de découverte de la langue écrite !

1. les affichages

La familiarisation avec l'écrit se fait au quotidien sur l'ensemble de la journée. L'adulte étaye son discours en stimulant visuellement les enfants, en pointant du doigt, par exemple, les divers affichages. Certains panneaux sont présents tout au long de l'année (les jours de la semaine, les règles de la classe...) d'autres évoluent selon les saisons et thématiques. Les "étiquettes prénoms" sont les premiers supports écrits, que nous utilisons avec les enfants. Tous les matins, chaque enfant prend son étiquette (prénom+photo dans un premier temps) pour s'inscrire présent au jardin d'enfants. Lors des responsabilités, les 4 enfants responsables, doivent retrouver leur prénom parmi les autres; d'abord aidés par l'adulte, puis seuls.

2. documents écrits.

Quotidiennement les enfants sont en relation avec l'écrit à travers les livres, un texte de chanson, une recette. Pour le livre, l'objectif est que les enfants sachent le tenir

correctement et savoir dans quel sens tourner les pages. Les enfants apprennent aussi ce qu'est une couverture, un titre, un auteur et un illustrateur.

Après la période d'adaptation, nous mettons en place le « dictionnaire de la classe ». Ce document se présente sous forme de classeur avec des fiches rangées par ordre alphabétique. Sur chacune nous trouvons un mot de vocabulaire, vu auparavant avec le groupe, une illustration et une petite définition. Cet outil doit rester à la portée des enfants afin qu'ils puissent le feuilleter à leur guise, venir questionner un parent ou un adulte ou encore soutenir une prise de parole.

A la fin de l'école maternelle l'enfant est capable de :

- identifier les principales fonctions de l'écrit

III. Vivre ensemble :

1. Le grand groupe.

A travers les différents temps de la journée, les enfants sont confrontés aux autres et à la vie de classe. Il s'agit non seulement de comprendre et de respecter les règles de vie, propres au jardin d'enfants, mais aussi d'intégrer les règles sociales de base. La socialisation se travaille tout au long de la journée, de l'accueil du matin jusqu'au départ, à travers la politesse, la prise de parole en groupe, le partage entre pairs, l'intégration des rituels et le fonctionnement de la classe. A cet âge, l'enfant est encore beaucoup centré sur lui-même, écouter l'autre, partager et coopérer peut s'avérer parfois difficile. C'est ce que nous travaillerons avec chacun d'eux ; leur donner les clefs pour communiquer, vivre ensemble et se sentir exister dans le groupe.

En effet " vivre ensemble c'est aussi accepter de partager tant le matériel que la relation avec l'adulte." Nous retrouvons la notion d'autonomie, dans la manière dont les enfants vont intégrer les différents rituels, la capacité à « faire seul » mais nous parlons aussi ici d'autonomie affective. Les enfants peuvent se référer aux « règles de la classe », affichées sur le mur du regroupement. Elles reprennent l'essentiel du « vivre ensemble » et soulignent la notion de respect sur trois points : respect des autres, respect de soi même et le respect du matériel. Il nous semble important de les afficher afin que chacun puisse s'y référer et pour alimenter des discussions autour de ces concepts. Ces règles, qui sont imposées, doivent pouvoir être questionnées et interrogées sur les notions de bien et de mal. Le grand groupe c'est aussi apprendre à être ensemble. Lorsqu'il participe aux jeux, aux rondes et aux regroupements, l'enfant apprend à faire partie d'un tout et ainsi à coopérer avec ses camarades. Se "socialiser" c'est également se décentrer pour être attentif à l'autre et lui porter intérêt.

2. Les groupes de couleurs

Les enfants vont pouvoir confronter leur individualité dans diverses relations à travers des groupes variés. En effet au cours de la journée ou selon le jour de la semaine, le groupe des Papillons peut être divisé.

Dans la classe des Papillons, il y a 4 groupes de couleurs (rouge, bleu, jaune, vert) de 5 à 6 enfants. Nous utilisons ces groupes, la plupart du temps, dans la répartition des ateliers. Après avoir expliqué aux enfants les différents travaux du jour, chaque adulte appelle un groupe pour lui proposer une activité. Les groupes de couleurs sont également utilisés en musique et en motricité (2 groupes en même temps). Ces groupes facilitent non seulement la notion d'appartenance, pour les enfants, mais aident également l'adulte dans son organisation au quotidien. Lors de la formation de ses 4 groupes, l'équipe des Papillons tente de répartir les enfants afin que chaque groupe soit équilibré. Nous portons attention à l'âge, au sexe, au tempérament de l'enfant mais aussi aux amitiés (lors d'amitiés exclusives nous avons pris le parti de séparer la dyade afin que les enfants créent de nouveaux liens). Ces groupes sont affichés dans la classe afin de pouvoir s'y référer.

3. L'individu dans le groupe.

La construction de la personnalité et l'estime de soi entre en considération pour intégrer un groupe. C'est pourquoi chez les Papillons nous veillons à ce que chaque enfant ait sa place et se sente exister dans le groupe. Encore une fois les affichages du quotidien soutiennent cette appartenance : chacun a son vestiaire, son casier dans la classe et sa pochette dans le couloir, identifiés par une étiquette prénom et une photo ou symbole. Les enfants possèdent également une étiquette « présence » qu'ils placent sur le mur dès qu'ils arrivent au jardin d'enfants. Lors des rituels du matin, nous pouvons alors facilement voir ensemble qui est présent aujourd'hui et qui ne l'est pas. Tout comme pour les places fixes à

table, cela permet aux enfants d'exister quand bien même ils ne sont pas au jardin d'enfants. Mais quand on parle d'individu dans le groupe, n'oublions pas les relations particulières. Nous entendons par là que les enfants ont la possibilité d'avoir un temps seul avec un adulte au sein de la classe. Que ce soit pour une activité, un jeu ou dialoguer. Car au quotidien, et ce tout au long de la journée, il n'est pas forcément évident d'être en permanence confronté aux autres.

Cette notion de "personnalité" se retrouve, par exemple, lors des regroupements. Quand chaque enfant prend la parole, à tour de rôle, il arrive bien souvent qu'il y ait des répétitions et que certains enfants reprennent ce qu'un autre a dit. Il est important, alors, de veiller à ce qu'au cours de l'année, chacun puisse exprimer ses sentiments, émotions ou récits.

Bulletin officiel hors-série n°3 du 19 juin 2008 (www.education.fr).

"A la fin de l'école maternelle l'enfant est capable de:

- respecter les autres et respecter les règles de la vie commune;
- écouter, aider, coopérer; demander de l'aide;

IV. L'expression corporelle.

Chez le jeune enfant, l'activité physique est autant un mode d'exploration que d'expression. Exercer son corps s'intègre alors non seulement au développement, mais également aux développements affectif et intellectuel.

En motricité, l'enfant découvre les capacités de son corps et ses limites. Il apprend à prendre des risques mesurés et à se mouvoir dans l'espace. En groupe, il apprend également à faire attention à l'autre, dans ses déplacements (courses, danses) et à coopérer (jeux, rondes).

C'est en mettant son corps en mouvement que l'enfant intègre certaines notions. Que ce soit sur son corps propre, pour se repérer dans l'espace ou vivre avec les autres. Un bon exemple est le graphisme. Avant d'arriver à l'écriture les enfants vont apprendre les formes et faire des activités graphiques. Mais ce qui nous paraît naturel pour nous adultes, est complètement abstrait pour un enfant. Le vécu par le corps, à travers des danses, mouvements des gestes de plus en plus fins, vont aider les enfants à apprivoiser ces notions. Il en est de même pour les repères dans l'espace et le schéma corporel sans oublier ce qui est possible de faire ou non avec son corps et la mise en danger dans certaines situations.

Une fois par mois, chaque enfant (par demi-groupe) participe à un atelier moteur avec une psychomotricienne et un adulte référent des Papillons. Cela permet de construire des ateliers riches, innovants avec une professionnelle de la psychomotricité.

Bulletin officiel hors-série n°3 du 19 juin 2008 (www.education.fr).

"A la fin de l'école maternelle l'enfant est capable de:

- adapter ses déplacements à des environnements ou contraintes variés;
- coopérer et s'opposer individuellement ou collectivement; accepter les contraintes collectives;

V. Percevoir, sentir, imaginer, créer.

1. Atelier "création" libre.

Cet atelier consiste à mettre à la disposition des enfants du matériel sur une ou deux table(s). Les adultes observent de quelle manière les enfants utilisent ce qui leur est proposé. Lors de cet atelier les enfants vont pouvoir expérimenter, tester la matière, les objets et laisser libre cours à leur imagination. Ce qui nous intéresse ici, c'est que les enfants puissent noter des propriétés, des lois (comme ajouter de la colle pour faire adhérer un objet) et qu'ils soient capables d'en tirer une conclusion. C'est pourquoi il est important de pouvoir inclure un retour oral sur l'activité. Mais cet atelier comporte également des objectifs sur le long terme. En effet, après plusieurs séances, de par leurs expériences, les enfants vont petit à petit savoir de mieux en mieux de quoi ils ont besoin. L'objectif est que plus tard (que ce soit en fin d'année, chez les Dauphins ou les Chamois) les enfants puissent penser à une action/création en amont, savoir de quoi ils ont besoin et comment la mettre en œuvre. Ainsi ils élaborent un plan, se projettent, se mettent en action, se corrigent et en déduisent des conséquences.

2. L'atelier musique : cf les intervenants extérieurs - le musicien

Bulletin officiel hors-série n°3 du 19 juin 2008 (www.education.fr).

A la fin de l'école maternelle l'enfant est capable de :

- adapter son geste aux contraintes matérielles (instruments, supports, matériels)
- utiliser le dessin comme moyen d'expression et de représentation

Mise en place du projet éducatif au quotidien :

I. Les rituels et déroulement de la journée.

Le langage, l'autonomie et la socialisation sont donc au cœur de nos apprentissages. Dans la mise en place au quotidien il est tout d'abord primordial que l'enfant trouve ses repères et sa place dans le groupe afin de prendre des initiatives et de participer à la vie de classe. Les rituels deviennent alors de véritables clefs au quotidien, pour que l'enfant puisse intégrer le déroulement de la journée et s'approprier ces temps particuliers.

Chez les papillons nous accueillons les enfants dans la classe à partir de 8h30. C'est un moment où nous prenons le temps d'accueillir l'enfant mais où nous sommes également disponibles et à l'écoute des parents. Ce temps est important, car il permet à l'enfant d'arriver en douceur, d'aller jouer s'il le souhaite et de digérer la séparation avec les parents. Nous nous retrouvons ensuite tous ensemble sur le tapis, vers 9h30, une fois les jeux rangés. Nous commençons alors les rituels du matin où 4 enfants sont nommés responsables pour la journée. Ces quatre enfants font la météo, la date, nous aident à mettre la table et distribuent le goûter. Durant ce premier regroupement nous parlons ensemble du déroulement de la journée et des activités proposées. C'est à ce moment-là que nous initions les thématiques traitées et invitons les enfants à se questionner ou nous raconter leurs propres expériences à ce sujet.

Vient ensuite le temps des activités où les enfants sont invités par petits groupes à participer. Pour nous il est essentiel que l'activité ne soit pas que du "faire" mais un véritable travail de l'enfant. Pour cela il nous semble important de pouvoir porter une grande attention à chacun durant le déroulement de l'activité. Observer comment l'enfant

l'investit, ce qu'il en fait, ce qu'il comprend, répondre à ses questionnements et l'encourager dans ses démarches. L'activité ne prend sens que si l'enfant la fait sienne.

Selon les jours de la semaine, les enfants vont, suite à l'activité, soit en musique, en motricité ou dans le jardin. Outre la spécificité des activités proposées, ce sont des temps où les enfants rencontrent leurs pairs différemment. En musique et motricité le groupe est scindé en deux. Cela permet à l'enfant d'initier de nouvelles interactions avec ses pairs, sans nécessairement entrer en relation toujours avec les mêmes enfants. Dans le jardin, chaque enfant peut rencontrer ceux des autres classes et initier des jeux avec eux, quand bien même ils n'ont pas le même âge.

En ce qui concerne les repas, chaque papillon a choisi sa place à une table en début d'année. Elle reste fixe, sauf lors des goûters et les mercredis. C'est encore de nouveaux groupes qui se forment, puisque ces sept enfants partagent tous les jours le repas ensemble avec le même adulte. Le repas est un moment privilégié, où nous prenons le temps d'échanger en petit groupe sur ce que les enfants nous disent. C'est également un temps de découverte des aliments.

La sieste des papillons se fait de 13h à 15h en salle de motricité avec le groupe des Dauphins et quelques Chamois. Un réveil échelonné est mis en place afin que les enfants qui ne dorment pas ou se réveillent plus tôt puissent bénéficier d'un temps calme sans devoir rester obligatoirement en salle de sieste. Nous remontons ensuite dans notre classe où après un second regroupement nous poursuivons les activités puis goûtons tous ensemble. Sonne alors l'heure des premiers départs, le groupe des papillons descend soit dans le jardin soit en motricité. La fin de journée se termine comme elle a commencé, dans la garderie du jardin d'enfants.

II. Les apprentissages et thématiques

abordées.

Les divers apprentissages abordés vont se mêler à des thématiques qui soutiennent notre projet, mais également à travers des thèmes que nous insufflent les enfants. Nous avons décidé d'axer nos activités autour des saisons, le déroulement du temps, l'observation de la nature, la découverte de son corps et des cinq sens.

1. Lors des rituels.

Les thématiques nous permettent tout d'abord d'initier avec les enfants, des discussions, de leur apprendre à porter attention à ce qui les entoure, d'éveiller leur curiosité si vive à cet âge. C'est donc un moyen également de traiter le langage, la réflexion, l'écoute et la découverte. Lors des regroupements, nous parlons ensemble des saisons, par exemple, en illustrant de documents et livres qui permettent aux enfants d'avoir une première approche de l'écrit. Les livres amènent aussi à faire le lien entre ce qui est dit et les images, ce qui apprend aux enfants à mettre les choses en relation avec d'autres.

2. Lors des activités

Nous souhaitons que les activités représentent et un temps d'expérimentation et un temps de plaisir, pour chaque enfant. Nous ne voulons pas obliger un enfant à faire une activité s'il ne le souhaite pas mais nous l'encourageons vivement et lui proposons à plusieurs reprises. A travers plusieurs techniques, comme la peinture, le découpage, le

collage, nous travaillons autour des thèmes principaux comme l'arbre d'automne par exemple, mais également le mélange des couleurs, des formes, des tailles, des textures...

3. Sur les autres temps de la journée.

Tout au long de la journée, au moins un adulte référent de la classe est présent auprès des enfants. Ce qui leur permet non seulement de conserver des repères, mais surtout de se sentir assez en confiance pour aller jouer, rencontrer l'autre et faire leurs diverses expériences. Nous tenons tout particulièrement à souligner que les temps de jeux sont aussi importants que les activités. A travers lui l'enfant rejoue des scènes, apprend à être avec l'autre, à s'adapter à lui et à résoudre des problèmes en cherchant des solutions. Que ce soit en jouant à la dinette, jeu de loto, puzzle... Le jeu n'est pas à négliger et l'enfant le prend au sérieux!

Si nous prêtons attention au déroulement de la journée, tous les moments sont prétexte à apprentissage pour les enfants: une conversation dans le jardin, l'habillage pour sortir, une question sur une histoire, goûter les aliments lors du repas et même la rêverie, toutes ces choses deviennent des expériences et se transforment en savoir.

1. Les journées à thème:

Elles sont communes à tous les groupes du jardin d'enfants et peuvent porter sur les couleurs, un thème relié au calendrier ou encore, comme lors des vacances, autour d'un thème défini en équipe (comme par exemple un pays). Ce thème devient alors un centre d'intérêt sur lequel les activités et les documents vont s'appuyer. En dehors de la découverte et des apprentissages, ces journées sont aussi l'occasion, pour tous les groupes, de partager un temps ensemble (Bal, goûter, ateliers).

2. La bibliothèque:

Chez les papillons nous avons mis en place un partenariat avec la bibliothèque du parc des couronnes. Environ une fois par mois, chaque enfant a la possibilité d'aller à la bibliothèque. C'est la découverte d'un nouveau lieu, qui comporte ses propres règles. Les enfants sont amenés à choisir des livres, les consulter et peuvent également emprunter (le livre reste au jardin d'enfants). A la fin de notre visite "Claire de la bibliothèque" conte une histoire aux enfants.

Ce qui nous intéresse ici c'est qu'au fil des visites, que l'enfant soit capable de choisir un livre par lui-même, de le feuilleter mais surtout d'être capable de s'exprimer sur ce qui lui a plu et de dire au groupe pourquoi il a choisi ce livre (et non plus le choix "par hasard").

3. Le décroisement:

Ce que nous appelons décroisement, c'est la possibilité pour les enfants, d'aller dans d'autres groupes. Par exemple, lors de l'accueil du matin, après voir dit "bonjour" à l'adulte de son groupe, l'enfant a la possibilité d'aller jouer chez les Coccinelles ou les Poussins. Cela permet à l'enfant de découvrir d'autres lieux, d'autres jeux et de rencontrer des enfants d'âges différents. Il peut aussi noter les ressemblances et les différences, apprendre à coopérer avec les autres, rencontrer d'autres adultes et faire de nouvelles expériences.

Nous organisons également, de temps en temps, des activités avec les Dauphins et les Chamois (Goûter-ciné, danses...). Enfants comme adultes, nous avons alors un sentiment fort de "travailler ensemble". Ces échanges avec les autres groupes permettent aussi une meilleure adaptation lors des changements de classe en septembre.

4. Les sorties:

La plupart du temps, elles se rapportent à ce qui a été vu en classe, comme par exemple la cueillette des pommes en automne. C'est une découverte de la nature qui permet à l'enfant non seulement d'observer, d'expérimenter mais aussi de partager un moment agréable tous ensemble, en dehors du jardin d'enfants.

4. Projet de groupe Poussins :



I. Présentation du groupe des Poussins :

A. Le groupe d'enfants :

Le groupe des Poussins est composé de 20 enfants âgés de 2 - 3 ans.

Pour la plupart de ces enfants, c'est la première année en collectivité, leur première expérience. Ils vont donc apprendre à vivre avec les autres, à partager, à respecter les autres, les règles de vie en collectivité, mais aussi découvrir et expérimenter... Ils vont prendre conscience d'eux-mêmes en tant qu'individu distinct et différent des autres.

B. Les adultes référents :

**L'éducateur de jeunes enfants :* veille au bon développement physique, mental, émotionnel et moteur du jeune enfant ; il met en place des activités ludiques, artistiques et de pré apprentissages en lien avec le projet pédagogique de l'établissement ; il propose aux enfants qu'il accueille du matériel varié et adapté à la tranche d'âge. Grâce à l'outil d'observation l'EJE accompagne chaque enfant dans son individualité en lui apportant les éléments nécessaires à son bon développement.

Son rôle est d'encourager et de guider l'enfant sur le chemin de sa découverte du monde et des choses qui l'entourent.

Il travaille en étroite collaboration avec l'aide éducateur.

**L'aide éducateur :* travaille « main dans la main » avec l'EJE du groupe de référence, il est force de proposition dans les activités artistiques et aide à la mise en place des activités proposées ; il accompagne les enfants dans les actes de la vie quotidienne et veille à leur bien-être physique et émotionnel.

***Un jeune en service civique** : vient découvrir le métier de la petite enfance ; il anime avec le soutien de l'aide éducatrice ou de l'EJE des activités artistiques et accompagne les enfants dans les actes de la vie quotidienne.

En tant qu'adulte référent notre rôle est d'accompagner, d'aider l'enfant dans son épanouissement personnel, de lui faire prendre conscience de sa place en tant qu'individu au sein de la collectivité, mais aussi de son groupe d'âge. C'est l'accompagner dans les actes de la vie quotidienne, les activités, les soins...c'est permettre à l'enfant d'acquérir une certaine autonomie.

II. Aménagement de l'espace :

Entre 2 et 3 ans l'enfant a besoin de bouger, il est moteur. Il est donc nécessaire que la salle soit aménagée en conséquence. Il faut de l'espace pour favoriser la circulation et les jeux moteurs. C'est pour cela que notre choix s'est porté sur des tables encastrables, qui permettent un gain de place et facilitent la circulation.

Différents coins de jeux ont été aménagés : bricolage, moteur, calme, peinture, manipulation, symbolique, regroupement...Ces coins cloisonnés permettent à l'enfant d'être dans un espace « jeu sécurisant, contenant » et non dans un grand espace, vaste qui peut être insécurisant. Un tapis jaune représente notre cercle de regroupement, cercle car contenant et sécurisant.

Le couloir reliant la salle du groupe des poussins de la salle des coloris peut être utilisé par les enfants durant des temps déterminés (accueil, levée de sieste). Cela favorise des rencontres entre enfants et adultes de groupes différents, laisse plus de liberté et d'espace pour la découverte de jeux. Mais nécessite la présence d'un adulte dans le couloir.

III. La période d'adaptation :

C'est un temps qui va permettre à chacun de faire connaissance : les parents, les enfants et les professionnels. Cette période va laisser le temps à l'enfant de se familiariser avec ce nouveau lieu, les adultes référents, les enfants du groupe, mais aussi de prendre des repères spatio-temporels et humains.

L'adaptation s'effectue sur 5 jours au mois de septembre.

IV. L'acquisition de compétence :

Dans le groupe des Poussins, l'accent sera mis sur différents points :

- **La socialisation** : c'est apprendre à vivre avec les enfants du même groupe d'âge mais aussi des autres groupes, ce qui implique de faire attention aux autres, d'attendre son tour, de partager, d'écouter et de s'intégrer au groupe.
Cela passe par la verbalisation, la répétition des règles et l'accompagnement verbal de l'adulte.
- **Le respect de l'autre** : cela passe par la connaissance et la répartition des règles de vie, mais aussi et surtout par le langage. Car pour permettre à l'enfant la prise de conscience de lui-même ainsi que de son environnement donc de ses pairs, il est nécessaire de verbaliser, de parler à l'enfant. L'adulte est le premier sur le chemin de l'enfant pour lui montrer comment agir avec les autres. N'oublions pas que les enfants sont de vraies éponges !
- **Le respect des règles de vie** : c'est signifier à l'enfant ce qui est possible pour lui de faire, ou ce qui ne l'est pas. C'est signifier oralement mais aussi à l'aide d'images les interdits que l'enfant va assimiler. Cela passe par une explication simple des règles de la section et du jardin d'enfants par les adultes et surtout par la répétition. La règle posée est valable pour tous. En cas de non-respect de la règle, l'enfant sera amené à réfléchir à son comportement, assis sur une chaise ou séparé des autres enfants un court moment.

Parler à l'enfant c'est le prévenir de ce qui va se passer (respect d'autrui), lui exprimer ce qu'il a le droit de faire, ou ce qu'il ne peut pas faire. Par ce biais on aide l'enfant à découvrir qui il est et ce qu'il fait. En tant qu'adulte on stimule sa

participation pour lui permettre de s'exprimer lors d'un conflit par exemple ou bien pour s'excuser. Aussi, l'enfant baigne toute la journée dans un bain de langage et va ainsi acquérir naturellement par le biais de son environnement les règles mais aussi élargir son lexique verbal.

La boîte à colère : est un outil utilisé et proposé aux enfants qui en ont le besoin lors d'une colère (en référence avec l'ouvrage « Grosse Colère »). Il permet à l'enfant d'extérioriser ses tensions, sa colère car vers 2 ans les enfants sont en quête identitaire et passent par une période dite « d'opposition ». Aussi leurs pulsions et émotions sont difficiles à maîtriser même si le langage est installé.

Ainsi, à 2 ans les enfants ont la fonction symbolique ce qui suppose qu'ils fassent la différenciation entre le signifié (la colère) et le signifiant (la boîte). Les enfants devenant capables de jouer à faire semblant (fonction symbolique), ils s'approprient une réalité encore complexe et construisent leur propre représentation du monde du réel.

Par le biais de cet outil (la boîte à colère), les adultes référents accompagnent les enfants dans la construction de leur identité. Ils apprennent à maîtriser leurs pulsions et émotions, aussi à utiliser le langage pour verbaliser leurs affects.

- **Le langage oral** : la maîtrise de la langue est importante, elle permet la communication et la construction de la pensée ce qui est essentiel au jeune enfant. Le langage permet de prendre une distance par rapport au vécu. Il aide au processus de séparation, il est contenant et est un soutien. **Le langage oral** c'est : savoir demander, s'exprimer, exprimer ses émotions, dire ce que l'on veut et ce que l'on pense, parler avec les autres mais aussi écouter. Il se fait tout au long de la journée, de l'accueil du matin jusqu'au soir, dans les activités comme dans les jeux.

Aussi, chaque matin, les adultes comme les enfants prennent un moment ensemble afin de se regrouper. Ce moment dit de regroupement marque le début de la journée ; les enfants et les adultes s'assoient sur un tapis de forme ronde (très contenant et permettant de tous se voir) afin d'échanger, de s'écouter, de communiquer mais aussi d'aborder différents thèmes comme : les peurs, les doudous, la propreté..., le jour de la semaine, la météo et les saisons. Ces thèmes sont nos moments dits « rituels » que nous abordons chaque matin. Ces moments de regroupement peuvent être aussi des moments de découverte, de détente ... La voix et l'écoute sont très tôt des moyens de communication et d'expérimentation que les enfants découvrent en jouant avec les sons, en bougeant, en chantant... Pour

les accompagner à développer ces moyens de communication, chaque matin, lors du regroupement, nous proposons des comptines, des chansons et jeux de doigts issus de la tradition orale enfantine, de la danse et des jeux sur le schéma corporel.

- **Se familiariser avec l'espace** et les différents lieux du jardin d'enfants. Pour cela différents outils « repères » sont mis en place : une place fixe à table, un symbole, différent pour chaque enfant, sur le casier, sur la panier, une photo de l'enfant au-dessus du lit et sur le vestiaire. Cela permet à l'enfant de repérer les différents endroits, où sont placés ses vêtements, d'être sécurisés et donc acquérir une certaine autonomie.
- **Découverte du monde** : l'enfant va vivre de nombreuses situations et expériences par le jeu, par le tâtonnement et par l'expérimentation personnelle, mais aussi par l'imitation, l'observation, ce qui va élargir et construire sa connaissance. Pour ce faire l'enfant a besoin d'action. L'action étant essentielle à son développement physique et intellectuel. Les expériences d'un enfant de 2-3 ans passent par l'action. Ainsi il a besoin de liberté dans un cadre donné, c'est pour cela qu'une grande place est laissée au matériel mis à disposition de manière à ce que l'enfant le manipule librement et se l'approprié. Cela permet à l'EJE de faire évoluer les activités et les ateliers en cours de journée et d'année notamment en les accompagnants de consignes à respecter.

De ce fait, l'enfant va être de plus en plus autonome et capable de rester de courts moments concentré en groupe, d'effectuer des activités libres puis accompagnées.

Pour leur permettre d'exprimer leur créativité, avoir des moments privilégiés avec l'adulte, ou encore être mieux accompagné durant les moments dits de « travail » (travail = activité accompagnée avec consigne), la plupart du temps les enfants sont répartis en demi-groupes de 6-7 enfants soit dans la salle, soit au sein de la garderie.

Les jeux libres : étant définis comme tout ce qui concerne l'activité spontanée que l'enfant poursuit librement de façon autonome. Elle doit être pour lui une source de plaisir sans cesse renouvelée.

Activités Accompagnées : ou « travail » comme l'utilise la pédagogue Maria Montessori. Elles regroupent des activités établies par l'adulte afin de se rendre compte des capacités de l'enfant ; où en est l'enfant dans son processus d'apprentissage. Ce sont des activités comportant une consigne que l'enfant doit respecter. Le rôle de l'adulte est d'accompagner l'enfant, le guider, l'encourager durant cette activité.

M. Montessori cite dans son œuvre l'esprit absorbant : « les enfants sont naturellement des expérimentateurs, des explorateurs de l'environnement, de courageux travailleurs : curieux de tout, capables d'une extraordinaire concentration, prêts à tout absorber comme des éponges absorbent l'eau »

La découverte par l'enfant du vivant et du monde qui l'entoure passe aussi par l'utilisation de ses cinq sens. C'est en observant la nature, le ciel, les animaux, les végétaux, en les manipulant, que les enfants vont comprendre leurs particularités, leurs changements en fonction des saisons (avec l'observation des arbres au sein de nos jolis jardins qui changent avec les saisons), mettre du vocabulaire dessus (c'est doux, c'est rugueux, ça pique...). C'est l'occasion d'une découverte, d'un échange entre enfants et avec les adultes. Tout au long de l'année notre travail d'observation et de manipulation sera centré sur différents ateliers : les 5 sens (goût, odorat, vue, toucher, écoute), de manipulation et d'arts plastiques (peinture, collage, modelage, ...)

Ces moments de découverte se déroulent lors du regroupement le matin et tout au long de la journée. Aussi tout en agissant, en expérimentant, l'enfant constate, décrit, tente d'expliquer avec ses mots, puis découvre un nouveau vocabulaire. Il élabore ses premières connaissances.

Les thèmes que nous abordons sont travaillés pendant un mois.

Plusieurs outils sont utilisés à cet effet : des livres, des photos, des comptines chansons et jeux de doigts ainsi qu'un petit théâtre japonais le **kamishibai**.

En lien avec cette notion de découverte et pour rythmer la vie en collectivité, nous organisons des journées à thèmes durant l'année scolaire, et avec la participation des autres groupes d'âge du jardin d'enfants : journées de couleurs, carnaval, journée jour et nuit ...

- **Accompagnement vers l'autonomie** : c'est-à-dire : **faire par soi-même**, afin que l'enfant soit acteur mais aussi auteur dans ses actes de la vie quotidienne. Pour ce faire, différents moyens ont été mis en place pour l'accompagner et l'aider :
 - des photos pour se repérer et repérer ce qui lui appartient (vestiaire, pаниère),
 - un symbole qu'il choisit dès la rentrée pour son prénom et sa place,
 - des étiquettes avec des photos du jeu, collées sur les boîtes de rangement ou emplacements, pour que l'enfant puisse ranger le matériel à sa place.
 - La couronne du rangement : est prêtée à l'enfant désigné par les adultes comme "roi du rangement". Ainsi chaque jour, un enfant est désigné roi car les adultes ont observé qu'un progrès ou un effort a été réalisé durant cette activité de rangement. Cela permet une valorisation ainsi qu'un renforcement de l'estime de soi. Les enfants sont ainsi encouragés lors de cette activité.
 - Un carton dit de présence, où est inscrit le prénom de l'enfant et sa photo, ce carton permet de signifier à l'enfant qu'il a une place au sein du groupe, mais aussi de repérer les enfants éventuellement absents,
 - Des responsabilités (mises en place petit à petit en fonction de l'évolution du groupe) : distribuer les gants, les serviettes, le goûter, mettre la table. Chaque jour 5 enfants se voient attribuer une responsabilité qui va renforcer l'estime de soi et favoriser l'autonomie.

J'entends par ce terme « responsabilité » : donner des tâches différentes aux enfants, en prenant en compte leur âge et leurs capacités afin qu'ils prennent conscience de leur rôle dans la collectivité. Ces responsabilités sont proposées chaque matin au moment du regroupement. Elles sont attribuées en respectant le désir de l'enfant de vouloir ou pas y participer.

En leur donnant le sens des responsabilités face à eux-mêmes, face aux autres et aux objets, cela les encourage et leur apprend à communiquer, à s'affirmer, à respecter les règles établies, à respecter et faire attention à l'autre.

Germain et Martin DUCLOS expliquent que : « *Eduquer un enfant, c'est donc l'entraîner à la responsabilité, lui montrer à être responsable, le rendre de plus en plus conscient et capable de faire des choix personnels. Bref, c'est l'amener à être responsable de lui-même et de ses actes.* » Toutefois cette capacité d'être responsable s'acquière petit à petit et est différente d'un enfant à l'autre.

- La découverte d'une technique pour mettre son manteau, ses chaussures.
- Une place fixe pour chacun des enfants pendant le repas et la sieste, ce qui est un repère spatio-temporel, donc sécurisant. Cette place pendant le repas peut faire l'objet d'un échange ponctuel au cours de l'année lorsque l'enfant le demande (pour être à côté d'un copain ou d'une copine), mais nécessitera en amont, un dialogue et une négociation entre enfants.
- La mise en place d'une musique symbolisant la période de rangement (tableau visuel avec un bateau qui avance avec la « musique du rangement »). Cela permet à l'enfant de visualiser le temps qui s'écoule, qui passe... car à 2ans la notion du temps n'est pas acquise.
- Le langage, la verbalisation.

- **L'expression Artistique:** ces différentes activités entraînent de nombreux liens avec les autres domaines d'activités; elles nourrissent la curiosité dans la découverte du monde, elles permettent à l'enfant d'exercer sa motricité, elles l'encouragent à exprimer des réactions, des sentiments, à verbaliser...

On y retrouve: le dessin, la pâte à modeler, la peinture, le chant, la danse mais aussi la création et manipulation d'objets.

Les enfants expérimentent divers supports (papier, carton, plastique...), et instruments (pinceau, rouleau, crayon, craie, feutres...). Ils découvrent d'autres moyens d'expression.

Les adultes référents présents lors de ces créations, les accompagnent dans l'expression de ce qu'ils perçoivent ou de ce qu'ils conçoivent.

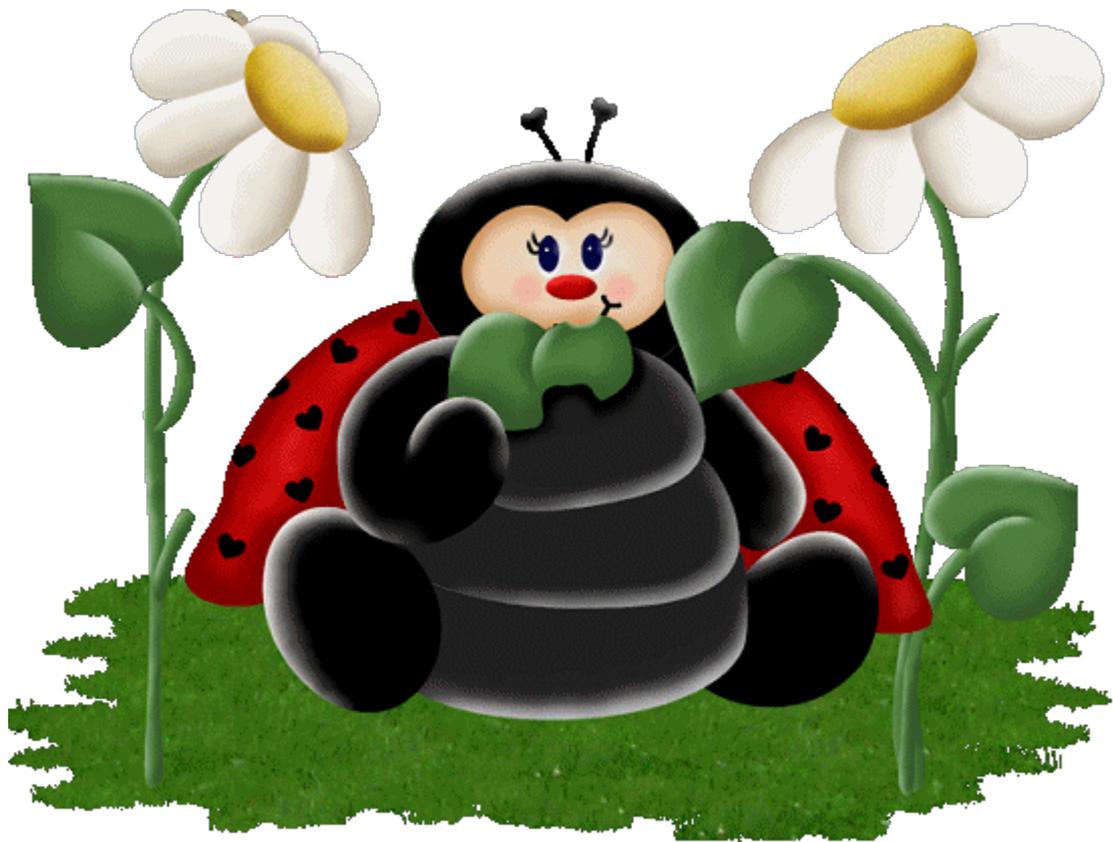
- **La motricité** : c'est une activité physique qui permet de laisser exprimer son corps et de prendre plaisir. C'est un moyen d'expression et de communication, un moyen de découverte et de maîtrise de son corps. Les activités proposées au sein des séances de motricité sont : la danse, des parcours moteurs, des jeux de rythme, d'équilibre, des jeux de balles (lancer, faire rouler, recevoir), des roulades, des jeux d'imitations, des sauts, du vélo, jeux de relaxation, jeux de respiration mais aussi de la motricité libre (construction, grimper, sauter)... L'objectif principal recherché pendant ce moment est : le plaisir. C'est l'occasion de s'amuser en découvrant, en manipulant, en apprenant un nouveau vocabulaire (topologie, les formes, les couleurs...). C'est en vivant ces notions : « rouler », « sauter au dessus », « passer en dessous »... que l'enfant va les intégrer et les comprendre.
Durant ces moments de motricité : les enfants sont répartis par petits groupes de 6-10 enfants et du matériel varié leur est proposé ; ce dernier est renouvelé tous les mois.

V - Une journée type dans la section des poussins :

8h30 - 9 h20	Accueil dans la section, jeux libres
9 h 20	Rangement à l'aide d'une musique, hygiène
9 h 30	Regroupement sur le tapis jaune, petits rituels (météo, jours de la semaine) moments d'échanges et de discussion
9 h40	Activités proposées et choisies par l'enfant
9 h 45 - 10 h15	Activités, jeux libres
10 h15	Rangement à l'aide d'une musique
10 h 15	1 ^{er} groupe / 2 ^{ème} groupe / 3 ^{ème} groupe hygiène et jeux extérieurs
10 h 20	
10 h 25	
10 h 20 - 11 h	Jeux extérieurs et/ou (lundi ts les 15 js) Psychomotricité avec intervenant
11 h 05	1 ^{er} groupe / 2 ^{ème} groupe / 3 ^{ème} groupe Déshabillage, hygiène
11 h 10	
11 h 15	
11 h 30	Début du repas
12 h 05	Fin du repas, début déshabillage et jeux libres
12 h 10	1 ^{er} groupe : hygiène + sieste
12 h 20	2 ^{ème} groupe : hygiène + histoire 3 ^{ème} groupe : histoire + hygiène
12 h 30	Sieste pour tous
13 h30-15h	Début de réveil échelonné, jeux libres
15 h 30	Activités de l'après-midi Mardi : musique en $\frac{1}{2}$ groupe, Jeudi et Vendredi : Atelier bricolage en $\frac{1}{2}$ groupe
15 h 50	Rangement et hygiène.
16 h 05	Goûter
16 h 35	hygiène
16 h 40	Jeux extérieurs ou Motricité
17 h 30	Garderie

4. *Projet de groupe*

Coccinelles :



I. PRESENTATION DU GROUPE

Le groupe des Coccinelles est composé de 20 enfants âgés de 2 - 3 ans.

Pour la plupart de ces enfants, c'est la première année en collectivité, leur première expérience. Ils vont donc apprendre à vivre avec les autres, à partager, à respecter les autres, les règles de vie en collectivité, mais aussi découvrir et expérimenter... Ils vont prendre conscience d'eux-mêmes en tant qu'individu distinct et différent des autres.

B. Les adultes référents :

- *L'éducateur de jeunes enfants* : veille au bon développement physique, mental, émotionnel et moteur du jeune enfant ; il met en place des activités ludiques, artistiques et de pré apprentissages en lien avec le projet pédagogique de l'établissement ; il propose aux enfants qu'il accueille du matériel varié et adapté à la tranche d'âge. Grâce à l'outil d'observation l'EJE accompagne chaque enfant dans son individualité en lui apportant les éléments nécessaires à son bon développement. Son rôle est d'encourager et de guider l'enfant sur le chemin de sa découverte du monde et des choses qui l'entourent.

Il travaille en étroite collaboration avec l'aide éducateur.

- *L'aide éducateur* : travaille « main dans la main » avec l'EJE du groupe de référence, il est force de proposition dans les activités artistiques et aide à la mise en place des activités proposées ; il accompagne les enfants dans les actes de la vie quotidienne et veille à leur bien-être physique et émotionnel.
- *Un jeune en service civique* : vient découvrir le métier de la petite enfance ; il anime avec le soutien de l'aide éducatrice ou de l'EJE des activités artistiques et accompagne les enfants dans les actes de la vie quotidienne.

En tant qu'adulte référent, notre rôle est d'accompagner, d'aider l'enfant dans son épanouissement personnel, de lui faire prendre conscience de sa place en tant qu'individu au sein de la collectivité, mais aussi de son groupe d'âge. C'est l'accompagner dans les actes de la vie quotidienne, les activités, les soins...c'est permettre à l'enfant d'acquérir une certaine autonomie.

II. AMENAGEMENT DE L'ESPACE

Entre 2 et 3 ans l'enfant a besoin de bouger, il est moteur.

Il est donc nécessaire que la salle soit aménagée en conséquence.

Il faut de l'espace pour favoriser la circulation et les jeux moteurs.

Par sa situation au sein de la structure, la section des Coccinelles bénéficie d'un espace supplémentaire à côté de la section (dans la salle de sieste) que nous aménageons afin de répondre aux besoins moteurs du groupe d'enfants que nous accueillons.

Différents coins de jeux ont été aménagés : bricolage, moteur, lecture, peinture, manipulation, symbolique, regroupement... Ces coins cloisonnés permettent à l'enfant d'être dans un espace « jeu sécurisant, contenant » et non dans un grand espace, vaste qui peut être insécurisant.

Un tapis bleu représente notre cercle de regroupement, cercle car contenant et sécurisant.

Ces différents espaces ont été pensés et réfléchis par les référents afin que l'enfant se sente contenu et sécurisé dans chacun des coins qu'il souhaite investir.

Le couloir reliant la section des Coccinelles à la salle des Poussins peut être investi par les enfants durant des temps déterminés (accueil, levé de sieste). Cela favorise des rencontres entre enfants et adultes de groupes différents, laisse plus de liberté et d'espace pour la découverte de jeux. Mais nécessite la présence d'un adulte dans le couloir.

IV. LA PERIODE D'ADAPTATION

C'est un temps qui va permettre à chacun de faire connaissance : parents, enfants et professionnels. Cette période va laisser le temps à l'enfant de se familiariser avec ce nouveau lieu, les adultes référents, les enfants du groupe, mais aussi de prendre des repères spatio- temporels et humains.

L'adaptation s'effectue sur 5 jours au mois de septembre.

Cependant, il est important de préciser que les enfants sont très différents les uns des autres, donc, que certains d'entre eux s'adapteront plus vite que d'autres. C'est pourquoi, nous laissons le mois de septembre (modulable en fonction du groupe) pour que les enfants prennent connaissance du cadre qui se présente à eux, du groupe d'enfants, des adultes qui les entourent, des règles établies.

C'est à la suite de cela que les activités débuteront.

V. L'ACQUISITION DES COMPETENCES

Dans le groupe des Coccinelles, l'accent sera mis sur différents points :

- **La socialisation** : C'est apprendre à vivre avec les enfants du même groupe d'âge mais aussi des autres groupes, ce qui implique de faire attention aux autres, d'attendre son tour, de partager, d'écouter et de s'intégrer au groupe.
Cela passe par la verbalisation, la répétition des règles et l'accompagnement verbal de l'adulte.
- **Le respect de l'autre** : Cela passe par la connaissance et la répartition des règles de vie, mais aussi et surtout par le langage. Car pour permettre à l'enfant la prise de conscience de lui-même ainsi que de son environnement donc de ses pairs, il est nécessaire de verbaliser, de parler à l'enfant. L'adulte est le premier sur le chemin de l'enfant pour lui montrer comment agir avec les autres. N'oublions pas que les enfants sont de vraies éponges !

- **Le respect des règles de vie** : C'est signifier à l'enfant ce qui est possible pour lui de faire, ou ce qui ne l'est pas. C'est signifier oralement mais aussi à l'aide d'images les interdits que l'enfant va assimiler. Cela passe par une explication simple des règles de la section et du jardin d'enfants par les adultes et surtout par la répétition. La règle posée est valable pour tous. En cas de non-respect de la règle, l'enfant sera amené à réfléchir à son comportement, assis sur une chaise ou séparé des autres enfants un court moment.

Parler à l'enfant c'est le prévenir de ce qui va se passer (respect d'autrui), lui exprimer ce qu'il a le droit de faire, ou ce qu'il ne peut pas faire. Par ce biais on aide l'enfant à découvrir qui il est et ce qu'il fait. En tant qu'adulte on stimule sa participation pour lui permettre de s'exprimer lors d'un conflit par exemple ou bien pour s'excuser. Aussi, le langage est utilisé de manière continue et répétitive, ce qui va permettre à l'enfant d'acquérir naturellement les règles, par le biais de son environnement, mais aussi, élargir son lexique verbal.

- **Le langage oral** : la maîtrise de la langue est importante, elle permet la communication ce qui est essentiel à la construction du jeune enfant. Le langage permet de prendre une distance par rapport au vécu. Il aide au processus de séparation, il est contenant et est un soutien.
Le langage oral c'est : savoir demander, pouvoir se défendre, s'exprimer, exprimer ses émotions, ce que l'on veut, parler avec les autres mais aussi écouter. Il se fait tout au long de la journée, de l'accueil du matin jusqu'au soir, dans les activités comme dans les jeux.

Aussi, chaque matin, les adultes comme les enfants prennent un moment ensemble afin de se regrouper. Ce moment dit de regroupement marque le début de la journée ; les enfants et les adultes s'assoient sur un tapis de forme ronde (très contenant et permettant de tous se voir) afin d'échanger, de s'écouter, de communiquer mais aussi d'aborder différents thèmes comme : les peurs, les doudous, la propreté..., le jour de la semaine, la météo et les saisons. Ces thèmes sont nos moments dits « rituels » que nous abordons chaque matin. Ces moments de regroupement peuvent être aussi des moments de découverte... La voix et l'écoute

sont très tôt des moyens de communication et d'expérimentation que les enfants découvrent en jouant avec les sons, en bougeant, en chantant... Pour les accompagner à développer ces moyens de communication, chaque matin, lors du regroupement, nous proposons des comptines, des chansons et jeux de doigts issus de la tradition orale enfantine, de la danse et des jeux sur le schéma corporel.

Les enfants pourront avoir un petit temps de parole lors du regroupement du matin ou durant un petit temps dans l'après-midi s'ils le souhaitent.

- **Se familiariser avec l'espace** et les différents lieux du jardin d'enfants. Pour cela différents outils « repères » sont mis en place : une place fixe à table ; un symbole différent pour chaque enfant sur le casier et sur la panier ; une photo de l'enfant au-dessus du lit et sur le vestiaire. Cela permet à l'enfant de repérer les différents endroits où sont placés ses vêtements, d'être sécurisés et donc d'acquérir une certaine autonomie.

- **Découverte du monde** : l'enfant va vivre de nombreuses situations et expériences par le jeu, par le tâtonnement et par de l'expérimentation personnelle, mais aussi par l'imitation, l'observation, ce qui va élargir et construire sa connaissance. Pour ce faire l'enfant a besoin d'action. L'action étant essentielle à son développement physique et intellectuel. (Les expériences d'un enfant de 2-3 ans passent par l'action.) Ainsi il a besoin de liberté dans un cadre donné, c'est pour cela qu'une grande place est laissée aux jeux libres et que les activités du matin dites accompagnées ou de l'après-midi sont laissées au choix de l'enfant autant que cela est possible.

De ce fait, l'enfant va être de plus en plus autonome et capable de rester de courts moments concentré en groupe, d'effectuer des activités libres puis accompagnées, avec ou sans consigne à respecter.

Pour leur permettre d'exprimer leur créativité, avoir des moments privilégiés avec l'adulte, ou encore être mieux accompagné durant les moments dits de « travail » (travail = activité accompagnée avec consigne), la plupart du temps les enfants sont répartis en demi-groupes de 6-7 enfants soit dans la salle, soit au sein de la garderie.

Les jeux libres : sont définis comme des activités spontanées, c'est-à-dire commencées, poursuivies et finies librement de façon autonome. Elles doivent être pour l'enfant une source de plaisir sans cesse renouvelée.

Activités Accompagnées : ou « travail » comme l'utilise la pédagogue Maria Montessori. Elles regroupent des activités établies par l'adulte afin de se rendre compte des capacités de l'enfant ; où en est l'enfant dans son processus d'apprentissage. Ce sont des activités comportant une consigne que l'enfant doit respecter. Le rôle de l'adulte est d'accompagner l'enfant, le guider, l'encourager durant cette activité.

M. Montessori cite dans son œuvre l'esprit absorbant : « les enfants sont naturellement des expérimentateurs, des explorateurs de l'environnement, de courageux travailleurs : curieux de tout, capables d'une extraordinaire concentration, prêts à tout absorber comme des éponges absorbent l'eau ».

La découverte du vivant et du monde qui l'entoure passe aussi par l'utilisation de ses cinq sens. C'est en observant la nature, le ciel, les animaux, les végétaux, en les manipulant, que les enfants vont comprendre leurs particularités, leurs changements en fonction des saisons (comme l'arbre par exemple), mettre du vocabulaire dessus (c'est doux, rugueux, ça pique...). C'est l'occasion d'une découverte, d'un échange entre enfants et avec les adultes. Tout au long de l'année notre travail d'observation et de manipulation sera centré sur différents ateliers : de goût avec la découverte de la pomme, de manipulation et artistique (peinture, collage) avec l'observation des arbres au sein de nos jolis jardins qui changent lors des saisons, des couleurs, des odeurs...

Ces moments de découverte se déroulent lors du regroupement le matin et tout au long de la journée. Aussi tout en agissant, en expérimentant, l'enfant constate, décrit ; tente d'expliquer avec ses mots, puis découvre un nouveau vocabulaire, il élabore ses premières connaissances.

Les thèmes que nous abordons sont travaillés pendant un mois.

Plusieurs outils sont utilisés à cet effet : des livres, des photos, des comptines et jeux de doigts ainsi qu'un petit théâtre japonais le **kamishibai**.

En lien avec cette notion de découverte et pour rythmer la vie en collectivité, nous organisons des journées à thèmes durant l'année scolaire, et avec la participation des autres groupes d'âge du jardin d'enfants : journées de couleurs, carnaval, journée jour et nuit ...

Accompagnement vers l'autonomie : C'est-à-dire : **faire par soi-même**, afin que l'enfant soit acteur mais aussi auteur dans ses actes de la vie quotidienne.

Pour ce faire, différents moyens ont été mis en place pour l'accompagner et l'aider :

- des photos pour se repérer et repérer ce qui lui appartient (vestiaire, panier),
- un symbole qu'il choisit dès la rentrée pour son prénom et sa place,
- des étiquettes avec des photos du jeu, collées sur les boîtes de rangement ou emplacements, pour que l'enfant puisse ranger le matériel à sa place.
- La couronne du rangement : est prêtée à l'enfant désigné par les adultes comme "roi du rangement". Ainsi chaque jour, un enfant est désigné roi car les adultes ont observé qu'un progrès ou un effort a été réalisé durant cette activité de rangement. Cela permet une valorisation ainsi qu'un renforcement de l'estime de soi. Les enfants sont ainsi encouragés lors de cette activité.
- Un carton dit de présence, où est inscrit le prénom de l'enfant et sa photo, ce carton permet de signifier à l'enfant qu'il a une place au sein du groupe, mais aussi de repérer les enfants éventuellement absents,
- Des responsabilités (mises en place petit à petit en fonction de l'évolution du groupe) : distribuer les gants, les serviettes, le goûter, mettre la table. Chaque jour 5 enfants se voient attribuer une responsabilité qui va renforcer l'estime de soi et favoriser l'autonomie.

J'entends par ce terme « responsabilité » : donner des tâches différentes aux enfants, en prenant en compte leur âge et leurs capacités afin qu'ils prennent conscience de leur rôle dans la collectivité. Ces responsabilités sont proposées chaque matin au moment du regroupement. Elles sont attribuées en respectant le désir de l'enfant de vouloir ou pas y participer.

En leur donnant le sens des responsabilités face à eux-mêmes, face aux autres et aux objets, cela les encourage et leur apprend à communiquer, à s'affirmer, à respecter les règles établies, à respecter et faire attention à l'autre.

Germain et Martin DUCLOS expliquent que : « *Eduquer un enfant, c'est donc l'entraîner à la responsabilité, lui montrer à être responsable, le rendre de plus en plus conscient et capable de faire des choix personnels. Bref, c'est l'amener à être responsable de lui-même et de ses actes.* » Toutefois cette capacité d'être responsable s'acquière petit à petit et est différente d'un enfant à l'autre.

- La découverte d'une technique pour mettre son manteau, ses chaussures,

- Une place fixe pour chacun des enfants pendant le repas et la sieste, ce qui est un repère spatio-temporel, donc sécurisant. Cette place pendant le repas peut faire l'objet d'un échange ponctuel au cours de l'année lorsque l'enfant le demande (pour être à côté d'un copain ou d'une copine), mais nécessitera en amont, un dialogue et une négociation entre enfants.
Pendant le goûter, c'est l'occasion pour les enfants de changer de place et/ou de table s'ils le souhaitent. Certains d'entre eux le feront volontiers, quant à d'autres, ils voudront garder leur place symbolisant celle du midi, c'est-à-dire, un repère important pour eux.

- La mise en place d'une musique symbolisant la période de rangement (tableau visuel avec un bateau qui avance avec la « musique du rangement »). Cela permet à l'enfant de visualiser le temps qui s'écoule, qui passe... car à 2ans la notion du temps n'est pas acquise.

- Le langage, la verbalisation.

L'expression Artistique :

Ces différentes activités entraînent de nombreux liens avec les autres domaines d'activités; elles nourrissent la curiosité dans la découverte du monde, elles permettent à l'enfant d'exercer sa motricité, elles l'encouragent à exprimer des réactions, des sentiments, à verbaliser...

On y retrouve: le dessin, la pâte à modeler, la peinture, le chant, la danse mais aussi la création et manipulation d'objet.

Les enfants expérimentent divers supports (papier, carton, plastique...), et instruments (pinceau, rouleau, crayon, tampon, feutre...). Ils découvrent d'autres moyens d'expression.

Les adultes référents présents lors de ces créations, les accompagnent dans l'expression de ce qu'ils perçoivent ou de ce qu'ils conçoivent.

La motricité :

C'est une activité physique qui permet de laisser exprimer son corps et de prendre plaisir. C'est un moyen d'expression et de communication, un moyen de découverte et de maîtrise de son corps. Les activités proposées au sein des séances de motricité sont : la danse, des parcours moteurs, des jeux de rythme, d'équilibre, des jeux de balles (lancer, faire rouler, recevoir), des roulades, des jeux d'imitations, des sauts, du vélo, jeux de relaxation, jeux de respiration mais aussi de la motricité libre (construire, grimper, sauter)...L'objectif principal recherché pendant ce moment est : le plaisir. C'est l'occasion de s'amuser en découvrant, en manipulant, en apprenant un nouveau vocabulaire (topologie, les formes, les couleurs...). C'est en vivant ces notions : « rouler », « sauter au-dessus », « passer en dessous » ...que l'enfant va les intégrer et les comprendre.

Durant ces moments de motricité : les enfants sont par petits groupes de 6-10 enfants au maximum, du matériel varié leur est proposé ; celui-ci évolue en fonction de la progression des enfants.

VI. UNE JOURNEE TYPE DANS LA SECTION DES COCCINELLES :

8h30 - 9 h20	Accueil dans la section, jeux libres Atelier Musique $\frac{1}{2}$ groupe (Mardi avec intervenant)
9 h 20	Rangement à l'aide d'une musique, hygiène
9 h 30	Regroupement sur le tapis bleu, petits rituels (météo, jours de la semaine) moments d'échanges et de discussion
9 h40	Activités proposées et choisies par l'enfant
9 h 45 - 10 h15	Activités, jeux libres Jeudi et vendredi : Atelier bricolage par groupes de 5
10 h15	Rangement à l'aide d'une musique
10 h 15	1 ^{er} groupe / 2 ^{ème} groupe / 3 ^{ème} groupe • hygiène et jeux extérieurs
10 h 20	
10 h 25	
10 h 20 - 11 h	Jeux extérieurs et/ou (lundi ts les 15 js) Psychomotricité avec intervenant
11 h 05	1 ^{er} groupe / 2 ^{ème} groupe
11 h 10	Déshabillage, hygiène
11 h 20	Début du repas
12 h 00	Fin du repas, début déshabillage et jeux libres
12 h 10 - 12h20	hygiène pour tous
12 h 25	Sieste pour tous
13 h30-15h	Réveil échelonné, jeux libres
15 h 20	Activités de l'après-midi Lundi et mardi : Atelier bricolage par groupe de 5 enfants
15 h 50	Rangement et hygiène.
16 h 00	Goûter
16 h 20	hygiène
16 h 30	Jeux extérieurs ou Motricité
17 h 30	Garderie

ANNEXES

Règlement de fonctionnement

Charte des parents relais

PAI

REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT

Le règlement de fonctionnement du jardin d'enfants contribue à faciliter les relations entre les parents et la structure d'accueil, en précisant les engagements des parties.

I – LA STRUCTURE

Le jardin d'enfants est géré par Toute l'Enfance en Plein Air, association à but non lucratif déclarée d'utilité publique. Il est administré par un conseil d'administration élu par l'assemblée générale. L'assemblée générale est composée des membres de l'association. Les parents sont membres adhérents de l'association.

Le jardin d'enfants accueille des enfants de 2 à 6 ans dans le respect de l'agrément de la PMI (Protection maternelle et infantile) et dans le cadre de l'application du décret n°2010-613 du 07 juin 2010 et de l'arrêté du 26 décembre 2000.

En accord avec l'article L.214-2, alinéa 3 du Code de l'action sociale et des familles, le jardin d'enfants facilite l'accès aux enfants de familles rencontrant des difficultés du fait de leurs conditions de vie ou de travail ou en raison de la faiblesse de leurs ressources.

Le rôle primordial du jardin d'enfants est double et simultané :

- permettre aux familles de concilier vie familiale et vie professionnelle
 - permettre aux enfants de 2 à 6 ans de suivre leur cycle préscolaire
- Il favorise l'approche de la vie collective au travers d'activités variées et le développement de la confiance en soi par le respect de

la personnalité de chacun. La pédagogie du jardin d'enfants est une pédagogie active.

II – LE PERSONNEL

Le jardin d'enfants est un lieu de vie, de repères, où le suivi de l'enfant est assuré par des professionnels de la petite enfance :

➤ La direction

Elle est assumée par deux co-directrices (une directrice pédagogique, éducatrice de jeunes enfants et une directrice administrative et financière) qui ont délégué du conseil d'administration notamment pour :

- Assurer la gestion de l'établissement, qu'il s'agisse notamment de l'organisation et de l'animation générale de l'établissement, de l'encadrement et de la répartition des tâches du personnel, des interventions du médecin attaché à l'établissement et du concours d'équipes pluridisciplinaires extérieures,
- Assurer toute information sur le fonctionnement de l'établissement,
- Présenter l'établissement et son projet éducatif et social aux familles avant l'admission de l'enfant,
- Organiser les échanges d'information entre l'établissement et les familles, au quotidien et à titre individuel pour chaque enfant, ainsi que collectivement et à l'occasion de rencontres associant familles et équipes de l'établissement.
- Elles doivent tenir des dossiers administratifs et confidentiels à jour pour chaque enfant et un registre de présences journalières qu'elles sont tenues de présenter lors des visites de contrôle.
- Elles sont responsables et garantes avec leur équipe du projet d'établissement ainsi que de sa mise en œuvre.
- Elles sont tenues de signaler au directeur de la PMI tout accident grave survenu dans les locaux de l'établissement.
- Elles mettent en place un réseau de partenariat institutionnel pour solliciter si besoin la collaboration de personnels qualifiés tels qu'assistantes sociales, orthophonistes,...
- Elles assurent la sécurité des enfants

➤ **La continuité de la fonction de direction**

En l'absence de la directrice pédagogique, l'éducatrice de jeunes enfants la plus ancienne présente dans l'établissement assurera la fonction de direction en prenant toute mesure adaptée permettant d'assurer la sécurité des enfants en toutes circonstances (hospitalisation, accident, évacuation, contrôle des départs et des arrivées...). Elle appliquera les protocoles et procédures élaborées à ce sujet et disponibles dans chaque groupe.

➤ **L'équipe éducative**

Elle est constituée d'éducateurs de jeunes enfants ainsi que d'aides-éducateurs. Les ateliers de musique sont animés par un intervenant extérieur spécialisé.

Le planning hebdomadaire des activités du personnel est établi sur toute l'amplitude d'ouverture du jardin d'enfants et communiqué au service de la PMI

➤ **L'équipe d'intendance**

Elle comprend des personnes qui sont chargées de l'entretien des locaux, de la préparation des repas et du gardiennage.

➤ **Le médecin**

Un médecin spécialiste ou compétent qualifié en pédiatrie, ou, à défaut, de celui d'un médecin généraliste possédant une expérience particulière en pédiatrie, est le référent médical du jardin d'enfants.

Le médecin de l'établissement ou du service veille à l'application des mesures préventives d'hygiène générale et des mesures à prendre en cas de maladie contagieuse ou d'épidémie, ou d'autres situations dangereuses pour la santé. Il définit les protocoles d'action dans les situations d'urgence, en concertation avec la direction de l'établissement ou du service, et organise les conditions du recours aux services d'aide médicale d'urgence.

Le médecin de l'établissement assure les actions d'éducation et de promotion de la santé auprès du personnel.

En liaison avec la famille, le médecin de l'enfant et l'équipe de l'établissement et, en concertation avec sa direction, le médecin de l'établissement s'assure que les conditions d'accueil permettent le bon développement et l'adaptation des enfants dans l'établissement ou le service. En particulier, il veille à l'intégration des enfants porteurs d'un handicap, d'une affection chronique ou de tout problème de santé nécessitant un traitement ou une attention particulière et, le cas échéant, met en place un projet d'accueil individualisé ou y participe.

La visite d'admission est assurée par le médecin de l'enfant.

Pour l'exercice de ses missions et lorsqu'il l'estime nécessaire, le médecin de l'établissement, à son initiative ou à la demande des professionnels de l'établissement et avec l'accord des parents, examine les enfants.

En cas d'urgence, la directrice pédagogique du jardin d'enfants (ou en son absence l'éducatrice nommée à cet effet) prend les mesures nécessaires en déclenchant les procédures d'urgence (pompiers, SAMU,...) selon les protocoles établis datés, signés et affichés dans tous les lieux de vie des enfants.

➤ **Le psychologue.**

Un psychologue intervient au jardin d'enfants dans une perspective de travail pluridisciplinaire avec l'équipe éducative. Il n'assure aucun suivi individuel d'enfant.

III **CONDITIONS D'ADMISSION ET D'ACCUEIL**

Dans un souci de mixité sociale, cinq places sont réservées aux familles bénéficiaires des minimas sociaux ou engagées dans un parcours d'insertion sociale et professionnelle. Aucune condition d'activité professionnelle des parents n'est exigée.

Les modalités d'inscription

Une demi-journée d'information est prévue en préalable des inscriptions permettant ainsi aux nouvelles familles de découvrir le Jardin d'Enfants et son fonctionnement. Les inscriptions sont formalisées après un entretien avec la direction. L'admission sera prononcée sur avis de la directrice pédagogique et après production du dossier d'inscription complet.

Le jardin d'enfants étant une association, les parents des enfants inscrits sont membres de droit de l'association et à ce titre doivent s'acquitter de la cotisation annuelle¹².

Par ailleurs, une caution de 200 euros est demandée à l'inscription. Pour les personnes ayant des faibles ressources, la caution est d'un mois de frais de garde. Cette caution est remboursée au moment du départ de l'enfant de l'établissement.

1. Le dossier d'inscription :

Toute admission nécessite la constitution d'un dossier complet préalable.

➤ Le dossier famille doit comprendre :

- Nom, adresse et téléphone des deux parents.
- Justificatif de domicile.
- Le régime de sécurité sociale.
- Les numéros de téléphone professionnels des parents ainsi que leurs numéros de téléphone mobile.
Une autorisation écrite et les coordonnées des personnes susceptibles de venir chercher l'enfant.
- Une autorisation écrite et les coordonnées des personnes capables majeures, famille ou proche, susceptibles d'être prévenus en cas d'urgence, si les parents ne sont pas joignables.
- Une autorisation écrite permettant à l'enfant de participer à toutes les activités extérieures proposées par le jardin d'enfants.
- Le n° allocataire à la CAF avec une autorisation écrite de la famille pour permettre à la direction de consulter les ressources par le service télématique CAFPRO.

¹² 50 euros pour l'année, 20 euros pour les personnes non imposables avant réductions ou déductions fiscales, 5€ pour les personnes bénéficiaires des minimas sociaux

- Le dossier de l'enfant doit comprendre :
 - Les vaccinations
 - Le nom et le numéro de téléphone du médecin traitant de l'enfant
 - Une autorisation signée pour le transport à l'hôpital avec possibilité de prodiguer les soins et interventions en cas d'urgence.
 - Si un enfant est porteur d'une maladie chronique, les parents sont tenus d'en informer la direction. Si la maladie nécessite une médication ou des soins particuliers un Protocole d'Accueil Individualisé devra être signé entre la famille, le médecin traitant de l'enfant et la structure. En l'absence de ce document, l'enfant ne pourra pas être accueilli.
 - Un certificat médical d'aptitude à la vie en collectivité délivré par le médecin traitant
 - Une ordonnance médicale prescrivant un antipyrétique (paracétamol) en cas de douleur et/ou de fièvre.
 - Une photocopie du livret de famille ou une copie intégrale de l'acte de naissance
 - Le cas échéant, une copie du jugement (ou partie du jugement) statuant sur l'exercice de l'autorité parentale

IV REGLES DE FONCTIONNEMENT

➤ Horaires d'ouverture

Le jardin d'enfants est ouvert de 8H30 à 18h30 du lundi au vendredi hors vacances scolaires. Il ferme une semaine pendant les vacances de Noël, de février, et de pâques, sept semaines l'été, les jours fériés et trois journées pédagogiques décidées en début d'année scolaire.

Un temps d'accueil est organisé de 8H30 à 9H00. Pour favoriser les bonnes conditions de vie de groupe, il est demandé aux parents d'accompagner leur enfant au plus tard à 9H00. Cet horaire correspond au début des ateliers.

En cas de retard, les transmissions importantes (prise de médicament, nuit agitée, fatigue) devront être faites auprès de la direction. Aucune transmission ne pourra être faite auprès de l'équipe éducative, afin de ne pas perturber le fonctionnement du groupe.

➤ Les différents types d'accueil

Les parents ont le choix entre trois types d'accueil : un accueil régulier, un accueil ponctuel et un accueil d'urgence

- L'accueil régulier est contractualisé entre la direction et la famille sur un temps complet ou partiel selon les besoins de la famille et les possibilités de la structure. Il stipule le nombre de jours et d'heures de garde de l'enfant ainsi que la participation familiale due. L'unité minimum est la demi-heure. Ce contrat est un engagement ferme pour les parents qui s'obligent à payer le nombre d'heures réservées indépendamment du nombre d'heures réellement consommées. Si toutefois la famille souhaite confier exceptionnellement l'enfant pour quelques heures supplémentaires, celles-ci seront comptabilisées au titre de l'accueil ponctuel. Les contrats s'établissent à compter du mois de juin pour la rentrée de septembre et à compter du mois d'entrée au jardin d'enfants pour une entrée en cours d'année. Les contrats sont révisables par les deux parties en cours d'année, dans la mesure des possibilités d'accueil de la structure. Les changements sont pris en compte le mois suivant.
- L'accueil ponctuel comprend en pratique l'accueil irrégulier d'enfants possédant par ailleurs un contrat et/ou l'accueil d'enfants fréquentant la structure uniquement sporadiquement (suivant les places disponibles). Les besoins exprimés sont occasionnels et de ce fait, ne donnent pas lieu à la signature d'un contrat.
- L'accueil d'urgence : L'enfant n'est pas connu de la structure. La famille n'a pas besoin de réserver à l'avance. Ce type d'accueil répond à des situations exceptionnelles.

➤ Accueil de l'enfant

- Adaptation

Une adaptation progressive d'une période d'environ une semaine est proposée avant l'entrée définitive pour les enfants nouvellement inscrits. Dans ce cadre, les heures non effectuées par rapport à la semaine contractualisée sont déduites de la première facture.

- **Autorité parentale :**

Si l'autorité parentale n'est fixée que pour un seul parent, l'enfant ne peut être remis qu'à ce parent investi de l'autorité parentale, sauf autorisation écrite qu'il donnerait au bénéfice de l'autre, lors de l'admission. Cette autorisation est révocable à tout moment. En cas de résidence alternée, ordonnée à titre définitif ou provisoire par le juge, une copie de la décision du juge est remise à la directrice pédagogique qui en informe le personnel afin que celui-ci puisse remettre l'enfant au parent désigné selon le rythme fixé par le juge, sauf autorisation écrite que le parent désigné donnerait au bénéfice de l'autre. Cette autorisation est révocable à tout moment. En cas de tutelle confiée à un tiers, l'enfant est remis à son tuteur légal. La décision du juge des tutelles doit être remise à la directrice pédagogique.

En cas de changement de l'autorité parentale, les parents doivent adresser une copie du jugement du juge aux affaires familiales.

- **Fin de journée**

Les parents devront impérativement prévenir lorsqu'une personne différente viendra chercher leur enfant occasionnellement.

Cette personne capable majeure devra être munie d'une autorisation écrite datée et signée et d'une pièce d'identité.

Le personnel du jardin d'enfants est tenu de refuser de rendre l'enfant en cas de non observation de ces mesures.

Conformément au règlement, les parents ou la personne déléguée doivent venir chercher l'enfant au plus tard à 18h30.

Au-delà de la fermeture de l'établissement, la direction est en droit de déléguer la responsabilité de l'enfant à la gendarmerie.

En cas de retard répété au-delà de l'heure de fermeture, l'exclusion peut être envisagée.

- **Temps pédagogique**

L'équipe bénéficie de trois journées pédagogiques au cours de l'année pour adapter le programme pédagogique les propositions de l'établissement aux besoins des enfants et pour assurer le suivi et l'accompagnement pédagogique.

- **Organisation des vacances**

Pour la bonne organisation des activités du jardin d'enfants les absences des enfants pour les vacances de leurs parents devront être signalées si possible dans le mois qui précède.

- **Hygiène et sécurité**

Les parents veillent à assurer eux-mêmes la toilette, le petit-déjeuner ainsi que la prise du traitement médical éventuel de l'enfant avant de le remettre à l'éducatrice. Chaque enfant doit avoir un trousseau de vêtements de rechange, de saison, marqués au nom de l'enfant. Les couches sont fournies par la structure. Pour des raisons de sécurité, le port des bijoux est interdit. Le jardin d'enfants décline toute responsabilité pour perte ou accident encouru par le non-respect de cette clause et pour tout vêtement ainsi que pour tout vêtement non marqué perdu.

- **Alimentation**

Le jardin d'enfants fait appel à un traiteur professionnel pour le déjeuner des enfants qui restent toute la journée.

Un goûter est également servi en milieu d'après-midi.

Le prix du déjeuner et du goûter est inclus dans le forfait.

Tout régime spécial doit être signalé à la directrice par l'intermédiaire d'une ordonnance ou du carnet de santé.

Le jardin d'enfants affiche la composition des menus, afin que les parents puissent adapter les besoins alimentaires de leur enfant sur la journée.

➤ **Surveillance médicale**

• Vaccinations :

L'enfant doit être à jour des vaccins obligatoires et recommandés dans le calendrier vaccinal.

• Maladies et épidémies :

Lorsqu'un enfant est malade, les parents doivent en avertir la structure. Par ailleurs, les parents s'engagent à signaler au personnel les médicaments contre la fièvre donnés à la maison ainsi que leur heure d'administration.

En cas de maladies bénignes si l'état général de l'enfant le permet le jardin d'enfants assurera son accueil. Au-delà de 38° de fièvre le matin, l'enfant, pour son bien-être, ne pourra pas être accueilli.

Si dans une famille, il se produit un cas de maladie contagieuse il est demandé aux parents d'en avertir la direction afin de lui permettre de prévenir les autres familles du risque de contagion.

Tout médicament ne pourra être donné qu'exceptionnellement, à la vue d'une ordonnance récente et d'un courrier établi par le médecin traitant à l'attention du médecin référent de l'établissement, justifiant médicalement cette exception. A chaque fois que cela est possible, une prise matin et soir à la maison sera privilégiée. En cas de remplacement du médicament prescrit par un générique, cette modification devra être certifiée sur l'ordonnance par un pharmacien.

➤ **Rupture du contrat**

Un préavis par écrit est exigé un mois avant la sortie définitive de l'enfant. Si ce préavis de un mois n'est pas respecté, il sera demandé à la famille un mois de frais de garde.

De son côté, le jardin d'enfants peut mettre unilatéralement un terme à l'accueil de l'enfant pour un motif légitime.

➤ **Assurances**

Dans les cas où sa responsabilité civile pourrait être engagée, la structure souscrit un contrat d'assurance. Le jardin d'enfants ne saurait être tenu pour responsable pour toute détérioration ou vol d'affaires personnelles dans les locaux de l'établissement (y compris trottinettes, vélos et poussettes).

V- IMPLICATION DES PARENTS

Le jardin d'enfants étant géré par une association, cela permet une participation active des parents qui le désirent.

➤ **Liaison avec la famille**

Quelques jours après la rentrée, les parents sont conviés à une réunion générale au cours de laquelle seront présentées toutes les activités du jardin d'enfants. Dans chaque groupe, deux parents-relais participent aux activités du jardin d'enfants, dans la mesure de leur disponibilité, et témoignent auprès des autres parents moins disponibles de la vie des enfants au jardin d'enfants ou lors des sorties.

➤ **Accueil des enfants**

Les activités collectives et les informations générales de l'établissement font l'objet d'un affichage à destination des familles. Des rencontres avec les parents sont programmées en cours d'année dans le cadre du développement du projet éducatif et social de l'établissement.

➤ **Participation financière**

La participation financière des parents constitue une contribution aux coûts de fonctionnement de la structure.

Cette participation ne finance que partiellement les charges de celle-ci. La CAF 92 finance le jardin d'enfants au titre de la Prestation de Service Unique. En conséquence, la CAF verse une aide importante au gestionnaire, permettant de réduire significativement la participation des familles. Le jardin d'enfants reçoit également des subventions du conseil général 92 pour les enfants de moins de 4 ans, ainsi que des subventions des mairies d'Asnières et de Courbevoie.

Pour un accueil de type régulier les parents sont tenus au paiement d'une participation mensuelle forfaitaire, par référence au barème national et aux modalités de calculs élaborés par la Caisse Nationale des Allocations Familiales. Elle varie en fonction des ressources N-2 et de la composition de la famille et correspond à un taux d'efforts modulable en fonction du nombre d'enfants de la famille, dans les limites annuelles d'un plancher et d'un plafond déterminé chaque année par la Caisse Nationale d'Allocations Familiales.

La participation demandée à la famille couvre la prise en charge de l'enfant pendant son temps de présence dans la structure, y compris les repas principaux, les couches et les soins d'hygiène. Aucune déduction ou supplément ne seront acceptés pour les repas, les goûters, les couches et les produits de soin et d'hygiène.

Les tarifs sont revus chaque année au 1^{er} janvier. A défaut de produire les documents dans les délais précisés lors de la demande, la participation financière sera calculée sur la base du prix plafond, jusqu'à réception des documents, sans effet rétroactif.

Les éventuelles déductions appliquées sur le forfait mensuel sont limitées à :

- la fermeture de la structure
- l'hospitalisation de l'enfant
- l'éviction par le médecin de la structure
- une maladie supérieure à 3 jours (le délai de carence comprend le premier jour d'absence et les deux jours calendaires qui suivent)
- Ces déductions s'effectuent sur la base du tarif horaire découlant de la participation familiale mensuelle et impliquent la production d'un certificat médical.

	Composition de la famille (nombre d'enfants à charge)			
	1	2	3	4
Taux	0.	0.	0.	0.
d'effort	06 %	05 %	04 %	03 %

S'il y a un enfant handicapé dans la famille, il convient de considérer cette charge supplémentaire en appliquant le taux d'effort immédiatement en dessous de celui auquel la famille peut prétendre en fonction de sa taille. La participation de la famille est progressive avec un tarif minimum (plancher) et un tarif maximum (plafond) fixés par la CNAF chaque année au 01^{er} janvier.

Mode de calcul : Tarification mensuelle = (Ressources annuelles/12) x taux d'effort x Nombre d'heures quotidiennes*Nombre de jours mensuels en fonction du forfait choisi

➤ **Facturation**

Les factures seront remises aux parents à la fin de chaque mois. Le règlement de la participation parentale sera exigible au début du mois suivant. La facturation est mensualisée sur 10 mois de septembre à juin. Elle est basée sur le nombre de jours d'ouverture annuel de l'établissement. Il n'y a pas de facturation en juillet. Par ailleurs dans un souci d'optimisation et de gestion nous recommandons le prélèvement automatique.

➤ **Pointage :**

La mise en place de la PSU entraîne une obligation de contrôle des temps de présence. Les parents doivent donc pointer le matin, à l'arrivée dans l'établissement et le soir en partant. En cas d'oubli, soit à l'arrivée, soit au départ, l'enfant sera réputé être arrivé soit à l'heure d'ouverture de l'établissement (8h30), soit à l'heure de fermeture (18h30), soit les deux. Cet oubli peut donc entraîner la facturation d'heures supplémentaires. De même, le départ de l'enfant après l'heure contractuellement arrêtée dans le contrat d'accueil, déclenchera la facturation d'heures supplémentaires. Chaque heure commencée est due.

Les parents prennent l'engagement de se conformer au présent règlement dont un exemplaire leur sera remis à l'inscription de leur enfant dans l'établissement.

Ce règlement de fonctionnement annule et remplace tous les documents existants et entre en vigueur à compter du 01/09/14

Charte du Parent-Relais de l'association

Le Parent-Relais se propose aux autres parents d'élèves lors de la réunion de rentrée de chaque classe. Il y a un ou deux Parents-Relais par classe.

Au sein de la classe il favorisera les échanges entre les parents et les professionnels référents.

Au sein de l'établissement, les Parents-Relais forment un groupe qui représente les parents au sein du Jardin d'enfants et devant le Conseil d'Administration de l'association « Toute l'Enfance en Plein Air ».

Les Parents-Relais forment un groupe de réflexion pouvant faire des propositions concernant la vie associative du Jardin d'Enfants. Avant d'être diffusée, chaque proposition devra être validée par la Direction.

Voilà quelques exemples d'implications possibles à différents niveaux :

Etre sollicité individuellement ou en groupe par une éducatrice, un parent, la direction ou le Conseil d'Administration pour intervenir dans l'accompagnement d'un évènement, appuyer une démarche individuelle ou collective. Par exemple : accompagner les enfants à une sortie, faire des photos ou films sur des évènements de leur classe ou du Jardin d'enfants, favoriser l'organisation d'atelier animé par un parent au sein de la classe (jardinage, musique, cuisine...) en accord avec le professionnel référent, petits bricolages, aide au réaménagement des espaces, confection de gâteaux...

Le groupe Parents-Relais peut organiser des rencontres entre parents, sous forme de « café des parents » ou réunions ponctuelles (par ex : d'anciens parents du TEEPA peuvent venir témoigner de l'adaptation au CP de leurs enfants à l'école primaire). Des réunions thématiques autour du développement de l'enfant (épanouissement, apprentissage..) peuvent également être organisées. Elles peuvent faire intervenir un professionnel du Jardin d'enfants ou une personne extérieure. Ces réunions s'adressent aux parents du TEEPA et sont également ouvertes aux parents du quartier. Toute initiative devra être soumise et approuvée par la Direction pour validation.

Les Parents-Relais auront la possibilité de communiquer par l'intermédiaire, de « La Feuille du Jardin », du panneau d'affichage du Jardin et d'internet. A ce titre, le Parent-Relais accepte de transmettre ses coordonnées aux autres parents de l'établissement. Ils disposeront également d'une boîte aux lettres pour recevoir toute correspondance des parents ou autres.

Le Parent-Relais n'est pas un professionnel de la pédagogie et à ce titre ne peut pas intervenir dans les choix pédagogiques ou directement auprès d'enfants ou de parents, pour régler des conflits entre enfants par exemple. Afin de protéger au mieux les intérêts des enfants accueillis et de leur famille, il n'obtiendra pas d'informations confidentielles des personnels du Jardin. Comme tout autre parent, les Parents-Relais pourront rester dans les locaux de la structure uniquement si cela est prévu d'avance avec l'équipe pédagogique.

Afin de remplir sa mission, le groupe des Parents-Relais pourra se réunir selon une périodicité et un lieu à définir.

Ils pourront bénéficier du soutien d'une personne référente (ancien Parent-Relais). Par ailleurs chaque ancien Parent-Relais s'engage à faire une passation à la nouvelle équipe.

Projet d'accueil individualisé:

Enfant concerné :

- Nom: _____ prénom: _____
- Nom des parents ou du représentant légal: _____
- Date de naissance: _____
- Adresse: _____
- Téléphone domicile: _____ travail: _____

- accueilli dans le groupe des:

1. Coordonnées des adultes qui suivent l'enfant:

Les parents:

Direction:

L'Educatrice de jeunes enfants référente:

Médecin référent du jardin d'enfants : Docteur Prajs

Médecin traitant:

Service hospitalier:

Psychologue, pédopsychiatre ou psychothérapeute:

2. Besoins spécifiques de l'enfant:

- Horaires adaptés:

- Salle de classe au rez-de-chaussée:

- Mobilier adapté:

- Lieu de repos:

- Aménagement des sanitaires :

- Nécessité d'un régime alimentaire:

- Local pour la kinésithérapie ou les soins.

- Nécessité de prise en charge en orthophonie en partie ou en totalité sur le temps scolaire.

- Aménagement de la salle de motricité.

- Aménagement des transports lors des sorties scolaires: éviter trajets trop longs et les transports mal adaptés.

- Aménagement de l'espace de vie

- Aménagement de l'espace repas.

- Aménagement des lieux récréatifs (cour).

Prise en charge complémentaire:

Médicale:

- Intervention d'un kinésithérapeute: coordonnées, lieu, heures et jours :

- Intervention d'un ergothérapeute:

- ❑ Intervention d'un personnel soignant: coordonnées lieu d'intervention, heures et jours:

Pédagogique:

- ❑ Accompagnement individualisé avec l'éducatrice référente: jours et heures :

- ❑ Prise en charge en orthophonie: coordonnées, lieu d'intervention et horaires :

- ❑ Prise en charge en psychomotricité: coordonnées, lieu d'intervention et horaires

3. Traitement médical :

(Selon l'ordonnance adressée sous pli cacheté au médecin du jardin d'enfants)

Nom du médicament :

Doses, mode de prise et horaires :

4. Régime alimentaire :

(Selon la prescription du médecin qui suit l'enfant dans le cadre de sa pathologie)

- Paniers repas
- Menus habituels avec éviction simple (lecture des menus par les parents)
- Goûters habituels avec éviction simple
- Goûters apportés par les parents
- Autre : (à préciser).....

5. Asthme

- Chambre d'inhalation
- Autre : (à préciser).....

6. Protocole en cas d'urgence qui sera joint au PAI :

A faire remplir par le médecin prescripteur et à rapporter à l'éducatrice référente de l'enfant.

-signes d'appel :

-symptômes visibles :

-Mesures à prendre en attendant les secours :

5. Référents à contacter :

Appels : (numéroter par ordre de priorité)

Parents ou tuteurs, Tél. domicile.....Tél.travail

Médecin traitant.....Tél.

Médecin spécialiste.Tél.

SAMU : 15 ou 112 par portable.

Pompiers. :

Service hospitalier :.....Tél.

Signataires du projet :

Les parents ou représentant légal -le responsable de l'institution-les personnels de santé-le responsable du groupe.

Date :